

Assemblée nationale Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mardi 3 mai 1983

Vol. 27 - No 15

Président: M. Richard Guay

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

faires courantes	
Dépôt de documents Programme "Des actions culturelles pour aujourd'hui"	749
Rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	749
Rapport annuel de la Corporation professionnelle des travailleurs se du Québec	
Rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec	749
Rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec	749
Rapport annuel de la Corporation professionnelle des psychologues	
Rapport annuel de l'Ordre des optométristes du Québec	749
Rapport annuel de l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec	
Rapport annuel de la Corporation professionnelle des diététistes du	
Rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du	
Dépôt de rapports de commissions élues	
Auditions en regard des projets de loi nos 106 - Loi portant réform	ne
au Code civil du Québec du droit des personnes et 107 - Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des successic	ons 749
HIGHWAY TO BE TO SIGN TO THE TOTAL T	JIIS 749
Questions orales des députés	
La convocation de M. Maurice Pouliot devant la commission de l'é	
et des ressources	749
Les traitements de physiothérapie reliés aux accidents du travail Démission de M. Jean Labonté comme président de la Société du	752 Palais
des congrès	753
Les règlements de la pêche sportive	755
Le dossier des pêches maritimes du Québec	755
L'administration de la Commission de la santé et de la sécurité	
du travail (CSST)	759
Motions non annoncées Félicitations au club de hockey Junior de Verdun	
M. Lucien Caron	760
M. Guy Chevrette	760
M. André Bourbeau	760
Motion soulignant le mois de l'environnement	704
Mme Lise Bacon	761
M. Adrien Ouellette	761
Travaux des commissions	762
Recours à l'article 34	762
faires du jour	
Projet de loi no 7 - Loi concernant le recensement des électeurs pour l'année 1983	
Deuxième lecture	763
M. Marc-André Bédard	763
M. Raymond Mailloux	763
M. Marc-André Bédard (réplique)	764
Commission plénière	764
Troisième lecture	764
Commission plénière	705
Étude des crédits du Directeur général des élections	765
Remarques préliminaires M. Marc-André Bédard	765
M. Raymond Mailloux	765 766
M. Pierre-F. Côté	766
Discussion générale	770
= : 400:0: 90::0:0:0	770

Table des matières (suite)

Commission plénière (suite) Étude des crédits de l'Assemblée nationale Remarques préliminaires	791
M. Richard Guay, président	791
M. Michel Pagé	796
M. Richard Guay (réplique)	800
M. Élie Fallu	804
M. Pierre-C. Fortier	806
M. Jean-François Bertrand	809
Ajournement	811
Annexe: Réponses du ministre du Travail aux questions sur la	
Commission de la santé et de la sécurité du travail	812

Note de l'éditeur:

Le dernier paragraphe de la page 658 de l'édition du 27 avril 1983 du journal des Débats, portant sur une réponse du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au député de Maskinongé doit se lire comme ci-dessous:

Entre-temps, la Raffinerie de sucre de Québec a obtenu des contrats pour 43 000 tonnes. C'est un peu moins de 100 000 000 de livres, environ 90 000 000 de livres sur une consommation au Québec qui est estimée à 550 000 000 de livres...

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre 30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à Éditeur officiel du Québec Diffusion commerciale des publications gouvernementales 1283, boulevard Charest-Ouest Québec G1N 2C9 Tél. (418) 643-5150

> 0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au Service des documents parlementaires Assemblée nationale Édifice H - 4e étage Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépât légal Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0709-3632

Le mardi 3 mai 1983

(Quatorze heures quinze minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons nous recueillir quelques instants.

Veuillez vous asseoir.

Aux affaires courantes, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Aux dépôt de documents, M. le leader parlementaire du gouvernement.

Programme "Des actions culturelles pour aujourd'hui"

M. Bertrand: M. le Président, il me fait plaisir, au nom du ministre des Affaires culturelles, de déposer le programme d'action du ministère des Affaires culturelles intitulé "Des actions culturelles pour aujourd'hui".

Le Président: Document déposé. M. le ministre de l'Éducation.

Rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres

M. Laurin: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel 1981-1982 de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec;

Rapport annuel de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux

de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec;

Rapport annuel de l'Ordre des agronomes

de l'Ordre des agronomes du Québec;

Rapport annuel de l'Ordre des chiropraticiens

de l'Ordre des chiropraticiens du Québec;

Rapport annuel de la Corporation professionnelle des psychologues

de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec;

Rapport annuel de l'Ordre des optométristes

de l'Ordre des optométristes du Québec;

Rapport annuel de l'Ordre des techniciens en radiologie

de l'Ordre des techniciens en radiologie

du Québec;

Rapport annuel de la Corporation professionnelle des diététistes

de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec;

Rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes

et de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.

Une voix: Bravo!

Le Président: Autant de bonnes lectures. Rapports déposés.

Aux rapports des commissions élues, Mme la députée de Dorion.

Auditions en regard des projets de loi nos 106 et 107

Mme Lachapelle: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission élue permanente de la justice qui s'est réunie les 12, 13, 14 et 28 avril 1983 pour entendre des personnes et des organismes en regard du projet de loi no 106, Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes et du projet de loi no 107, Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des successions. Merci, M. le Président.

Le Président: Rapports déposés.

Il n'y a pas de dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés, ni de projets de loi au nom du gouvernement ou au nom des députés.

Nous passons à la période des questions des députés. M. le leader parlementaire de l'Opposition.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

La convocation de M. Maurice Pouliot devant la commission de l'énergie et des ressources

M. Lalonde: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui va gagner son siège.

Une voix: Il est allé négocier!

M. Lalonde: M. le Président, je voudrais poser au premier ministre une question concernant les travaux de la commission parlementaire de l'énergie et des resssources qui examine les circonstances entourant la décision de régler hors cour la réclamation de 32 000 000 \$ pour la somme de 200 000 \$, ainsi que le rôle du premier ministre et de son bureau.

Nous avons demandé, à plusieurs reprises, que la commission ou que le gouvernement convoque - c'est le gouvernement qui convoque - M. Maurice Pouliot, un des dirigeants syndicaux d'un des défendeurs dans cette cause. On a essuyé un refus. Je voudrais simplement attirer l'attention du premier ministre sur un article de M. Marcel Adam, dans la Presse de samedi, qui disait ceci: "Quant au refus du ministre Duhaime d'inviter à témoigner deux personnes suggérées par les libéraux, il aurait pour effet de faire mal paraître le gouvernement et d'accréditer l'accusation de "cover up", s'il persiste dans son dessein, pour la bonne raison que ces deux personnes - il parle aussi de M. Yvan Latouche - MM. Yvan Latouche et Maurice Pouliot ont montré par des déclarations publiques qu'ils ont des choses à dire, etc."

M. Louis Falardeau, dans la Presse de ce matin, parle justement de ce refus, en disant que le gouvernement doit aller jusqu'au bout. J'aimerais rappeler aussi la déclaration du premier ministre du 23 mars dernier. Je n'en donne qu'un extrait. Le premier ministre du Québec disait ceci, de son siège: "Les témoins qui ont quelques rapports pourront être convoqués aussi longtemps qu'on le voudra et cela, dans les meilleurs délais. Et là-dessus non plus je ne mens pas à la Chambre."

J'aimerais que le premier ministre concilie sa déclaration que je viens de lire avec le refus du gouvernement de convoquer M. Maurice Pouliot, en particulier. (14 h 20)

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Sur une question de règlement, M. le Président, en vertu de l'article 99. Effectivement, nous avons commencé ce matin, à la commission parlementaire de l'énergie et des ressources, nos travaux pour une cinquième semaine consécutive. Nous sommes rendus à notre treizième ou notre quatorzième séance. Plusieurs questions sont posées à cette commission parlementaire de l'énergie et des ressources, certaines relatives à des personnes qu'on voudrait voir convoquer devant la commission parlementaire, d'autres relatives aux procédures qui sont suivies ou qui ne sont pas suivies, relativement au fonctionnement de cette commission parlementaire. Je sais que le président de cette commission parlementaire doit rendre, d'après ce qu'il nous a dit, dans les plus brefs délais - il semblerait que ce soit cet après-midi - un certain nombre de décisions à la suite de demandes de directives qui lui ont été adressées et qui ont été formulées par les parlementaires qui siègent à cette commission.

La question de règlement est la suivante: À l'article 99, il est bien indiqué et spécifié - c'est à la fois une demande de directive que je vous adresse à titre de président de l'Assemblée nationale - qu'il est interdit à un député qui a la parole "de se c'eférer aux opérations et aux délibérations d'une commission avant qu'elles soient rapportées à l'Assemblée."

Si nous voulons interpréter ce règlement correctement, lorsqu'on parle de se référer aux opérations, il m'apparaît qu'on se réfère exactement au genre de questions que le député de Marguerite-Bourgeoys veut poser au premier ministre et que, de toute façon, ce genre de questions est, en ce moment, posé à la commission parlementaire de l'énergie et des ressources. Il me semble que si on veut respecter le règlement et laisser la commission de l'énergie et des ressources poursuivre ses travaux, avec le président qui a des décisions à rendre, c'est la façon normale de procéder. Je vous fais valoir bien humblement, sous forme de demande de directive, qu'il y aurait lieu de faire respecter cet article 99, paragraphe 3.

Des voix: "Cover-up". "Cover-up."

M. Lalonde: M. le Président...

Le $\mbox{\bf Pr\'esident:}\ M.$ le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: ...si un député d'arrière-ban inexpérimenté avait fait cette objection, j'aurais eu un peu de sympathie, mais c'est le leader du gouvernement qui fait cette objection, alors qu'il sait très bien que ni le président de la commission ni la commission parlementaire n'ont le pouvoir de convoquer les témoins. C'est le leader du gouvernement lui-même qui décide et il veut encore faire des cachettes à l'Assemblée nationale. La question de règlement ne tient pas du tout; c'est le gouvernement, par la voix du leader du gouvernement, qui décide qui sera invité, qui seront les témoins et quand ces témoins seront invités. La commission parlementaire n'a rien à faire, sauf de prendre connaissance, au début de chaque séance, de la liste des témoins qui est imposée par le leader du gouvernement.

Des voix: C'est cela.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Il est tout à fait exact

le leader parlementaire du c'est gouvernement qui transmet au secrétaire des commissions parlementaires la liste personnes qui sont invitées à venir devant la commission parlementaire. La question de règlement ne portait pas là-dessus du tout. Je disais - là-dessus, vous ne vous êtes pas référé du tout à la question de règlement que j'ai soulevée - simplement que ce n'est pas le lieu où ce genre de question doit être débattu, doit être posé, c'est en commission parlementaire. Les arguments que fait valoir le député de Marguerite-Bourgeoys en ce moment, il les a fait valoir en commission parlementaire. Il a demandé ce genre de chose en commission parlementaire, et c'est l'endroit où cela doit être fait. Je ferai valoir, M. le Président, sauf votre respect, qu'effectivement l'interprétation de l'article 99, paragraphe 3, fait en sorte que ce n'est pas ici à l'Assemblée que ce genre de question doit être débattu et résolu, mais bien en commission parlementaire.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Je ne veux pas employer plus de temps là-dessus, mais c'est évident que le gouvernement a le premier et le dernier mot, en fait, sur la liste des témoins, malheureusement. Le chef du gouvernement se trouve ici, en Chambre, pour répondre à des questions d'intérêt public. Est-ce qu'une question peut être plus d'intérêt public, quoiqu'il y en a sûrement d'autres, que celle de la commission qui tente de faire la lumière sur le rôle du premier ministre? Je ne peux pas interroger le premier ministre en commission, il n'est pas là.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, simplement un mot qu'on me permettrait d'ajouter.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Nous sommes ici pour interroger l'Exécutif. Le leader parlementaire du gouvernement parle du législatif lorsqu'il soulève sa question de règlement. Pour nous, la place pour interroger l'Exécutif, ce n'est pas dans la cuisine, ce n'est pas au Parlementaire, c'est ici à l'Assemblée nationale. C'est la seule occasion que nous avons de poser des questions à l'Exécutif. Or, il s'agit là d'un privilège de l'Exécutif que de décider si tel ou tel témoin sera ou ne sera pas entendu.

Le Président: Je me permets de vous référer non seulement à l'article 99, mais

aussi à l'article 171 et à la jurisprudence en la matière qui accorde une certaine souplesse à ce qui nous semble au départ être une certaine rigidité et une certaine incompatibilité. Je donne comme exemple des décisions qui ont été rendues par mes prédécesseurs sur des questions portant sur le fait qu'une chose doit être au feuilleton ou ne pas y être ou qu'un projet de loi doit être référé à une commission parlementaire où, néanmoins, on permettait qu'une question soit posée durant la période des questions.

Je suis d'avis que c'est l'article 171 qui s'applique de manière plus précise à la question qui est soulevée et qui permet tout à fait de plein droit, sans qu'on ait à poser de jugement sur la question, à un ministre ou à un député auquel une question est posée de refuser d'y répondre sans qu'on ait à mettre en cause la chose en question ou à porter un jugement là-dessus, puisque c'est de plein droit. Si la question porte sur les travaux d'une commission de l'Assemblée ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé à l'Assemblée, il appartient au gouvernement de décider si oui ou non il veut répondre à la question, mais, en l'occurrence, je pense qu'il n'est pas incompatible avec le règlement et la jurisprudence qui a interprété ce règlement. Il pourrait l'être prima facie, mais la jurisprudence a eu tendance à assouplir les choses de manière qu'il ne me semble pas incompatible avec l'article 99 et son interprétation que la question soit posée.

M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je pense que c'est le chef de l'Opposition qui disait il y a un instant, dans son intervention subsidiaire, qu'on ne peut pas questionner le premier ministre devant la commission. Si vous cessiez de taponner et d'avoir une conduite qui va jusqu'à l'odieux le plus parfait - c'est cela qu'un journaliste vous dit ce matin - peut-être qu'on pourrait y arriver. Moi, j'ai hâte.

Entre-temps, même si vous vous conduisez comme une bande de procureurs genre Inquisition vis-à-vis de gens qui ne l'ont mérité d'aucune façon, même si vous essayez d'égrener comme un roman feuilleton cette histoire qui, censément, pressait - c'était urgent dès avant Pâques - sur laquelle on devait faire la lumière le plus vite possible, en dépit de cela nous irons jusqu'au bout.

Mais pour ce qui est de la procédure, il y a un président de cette commission, il y a le président de la Chambre à qui on demande des directives et de qui on attend des jugements en ce moment, il y a un ministre du gouvernement qui est normalement en charge de la partie ministérielle de cette commission, il y a le leader de l'Assemblée, on ne me fera pas

embarquer dans la "procédurite" où le député de Marguerite-Bourgeoys voudrait glisser. Sauf qu'il faut que ce soit des gens... Au moment ou à cause de manoeuvres tactiques de l'Opposition qui essayait de bloquer l'ouverture de la Chambre j'ai dit: D'accord, faisons au plus vite une commission parlementaire, ne sachant pas le genre d'abus et le genre d'odieux vis-à-vis des personnes qu'on se permettrait pendant des semaines et des semaines. Quiconque a quelque rapport le moindrement concret dont on soit au courant avec l'affaire, c'est sûr qu'il doit être témoin, mais pas n'importe quel faiseux, en particulier un dénommé Yvan Latouche. C'est le seul sur lequel j'aurai un mot à dire, dont j'ai déjà dit en Chambre que je ne le toucherais pas avec une pôle de dix pieds, je dirais même de dix mètres.

Si l'Opposition veut frayer avec, qu'elle s'arrange avec ses troubles.

 $\begin{tabular}{lll} \textbf{Le} & \textbf{Pr\'esident:} & \textbf{M.} & \textbf{le} & \textbf{chef} & \textbf{de} \\ \textbf{l'Opposition.} & \end{tabular}$

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le premier ministre vient de nous dire qu'il n'a pas d'objection à entendre - au contraire qu'il serait pour - des gens qui ont des liens avec cette affaire. Cela confirme d'ailleurs ce qu'il m'a déjà répondu à une question posée antérieurement.

Est-ce que le premier ministre est d'accord que, dans cette convention de règlement hors cour entre les parties à ce conflit, en date du 12 mars 1979, l'un des signataires de cette convention, M. Maurice Pouliot, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction FTQ... (14 h 30)

Une voix: Signée?

M. Levesque (Bonaventure): Bien signée par M. Maurice Pouliot. Est-ce qu'il ne croit pas que M. Maurice Pouliot, signataire de cette convention de règlement hors cour, n'aurait pas un petit lien avec l'affaire?

Des voix: Ah!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, ce que j'en sais, c'est que M. Pouliot a dit des choses dans les journaux qui donnent l'impression qu'il y a plutôt une petite chicane personnelle, potentielle, avec le député de Marguerite-Bourgeoys...

Une voix: Oh!

M. Lévesque (Taillon): ...mais aucun lien direct avec l'affaire, pour autant que je sache.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Une voix: C'est "cheap".

Le **Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je ne veux pas tomber dans le piège du premier ministre. Il n'y a rien de personnel. Étant donné les commentaires d'observateurs qui ont même eu des reproches à nous faire, de ce côté-ci, mais qui disent au gouvernement: S'il vous plaît! N'allez pas jusqu'à refuser des témoins qui, de toute évidence, ont un lien avec cela, le premier ministre peut-il reconsidérer la décision du gouvernement de refuser M. Pouliot?

Une voix: ...des promesses....

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je prends avis de la question, M. le Président.

Des voix: Oh!

Le Président: Question principale, M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresserait au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Est-ce que le leader parlementaire du gouvernement peut me confirmer que le ministre est ici ou sera ici?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vais prendre information et vous donner la réponse dans les plus brefs délais.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): On m'apprenait, juste avant l'entrée en Chambre, que, probablement, il serait ici, mais qu'il était au Conseil du trésor pour un de ses dossiers.

Le Président: Question principale, M. le député de Viau.

Les traitements de physiothérapie reliés aux accidents du travail

M. Cusano: M. le Président, la semaine dernière, le juge Robert Sauvé, président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, a déclaré qu'il en coûte à cette commission 80 000 000 \$ par année pour des honoraires médicaux. Il a ajouté qu'il y aurait, au Québec, 3000 traitements par jour de physiothérapie reliés aux accidents du travail et certains de ces traitements seraient inutiles et même nuisibles aux

patients. M. Sauvé a continué en contestant l'utilité de plusieurs interventions chirurgicales, soit à la colonne vertébrale ou aux genoux. De plus, M. Sauvé a lancé une accusation, à savoir que certains orthopédistes recevaient des ristournes des physiothérapeutes à qui ils envoient des clients.

Ma question a plusieurs volets, M. le Président, et elle s'adresse au ministre du Travail. Je voudrais savoir quel pourcentage des 3000 traitements par jour ou des interventions chirurgicales à la colonne vertébrale ou aux genoux est jugé inutile ou nuisible aux patients? Deuxièmement, qu'entend-il faire, comme ministre responsable de la CSST, face aux allégations de corruption chez certains orthopédistes ou certains physiothérapeutes?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, comme le député de Viau, j'ai pris connaissance de la déclaration du président-directeur général de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Comme le député de Viau, j'ai pris connaissance aussi de l'évaluation qu'a faite le président-directeur générai des traitements de physiothérapie qui se donnent actuellement, qui peuvent varier dans certains cas, d'it-il, de 40 à 240, qui peuvent également entraîner dans certains cas, toujours suivant l'évaluation du président-directeur général, certains abus à certains endroits.

Si le député de Viau est en train de me demander quelle est la proportion des traitements qui ne devraient pas être faits pour une déviation de la colonne vertébrale, pour une fracture au petit doigt de la main gauche, ou pour une fracture à une jambe, je pense qu'il va convenir avec moi que je ne suis pas en mesure, au moment où on se parle, de lui donner cette information. Il m'a référé la semaine dernière à certains articles de la loi, je voudrais aussi le référer à un article de la loi qui est fort clair et qui stipule expressément que des renseignements de cette nature sont de nature confidentielle et que le ministre responsable de l'application de la loi ne peut, ni ici ni ailleurs, faire état de quelque dossier médical que ce soit d'un salarié qui s'adresse à la Commission de la santé et de la sécurité du travail à moins, évidemment, que celui qui est au premier chef impliqué dans le dossier ne donne l'autorisation pour le

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Viau.

M. Cusano: M. le Président, si ces renseignements sont confidentiels, je me demande comment il se fait que le président

de la CSST se trouve sur la place publique. Voici ma question supplémentaire: Est-ce que le ministre peut nous expliquer ou nous dire comment il peut concilier les allégations de corruption de certains médecins physiothérapeutes tandis qu'en même temps la CSST, selon nos informations, paierait certains médecins privilégiés par l'entremise de la formule 451, formule qui exempte ces médecins de payer des impôts.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Je suis content de constater, M. le Président, que le député de Viau fait référence à ses renseignements. "Selon nos renseignements", nous dit-il. Cela confirme ce que, à certains égards, je soupçonnais déjà et cela explique un certain nombre de choses.

Quand le député de Viau fait une affirmation aussi grosse que celle de dire que le président-directeur général de la Commission de la santé et de la sécurité du travail a accusé des médecins de corruption, je pense qu'il va au-delà de ce que le président-directeur général a déclaré à sa conférence de presse. Ce qu'il a dit, effectivement, est qu'il évaluait, lui, et les médecins qui sont à l'emploi de la Commission de la santé et de la sécurité du travail également, que, du côté, en particulier, par exemple, de la physiothérapie, il pouvait y avoir, dans certains dossiers, certains excès. Je pense que c'est dans ce sens que le présidentdirecteur général a donné les renseignements auxquels fait référence le député de Viau. À moins que je l'aie mal entendu ou mal lu, il n'a jamais expressément fait référence à des possibilités de corruption.

Le Président: Question complémentaire. M. le député de Viau.

M. Cusano: Complémentaire. La déclaration de M. Sauvé indique qu'il y aurait des ristournes de 33%. C'est sa propre déclaration et, à ma connaissance, cela a paru dans les journaux de la semaine dernière et il n'y a pas eu de rétractation.

Le Président: M. le député, il s'agit là d'un beau cas d'une question complémentaire qui n'en est pas une, d'un commentaire qui n'est pas admissible et qui fait perdre le temps de la Chambre. Question principale, M. le député de Mont-Royal.

Démission de M. Jean Labonté comme président de la Société du Palais des congrès

 M. Ciaccia: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. On nous a informés que M. Jean Labonté, qui a été nommé président du conseil d'administration et président du Palais des congrès, aurait démissionné. M. Labonté était sous-ministre. Il a déjà été président de la SDI. Le ministre pourrai-t-il nous confirmer, premièrement, si cette information est exacte, si M. Labonté aurait pris l'initiative de lui-même ou si le ministre lui aurait demandé de démissionner? Est-ce que le ministre peut nous donner les raisons de cette démission?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: Oui, M. le Président. C'est exact. Le président du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès, M. Labonté, m'a remis sa démission vendredi dernier, soit il y a trois jours, pour des raisons personnelles. Je pense qu'il a jugé qu'il lui fallait remettre sa démission comme président, mais demeurer quand même fonctionnaire du gouvernement à titre de cadre supérieur. À ma demande, il a accepté de travailler sur deux dossiers bien précis: celui d'une étude sur l'avenir du Palais des congrès et la façon dont il fallait faire la mise en marché du Palais des congrès; le deuxième dossier est sur l'industrie des congrès à Montréal. Qu'est-ce que cela pourrait rapporter? Qui faudrait-il faire venir pour travailler avec nous, avec encore plus d'intensité là-dessus?

Quant à la gestion même du Palais des congrès, M. Labonté a remis sa démission

comme président du conseil.

Une voix: Est-ce assez fort?

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Mont-Royal. (14 h 40)

M. Ciaccia: Oui. M. le Président, c'est difficile de ne pas faire de commentaires quand on se fait dire qu'on va faire des études maintenant sur le Palais des congrès à la veille de l'ouverture du palais.

Une voix: Franchement!

M. Ciaccia: Le ministre pourrait-il nous dire si le marketing et le merchandising, ou la mise en marché du Palais des congrès est en difficulté et est-ce la raison pour laquelle M. Labonté aurait démissionné? S'il n'y a pas de difficulté, pour quelles raisons M. Labonté aurait-il démissionné, parce que c'est un poste important? La mise en marché est importante également. Le ministre pourrait-il nous dire si sa démission n'aurait pas été due à une ingérence politique dans l'exercice des fonctions de M. Labonté? Ou est-ce l'irresponsabilité ou l'incompétence du ministre qui auraient provoqué ou forcé la

démission d'un serviteur de l'État qui est reconnu dans tous les milieux - on a même vu un article dans la Revue du commerce comme étant un spécialiste dans son domaine?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, le suis un peu surpris de l'intervention du député de Mont-Roval. C'est vrai qu'il n'était probablement pas là lorsqu'on a discuté de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal. Vos collègues du Parti libéral me disaient à l'époque qu'on n'avait pas besoin de deux personnes: un président du conseil et un directeur général de la société. Or. à l'époque, j'avais expliqué que pour les deux premières années, tant et aussi longtemps que le Palais des congrès ne serait pas fonctionnel, il fallait absolument une personne à temps plein sur la question du marketing et une autre personne à temps plein sur la question de la gestion quotidienne du palais. Finalement, je pense que le marketing a été assez bien fait. On aurait pu faire mieux, bien sûr. On est touiours plus exigeant et on veut touiours faire mieux, mais on a voulu travailler aussi avec une structure unique à Montréal, soit la ville de Montréal, la CUM dans ce domaine et les grands hôtels. Maintenant que la gestion quotidienne... En tout cas, maintenant, on est prêt à ouvrir le Palais des congrès. On a jugé qu'à la suite de la démission de M. Labonté, possiblement qu'une seule personne, maintenant qu'on en est rendu à la phase opérationnelle et tel que suggéré à l'époque par le Parti libéral du Québec, pourrait continuer d'exercer la fonction de président et de directeur général.

M. Scowen: Question additionnelle.

Le Président: En complémentaire, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Scowen: M. le Président, j'étais présent lors de l'étude article par article et c'est la raison pour laquelle je me lève. Il a été convenu à l'époque que le président du conseil serait l'expert dans la mise en marché du Palais des congrès.

Des voix: Question!

M. Scowen: Voyons donc!

Le Président: Question.

M. Scowen: La question...

Le Président: Quelle est la question?

M. Scowen: ...que je pose au ministre

est la suivante: Si M. Labonté était vraiment un expert en marketing et qu'il a bien réussi dans ses démarches, pourquoi aujourd'hui, à peine quelques semaines avant l'ouverture du Palais des congrès, quand nous avons besoin d'une façon continuelle d'efforts de mise en marché de ce fameux Palais des congrès, acceptez-vous la démission de ce bonhomme, à moins que ce ne soit à cause du fait que le marketing n'a pas bien marché? Si cela a bien marché, vous avez besoin de lui. Si vous n'avez pas besoin de lui...

- Le Président: M. le député, je vous réfère à ma décision de la semaine dernière et je vous invite à la relire, ou même à la lire si vous ne l'avez pas encore fait. M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.
- M. Biron: J'ai dit, M. le Président, exactement la même chose que j'avais dite il y a deux ans. Tant et aussi longtemps que nous procéderions à la construction du Palais des congrès, il fallait mettre en place toutes les structures nécessaires et embaucher le personnel. Cela prenait des gens à temps plein seulement pour faire cela. Maintenant que le personnel est engagé, ce qui reste, c'est la gestion quotidienne. C'est surtout du marketing qu'il reste à faire et un peu de gestion quotidienne, bien sûr, mais les chefs de service sont capables de le faire.

Des voix: Ah! Ah!

- M. Biron: M. Labonté a cru bon de nous remettre sa démission pour faire face à d'autres défis. Nous l'avons acceptée.
- **Le Président:** M. le député de Matapédia.
- M. Ciaccia: Question de règlement, M. le Président.
- Le Président: Un question de règlement, M. le député de Mont-Royal.
- **M. Ciaccia:** Je crois qu'il faut souligner que le ministre n'a pas répondu à la question.
- Le Président: Le ministre a répondu de la manière qu'il a jugé à propos, ce qui est son droit le plus strict, et votre question de règlement n'en était pas une.

M. le député de Matapédia.

Les règlements de la pêche sportive

M. Marquis: M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Des voix: Oh!

- M. Marquis: La pêche sportive étant ouverte depuis le 22 avril dernier dans certaines régions du Québec, est-il exact que les règlements pour la pêche sportive ne sont pas encore en vigueur pour l'année 1983? Si votre réponse est oui, quelles sont les raisons pour lesquelles ces règlements ne sont pas publiés, donc ne sont pas encore en vigueur?
- Le Président: M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
- M. Chevrette: M. le Président, il est exact que la pêche a commencé dans plusieurs régions le 22 avril. Il est aussi exact qu'au moment où on se parle, les règlements n'ont pas été publiés dans la Gazette officielle canadienne. Depuis le 2 décembre que nous avons remis nos règlements à M. De Bané, il a signé le mémoire le 21 avril, je crois, la veille même de l'ouverture de la pêche. Le décret est passé au Conseil des ministres jeudi dernier. Il devrait être dans la Gazette officielle cette semaine ou la semaine prochaine, de sorte que le tout entrera dans la légalité. Je vous rappellerai que c'est depuis le 2 décembre cependant que nos règlements ont été acheminés là-bas. Nous avons fait des rappels. J'ignore quels sont les motifs. Il faudra que la presse questionne M. De Bané pour savoir pourquoi il n'a pas entériné cela plus tôt, ce qui fait que les règlements qui sont publiés présentement n'ont pas de force légale tant et aussi longtemps que ce n'est pas publié dans la Gazette officielle.
- **Le Président:** M. le chef de l'Opposition, question principale.

Le dossier des pêches maritimes du Québec

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au ministre l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le ministre - je ne voudrais pas qu'il s'énerve et qu'il commence à crier, je l'invite à écouter bien sérieusement la question que je lui pose - est au courant que rien ne va plus dans les pêches maritimes. Il a dû être inondé récemment de télégrammes, d'appels téléphoniques, de protestations de toutes sortes, à moins qu'il ignore cet aspect important de ses responsabilités. Entre autres, j'aimerais faire part à cette Chambre, comme préambule, d'un bref télégramme qui était adressé hier au ministre responsable des Pêcheries, avec copie au premier ministre. J'en ai reçu moimême une copie. "Le comité exécutif de la CSN exprime son inquiétude profonde face à la lenteur du gouvernement du Québec et face à son intransigeance dans le dossier des pêches maritimes du Québec. Il est inadmissible que les travailleurs travailleuses, les pêcheurs et l'ensemble de

la population de la Gaspésie et des Îles-dela-Madeleine soient tenus en otage des querelles fédérales-provinciales. Il nous apparaît urgent de surseoir à la saisie de six bateaux madelinots, alors que les autres créanciers attendent toujours. Ce qu'il importe au-dessus de tout, c'est d'établir une véritable politique des pêches pour le Québec afin que les travailleurs, les pêcheurs puissent rapidement reprendre leur travail, d'autant plus que dès cette semaine, la pêche aux homards doit débuter. Nous attendons des gestes immédiats de votre part. Signé Donatien Corriveau, président, pour le comité exécutif pour la CSN."

M. le Président, ma question ministre est celle-ci: Qu'est-ce que le ministre va faire dans les circonstances actuelles? Je n'ai pas besoin de voir le ministre s'énerver. Je veux clairement avoir une réponse. Les pêcheurs et les travailleurs veulent une réponse sérieuse, pour une fois, de la part du ministre.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je trouve très agréable de recevoir un télégramme de M. Donatien Corriveau. Il est dommage qu'il n'ait pas eu la même préoccupation l'an dernier lorsqu'il y a eu une grève de deux mois aux Pêcheurs Unis, que vous déploriez et moi aussi. À ce moment, les dirigeants de la CSN à Rivière-au-Renard disaient qu'ils voulaient voir le fond du baril, ils l'ont vu. Je vous dirai que dans la question qui nous préoccupe, le gouvernement du Québec a fait des offres aux coopératives régionales en suivant le plan que Pêcheurs Unis a proposé, que les pêcheurs eux-mêmes ont proposé après des votes qui ont été pris dans les associations de pêcheurs. Vous demanderez aux pêcheurs de Rivière-au-Tonnerre s'ils sont d'accord sur les propositions qu'on leur a faites. On leur a proposé exactement ce qu'ils ont demandé, avec 50% de subvention en plus, après un vote des pêcheurs. Et c'était le plan des pêcheurs. À Newport également, il y a un plan qui a été proposé qui était le plan des pêcheurs. (14 h 50)

Nous avons accepté le plan des pêcheurs en proposant des subventions. À Rivière-au-Renard, nous avons eu des exigences un peu plus fortes parce qu'on voulait qu'elles soient les mêmes pour chacune des coopératives régionales de pêche. J'avais rencontré les associations de pêcheurs de Rivière-au-Tonnerre et de Newport pour leur dire d'aller négocier leur marge de crédit avec des institutions financières et, s'il y avait des problèmes, de revenir me voir.

Entre-temps, alors qu'elles étaient en

train de négocier leur marge de crédit, est arrivée une proposition du ministre fédéral des Pêches et des Océans qui met une condition un peu abusive quand il demande le retour des bateaux à Madelipêche. Madelipêche est une entité; Pêcheurs Unis est une autre entité. Je pense que, quand on veut donner des subventions, on n'a pas à donner des conditions aussi abusives. J'ai vu ce genre de conditions abusives de M. De Bané dans le cas de la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire. C'est le même genre de conditions abusives par lesquelles il nous interdisait de faire du raffinage. Cette fois, il veut donner une subvention à Pêcheurs Unis, mais à condition qu'on remette les bateaux dans Madelipêche, alors qu'il y a eu une vente des bateaux qui a été effectuée. Madelipêche est une entité à part; Pêcheurs Unis en est une autre. Pêcheurs Unis est actionnaire de Madelipêche, mais pas le seul, et on ne peut pas traiter Madelipêche comme Pêcheurs Unis.

Si M. De Bané veut être sérieux, il fera une proposition comme il l'entend c'est son choix - de garantie de prêt à Pêcheurs Unis, mais il n'a pas à mettre de conditions inutiles de la même façon qu'un père de famille n'a pas à écrire dans son testament: Je laisse de l'argent à ma fille à condition qu'elle divorce de son mari. Ce sont des conditions que le droit ne reconnaît pas. De la même façon, M. De Bané pose une condition inutile et il ne devrait pas assujettir sa subvention à une telle condition.

Le Président: Question complémentaire, M. le chef de l'Opposition.

Levesque (Bonaventure): M. Président, le ministre peut-il informer cette Chambre des raisons qui ont incité le ministre à saisir les six navires Madelipêche? Est-il exact qu'il les transférés à SOQUIA? Comment peut-il s'imaginer les exploiter, alors que les permis sont accordés par le gouvernement fédéral qu'il vient de décrier de la façon qu'il vient de le faire?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je n'ai pas décrié le gouvernement fédéral, j'ai dit que je n'étais pas d'accord avec une condition que posait le ministre des Pêches et Océans du Canada. Si c'est décrier quelqu'un de dire que nous ne sommes pas de son avis, qu'estce que vous voulez, en politique, on doit se décrier souvent. Mais, essentiellement, c'est une condition qui n'est pas correcte.

Je vais vous parler de la situation de Madelipêche. Madelipêche se retrouve essentiellement, actuellement, 2 700 000 \$ qui lui sont dus par Pêcheurs

Unis qui n'a pas le moyen de les payer. Ils ont une marge de crédit de 1 700 000 \$ avec la banque, plus des comptes à payer à court terme, de sorte qu'ils n'ont pas de fonds pour fonctionner et que l'argent qui aurait dû se trouver dans Madelipêche ne s'y retrouve pas. La proposition de Pêcheurs Unis était de rayer les comptes de 2 700 000 \$. Le document que j'ai eu sur mon bureau proposait d'oublier les comptes de 2 700 000 \$ à Madelipêche et d'acheter 51% des parts de Pêcheurs Unis d'une valeur aux livres de 153 000 \$, au moment où la compagnie a été créée.

Est-ce que le gouvernement peut oublier 2 700 000 \$ de comptes qui sont dus à Madelipêche, parce que le poisson a été vendu et l'argent n'a pas été remis à Madelipêche? Est-ce que le gouvernement peut dire: 2 700 000 \$, c'est une "peanut", oublions cela? Je dis que ce sont des fonds publics, c'est de l'argent qui appartient à Madelipêche et Pêcheurs Unis doit payer cette somme. D'ailleurs, à la dernière réunion du conseil d'administration de Madelipêche, des résolutions ont été prises dans le sens que Madelipêche prenne des poursuites contre Pêcheurs Unis pour se faire payer sa créance. Si Pêcheurs Unis doit appeler quelqu'un en intervention parce qu'ils ont été obligés de le faire, ils le feront lors du procès, sauf que l'argent retournera dans le compte de Madelipêche parce que c'est l'argent des poissons qui ont été péchés par l'entreprise Madelipêche.

- Le Président: Question complémentaire, M. le chef de l'Opposition.
- M. Levesque (Bonaventure): Le ministre peut-il me dire comment, en saisissant les six navires en question, il réglait la question des montants dus à Madelipêche?
- Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- M. Garon: Parce qu'en même temps SOQUIA est prête à louer les actifs, en attendant qu'il y ait une vente des actifs. Il est évident que les actifs ne peuvent pas être vendus immédiatement, mais elle est prête à louer les actifs et à utiliser les bateaux et les actifs pour que l'entreprise Madelipêche fonctionne immédiatement. Tout ce qui nous manque actuellement, c'est la location des actifs, les permis du fédéral et portes l'entreprise pourra ouvrir ses immédiatement. Pourriez-vous me dire comment Madelipêche pourrait fonctionner alors que 2 700 000 \$ lui sont dus, que Pêcheurs Unis n'a pas le moyen de payer, que sa marge de crédit est pleinement utilisée et qu'elle a des comptes à payer en plus? Avec quel argent va-t-elle payer?

La seule façon de faire fonctionner

rapidement Madelipêche, c'est justement en louant les actifs à une autre entreprise, de même que les bateaux et que l'entreprise commence immédiatement ses activités, parce que SOQUIA, qui est déjà impliquée dans cette activité, devra payer les bateaux et éventuellement les actifs, et allouer la marge de crédit nécessaire pour faire démarrer l'entreprise immédiatement. Madelipêche n'a pas la marge de crédit pour entrer en activité immédiatement, alors que SOQUIA pourrait faire démarrer l'entreprise immédiatement.

- Le Président: En complémentaire, M. le chef de l'Opposition.
- M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre pourrait répondre à la question suivante? Est-il au courant que, présentement, que ce soit en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine ou ailleurs, établissements ne peuvent pas fonctionner surtout à cause du fait qu'ils n'ont pas une marge de crédit ni un fonds de roulement, généralement parlant, dans la question des coopératives? Est-ce que le ministre admet cela? Est-ce qu'il admet également que son propre plan ne répond pas à cette situation et que le plan proposé par le fédéral amènerait les millions nécessaires immédiatement pour que les activités puissent commencer? La condition, c'est justement que le ministre agisse comme les autres créanciers et qu'il ne saisisse pas les biens. Les autres créanciers sont tranquilles présentement. Pourquoi le ministre déroge-til à cette discipline que se sont donnée les autres créanciers? Pourquoi ne rétrocède-t-il pas ces bateaux pour permettre justement le financement pendant quelques mois de l'ensemble des activités maritimes?
- **Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- M. Garon: Contrairement à ce que dit le député de Bonaventure, la proposition du Québec est pas mal plus forte en argent que du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral n'investit pas un cent dans ces activités, il est prêt à garantir 3 000 000 \$ de prêts, point. gouvernement du Québec a dit: La Société québécoise d'initiative agro-alimentaire acquiert les bateaux, est prête à louer les actifs, éventuellement à les acquérir et à investir dans le fonds de roulement les sommes nécessaires, ce qui veut dire pour Madelipêche environ 4 000 000 \$, au minimum, avec l'acquisition des éventuellement.

Il y a eu une offre de subvention d'à peu près 500 000 \$, 484 000 \$ aux trois associations coopératives régionales: Rivière-

Voyant que la Banque nationale semble être prête sur une base de 30%, je pense que si les coopératives des Pêcheurs Unis acceptent le plan qu'eux-mêmes ont proposé, sur la base que la Banque nationale semble prête à accepter, soit sur une base de 30%, à ce moment-là, l'entreprise de Rivière-au-Tonnerre peut démarrer immédiatement, celle de Newport peut démarrer immédiatement et Madelipêche peut fonctionner immédiatement, à la condition que la fédération de Montréal, qui a un acte de fiducie, accepte de louer des actifs à SOQUIA et que le fédéral transfère les permis. Tout ça peut se faire en quelques jours.

Le Président: Dernière question complémentaire, M. le député de Duplessis.

M. Perron: Merci, M. le Président. C'est toujours dans le cadre des offres de M. De Bané, qui se rapportent aux quatre usines de transformation du poisson, soit celle de Madelipêche, celle de Rivière-au-Renard, de Newport, celle de Rivière-au-Tonnerre. Est-ce que le ministre peut dire à cette Chambre quelle fut la réponse de chacune des institutions locales par rapport aux offres de M. De Bané? On sait que le gouvernement du Québec, en particulier le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, était en voie de régler l'ensemble des dossiers alors que, vendredi dernier, est arrivée cette offre du fédéral qui met du bois dans les roues ou complique la situation.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (15 heures)

M. Garon: J'espère que j'ai bien compris la question du député de Duplessis. Il y a eu une proposition des gens de Rivière-au-Tonnerre eux-mêmes, de Newport, et cela avait été voté à Rivière-au-Tonnerre - m'a-t-on dit - par les pêcheurs et aussi par les employés. Les pêcheurs étaient prêts à verser 5% de leurs prises brutes pendant cinq ans dans leur coopérative régionale, les employés étaient prêts à verser 3% de leur

salaire brut dans la coopérative pendant cinq ans, le gouvernement est prêt à verser une subvention, il l'a d'ailleurs annoncé par écrit. La Société de développement coopératif a parlé de prêts et j'ai dit au président, M. Cloutier: Voyez vos institutions financières et si vous avez des problèmes pour la marge de crédit, revenez me voir. C'est exactement ce qui s'est produit et cela répondait exactement aux aspirations des gens. C'était le même phénomène à Newport.

M. Levesque **(Bonaventure):** M. le Président...

Le Président: Un instant!

M. Perron: Le ministre a répondu à une partie de la question, mais la question que je lui pose est celle-ci: Est-ce que l'offre du ministre De Bané est venue causer un imbroglio dans ce qui était en train de se faire puisqu'on en était pratiquement venu à une entente?

M. Garon: L'offre de M. De Bané est venue mêler les cartes parce que...

Des voix: Ah!

M. Garon: ...qu'elle ne... M. De Bané, si vous voulez, je n'ai pas d'objection. M. De Bané est arrivé avec une proposition. Tout d'abord, je vous dirai que le député des Îlesde-la-Madeleine, M. Bujold, a commencé à faire des déclarations aux Îles-de-la-Madeleine, la semaine précédente, qui ont d'ailleurs été démenties par M. Langis, du cabinet de M. De Bané, disant que les suggestions de M. Bujold étaient personnelles et ne semblaient rien valoir.

Ensuite, M. De Bané a fait une proposition, mais elle n'entre pas dans le cadre de l'analyse de Pêcheurs Unis qui a été faite jusqu'à maintenant; en tout cas je parle des associations de pêcheurs. C'est évident qu'actuellement les gens disent: Qu'est-ce qui va se passer? Et les institutions financières sont un peu mêlées. Mais la proposition des gens de Rivière-au-Tonnerre est claire. Ils ont pris des votes, ils ont étudié la proposition, j'ai communiqué avec eux et ils ont dit: Ce qu'on souhaite, c'est ce qu'on a discuté avec vous, M. Garon. C'est cela qu'on voudrait voir appliquer. Les gens de Newport me disent la même chose, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question complémentaire.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre est au courant qu'à Mont-Joli, en

fin de semaine, il y a eu une réunion de tous les intervenants avec le ministre fédéral des Pêches et des Océans et que tout le monde a fait l'accord sur la formule proposée par le ministre des Pêches et des Océans? C'est l'information qui m'est parvenue. Parmi les conditions acceptées par l'ensemble, la condition essentielle était que le ministre du Québec que j'ai devant moi...

Des voix: M. Garon.

M. Levesque (Bonaventure): ...M. Garon, si vous voulez, accepte de renoncer aux saisies des navires de Madelipêche.

Des voix: Wo! Wo! Wo!

Le **Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Ce n'est pas exact, M. le Président. On peut le demander au président de la Société de développement coopératif de Rivière-au-Tonnerre, M. Cloutier, on peut le demander au président de l'Association coopérative de Newport, M. Albert. À moins qu'ils vous disent une chose et me disent une autre chose, ce qu'ils me disent c'est qu'ils sont d'accord pour fonctionner d'après le plan qu'ils nous ont proposé depuis le début.

C'est cela qu'ils indiquent.

À Rivière-au-Tonnerre c'est clair aussi puisque j'ai communiqué avec eux. Ils ont eu une réunion en fin de semaine et ils ont parlé de ces questions-là. À la réunion qui a eu lieu à Mont-Joli, il faut dire que la proposition de M. De Bané devait être plus ou moins ambiguë parce que quelqu'un qui est très important dans le domaine financier m'a appelé le lendemain pour me dire: M. Garon, M. De Bané est prêt à mettre 3 000 000 \$ sur la table. 3 000 000 \$ de quoi? 3 000 000 \$ de subventions ou de prêts, ai-je dit? On a dit: 3 000 000 \$ de auguent neuf, de subventions.

Dans l'après-midi, après vérification, je l'ai rappelé et je lui ai dit: Il y a eu imbroglio parce que c'est seulement

3 000 000 \$ de garantie de prêts.

C'est évident que l'affaire de M. De Bané est arrivée un peu comme un cheveu sur la soupe sans aucune consultation véritable. M. De Bané m'avait demandé plus que cela, soit de parler avec M. Kirby, depuis un mois. J'ai essayé de communiquer avec M. Kirby pendant un mois; j'ai même dit ici à l'Assemblée nationale que je voulais le rencontrer. Il est impossible de rencontrer M. Kirby. Quand M. De Bané m'a dit vendredi: Il faudrait que vous rappelliez M. Kirby, je lui ai dit: Laissez faire. Il y a un mois que j'essaie d'appeler M. Kirby et il est impossible à rencontrer. Vous l'appellerez et ce que M. Kirby voudra vous dire, vous me

le direz vous-même. M. Kirby est impossible à voir et il semble qu'invoquer M. Kirby c'est invoquer une mesure dilatoire.

Le Président: La période des questions est terminée.

L'administration de la CSST

M. le ministre du Travail, en complément de réponse apporté à des questions posées par M. le député de Viau et M. le député de Portneuf, je crois.

Une voix: M. le Président...

Le Président: La période des questions est terminée, M. le député.

M. le ministre.

M. Fréchette: Effectivement, M. le Président, la semaine dernière, le député de Viau et le député de Portneuf ont posé trois ou quatre questions sur l'administration générale de la CSST, aussi bien au ministre du Travail qu'au député de Prévost. Je pourrais donner des réponses détaillées à chacune de ces questions, mais je vous suggère de pouvoir y répondre par écrit, si mes collègues y consentent, et de déposer les réponses chez le Secrétaire général pour qu'on puisse en prendre connaissance quitte à y revenir s'il y a lieu.

Le Président: Y a-t-il consentement?

M. Pagé: M. le Président.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Il y aurait consentement pour que le ministre, plutôt que de faire, en complément de réponse, lecture d'un document qui a une douzaine de pages, nous propose de déposer purement et simplement le document. Est-ce qu'il serait possible que le document, dans son ensemble, soit reproduit au journal des Débats comme faisant office et référant à la réponse du ministre, premièrement? Deuxièmement, est-ce que le ministre peut confirmer devant cette Chambre que l'énoncé qu'il formule par le texte écrit qu'il dépose, c'est la déclaration verbale qu'autrement il aurait faite, que c'est lui qui parle?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, quant à la première question du député de Portneuf, je ne pense pas avoir d'autorité ni de juridiction pour décider si cela doit être inscrit au journal des Débats ou non. Je ne peux que vous dire que je n'ai pas d'objection.

Quant à la deuxième question, il est

clair que je fais mienne la déclaration que je dépose chez le Secrétaire général.

Le Président: Le document sera déposé, transmis tel quel et inscrit au journal des Débats comme étant la réponse du ministre du Travail, en complément de réponse aux questions posées à ce sujet, la semaine dernière. (Voir annexe).

Motions non annoncées. M. le député de Verdun.

Félicitations au club de hockey Junior de Verdun

M. Lucien Caron

M. Caron: M. le Président, si j'ai le consentement de cette Chambre, j'aurais une motion de félicitations à faire à un club de hockey formidable.

Une voix: Adopté.

Le Président: Il y a consentement, $\mathbf{M}.$ le député.

M. Caron: Je n'ai pas demandé le consentement au député de Laporte parce qu'il ne me l'aurait probablement pas donné, mais enfin!

M. le Président, permettez-moi de présenter une motion de félicitations au club de hockey Junior de Verdun qui vient de remporter le championnat de la Ligue junior majeure du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Caron: Ce championnat, tous les gens de Verdun en sont fiers et honorés. À titre de député-maire de Verdun et avec tous mes collègues de l'Assemblée nationale, je voudrais que les dirigeants, l'entraîneur, Pierre Creamer, et tous les joueurs du Junior sachent à quel point le public a apprécié leurs efforts, leur dynamisme et leur volonté de vaincre.

Je rends hommage également à l'équipe des Chevaliers de Longueuil...

Une voix: Bravo!

M. Caron: ...à son entraîneur, M. Jacques Lemaire, et aux joueurs pour la détermination qu'ils ont démontrée tout au long des parties.

Je m'en voudrais de ne pas souhaiter à l'as des Juniors, Pat Lafontaine, tous les succès que son jeune talent lui promet d'espérer pour sa carrière dans le hockey professionnel.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le ministre du Loisir,

de la Chasse et de la Pêche.

M. Guy Chevrette

M. Chevrette: M. le Président, je voudrais me joindre au député de Verdun pour féliciter son équipe locale. C'est vrai qu'ils ont démontré un calibre de jeu assez extraordinaire. Ce qui me réjouit d'ailleurs, c'est que la vedette de cette confrontation finale a été un petit joueur avec un grand coeur qui a montré beaucoup de détermination. Je pense que Pat Lafontaine mérite toute notre admiration et tous nos meilleurs voeux de succès pour sa carrière qui s'annonce vraiment fructueuse.

Je veux féliciter les deux équipes, car les Chevaliers de Longueuil ont su partir d'assez loin pour arriver à la finale. C'est peut-être justement à cause de la compétence de ces entraîneurs qui n'ont pas été des entraîneurs de tête au cours de l'année, mais qui ont su donner un spectacle extraordinaire et revaloriser le hockey junior au Québec. Merci.

Le Président: Mme la députée de Chomedey.

Mme Bacon: M. le Président, j'aimerais avoir le consentement de la Chambre...

Le Président: Un instant! Je pensais que c'était sur la même motion. M. le député de Laporte désire intervenir sur cette motion.

M. André Bourbeau

M. Bourbeau: M. le Président, le député de Verdun m'a nommé tout à l'heure au début de la présentation de sa motion et a fait allusion à certain consentement que je lui aurais donné avant. C'est parce que vous l'avez noté sûrement - l'équipe de Verdun l'a emporté sur l'équipe de Longueuil et que j'ai l'honneur de représenter ici la plus belle partie, évidemment, de la ville de Longueuil, laquelle est dans le comté de Laporte.

Je félicite le député de Verdun pour la magnanimité dont il a fait preuve en rendant hommage également à l'équipe des Chevaliers de Longueuil. Je formule le souhait que l'année prochaine, ou très bientôt, les Chevaliers de Longueuil puissent prendre une revanche bien méritée. Je me joins à la motion du député de Verdun pour féliciter également les vainqueurs.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté. Mme la député de Chomedev.

Motion soulignant le mois de l'environnement

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: J'aimerais avoir le consentement de la Chambre pour faire motion afin que les membres de l'Assemblée nationale soulignent le mois de l'environnement et rendent hommage aux milliers de Québécois et Québécoises qui ont oeuvré, depuis des années, pour conscientiser la population face à la protection de son milieu de vie.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. Madame.

Mme Bacon: M. le Président, il y a cinq ans déjà, le mois de mai est devenu celui de l'environnement au Québec. Le gouvernement a choisi comme devise, cette année: L'environnement, ma propre liberté, alors que le thème est: L'environnement dans ma vie quotidienne. Il a choisi cela pour essayer de faire comprendre aux citoyens qu'ils ont tout avantage à prendre leurs responsabilités pour améliorer et protéger leur milieu.

L'air, l'eau, les espaces naturels sont des éléments essentiels à notre existence. Il ne faut pas oublier que nous empruntons à la génération future la terre que nous habitons. En faisant abus de la capacité de recevoir de nos sols, de nos cours d'eau, de notre atmosphère, en gaspillant les denrées essentielles pour vivre et survivre, non seulement nous diminuons notre qualité de vie, mais nous limitons aussi notre liberté d'action. Heureusement que, tout doucement, le citoyen du Québec, comme un peu partout dans le monde, prend conscience de l'importance qu'il doit donner à son milieu de vie. La responsabilité du citoyen est essentielle vis-à-vis de la protection de l'environnement.

De son côté, le gouvernement a un rôle à jouer auprès des citoyens, celui de promoteur d'une meilleure qualité de vie. C'est regrettable qu'en ce début du mois de l'environnement on ait à faire face encore à de graves problèmes et que la population, encore une fois, doive faire appel au bon sens du gouvernement pour réviser certaines de ses politiques ou certaines de ses décisions. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage au ministre, il saura certainement que je lui parle de la situation en Gaspésie, à Rimouski et dans d'autres régions du Québec où les gens sont alarmés, et avec raison.

Le gouvernement doit être aussi à la fois le préservateur et le défenseur de notre environnement. C'est lui qui doit donner l'exemple comme protecteur. En tout temps, il doit respecter cette responsabilité. Pour cela, la politique du ministère de

l'Environnement doit démontrer une volonté réelle de donner aux Québécois et aux Québécoises une meilleure qualité de vie. Il y a des menaces constantes pour l'environnement à cause de nouvelles technologies, du progrès comme tel, de la façon de vivre des citoyens et le mois de l'environnement doit servir d'outil de sensibilisation face à ces dangers. Notre environnement nous appartient et c'est à nous de décider ce que nous allons faire.

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Adrien OueUette

M. Ouellette: Oui, M. le Président. Je me réjouis du geste que vient de poser Mme la députée de Chomedey en manifestant son intérêt à l'endroit de ce cinquième mois de l'environnement. Je pense que, par ce geste, elle démontre tout de même que si, sur certains détails, il y a des désaccords, nécessairement, entre l'Opposition et le gouvernement au moins sur l'ensemble de cette préoccupation qu'on doit avoir à l'endroit de l'environnement il y a un accord entre l'Opposition et le gouvernement.

Le mois de l'environnement, qui a été créé par mon prédécesseur, visait certaines cibles bien précises dont une qui m'apparaît fondamentale et qui n'a pas changé depuis cinq ans, c'est-à-dire de profiter d'un des douze mois de l'année pour sensibiliser la population sur la nécessité de sauvegarder son environnement comme milieu de vie, donc, aussi, comme qualité de vie. Nous profitons donc, à chacune des années, de ce mois de l'environnement pour mettre en lumière la nécessité de conserver adéquatement son milieu de vie, mais aussi pour démontrer qu'il comporte des beautés naturelles qu'on se doit de préserver.

Chacun admettra facilement avec moi que, généralement, dans la vie quotidienne, lorsqu'on parle d'environnement, on en parle de façon plus ou moins négative en ce sens qu'on se réfère à des catastrophes qui se produisent de temps à autre, soit des déversements de produits chimiques, de l'huile qui est déversée par des bateaux dans le Saint-Laurent en ce qui concerne le Québec et de toutes sortes de catastrophes qui se produisent un peu partout dans le paysage. Il m'apparaît absolument indispensable qu'au moins durant un mois de chaque année, on fasse plutôt ressortir les aspects positifs de l'environnement et qu'on mette en relief les beautés de la nature québécoise. C'est aussi l'occasion qui est donnée au gouvernement et au ministre de l'Environnement de mettre en lumière l'action du gouvernement par le ministère de l'Environnement, action que l'on retrouve non seulement dans le ministère, dans sa régie centrale, si on veut, mais aussi par l'action concertée qu'on retrouve dans chacune des dix régions administratives du Québec. Je me réjouis que les Québécois, année après année, prennent de plus en plus conscience de la nécessité de protéger leur milieu et soient de plus en plus conscients aussi qu'ils ont un rôle très important à jouer en termes non seulement de sauvegarde, mais aussi de récupération, puisque chacun d'entre nous est conscient que bien des dégâts se sont produits dans le passé et qu'en plus de devoir nous assurer qu'ils ne se reproduiront plus, nous avons aussi celui de faire une certaine récupération. C'est là l'action non seulement du gouvernement, mais cela doit être aussi celle de chacun des citoyens. Merci, M. le Président.

Le Président: La motion de Mme la députée de Chomedey est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

II n'y a pas d'enregistrement sur les votes en suspens?

Aux avis à la Chambre. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Travaux des commissions

- M. Bertrand: Motion, M. le Président, pour faire siéger des commissions parlementaires. Cet après-midi, de 15 h 30 à 18 heures et de 20 heures à 22 heures, au salon rouge, la commission de l'énergie et des ressources pour le dossier de LG 2. À la salle 81-A, la commission parlementaire de l'éducation pour la poursuite de l'étude de ses crédits et, à la salle 91-A, la commission de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu pour l'étude de ses crédits. Je demanderais par ailleurs le consentement de l'Opposition pour que ces trois commissions puissent siéger en même temps.
- **Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition.
- M. Lalonde: Conformément, M. le Président, à ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, il nous fait plaisir de consentir à ce qu'il y ait une troisième commission puisque c'est celle, dans mon esprit, de LG 2 pour faire la lumière sur le saccage de la Baie-James.
- Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, puis-je vous suggérer, pour ce qui est de celle qui siège au salon rouge, de la faire commencer à 16 heures, le temps que nous puissions mettre la dernière main aux deux décisions qui doivent être rendues dès cet après-midi?

- M. Bertrand: Très bien, M. le Président. Effectivement, on m'avait informé tout à l'heure que vous souhaiteriez que la commission commence à siéger à 16 heures pour que les décisions qui doivent être rendues puissent être complétées. Demain matin, de 10 heures à 13 heures, au salon rouge, la commission de l'énergie et des ressources poursuivra ses travaux et à la salle 91-A, la commission du revenu procédera à l'étude de ses crédits de 10 heures à 13 heures.
- **Le Président:** La motion du leader parlementaire du gouvernement est-elle adoptée?
 - M. Lalonde: Adopté.
- **Le Président:** Nous passons donc aux affaires du jour.
- **M. Gratton:** En vertu de l'article 34, M. le Président.

Recours à l'article 34

- Le Président: M. le député de Gatineau, une question en vertu de l'article 34.
- M. Gratton: M. le Président, j'aimerais demander au leader du gouvernement, à la suite de la visite qu'effectuait récemment dans la région de l'Outaouais le ministre des Affaires municipales, qui avait discuté avec les édiles municipaux à ce moment-là de la possibilité de présenter à l'Assemblée nationale des modifications à la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais, c'està-dire la restructuration de la Communauté régionale de l'Outaouais, à quel moment nous pouvons nous attendre de voir ce projet de loi déposé ici à l'Assemblée nationale.
- Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.
- M. Bertrand: M. le Président, comme j'ai l'habitude de le faire maintenant chaque fois qu'une question dont je n'ai pas la réponse m'est adressée, je me réfère dans le plus bref délai au ministre; probablement que, dès demain ou au plus tard avant la fin de la semaine, je pourrai donner une réponse au député de Gatineau.
- **Le Président:** Nous passons donc aux affaires du jour. M. le leader parlementaire du gouvernement.
- **M. Bertrand:** M. le Président, j'aimerais que vous appeliez l'article 4) du feuilleton d'aujourd'hui.

Projet de loi no 7

Deuxième lecture

Le Président: J'appelle la deuxième lecture du projet de loi no 7, Loi concernant le recensement des électeurs pour l'année 1983, et je cède la parole au ministre de la Justice.

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: M. le Président, j'aimerais apporter quelques brefs commentaires concernant le projet de loi que nous soumettons aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a essentiellement pour objectif, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné, d'annuler le recensement prévu pour l'année 1983. Le seul motif à l'origine de la présentation de ce projet de loi réside dans l'économie réalisée par l'annulation du recensement. En effet, il faut prendre conscience des coûts considérables qu'implique une opération comme le recensement pour voir l'opportunité d'un tel projet de loi. (15 h 20)

Les prévisions budgétaires déposées récemment par le Directeur général des élections indiquent des dépenses 18 000 000 \$ qui seraient nécessaires à ce chapitre s'il y avait effectivement recensement. L'annulation permet donc de réaliser une économie substantielle sans affecter en aucune façon la qualité de notre vie démocratique. Je dis bien sans nuire à l'exercice d'un droit fondamental, le droit de vote, puisqu'il est prévu dans le projet de loi des mesures supplétives dans l'éventualité d'un scrutin, que ce soit à l'occasion d'une élection partielle, d'un référendum ou même d'une élection générale, si ces événements devaient être tenus avant le recensement de 1984. C'est ainsi qu'un scrutin décrété avant le début de la période de recensement annuel de 1984 sera précédé nécessairement d'un recensement et d'une révision pour permettre un meilleur exercice du droit de vote.

Dans ce projet de loi, nous apportons également une modification à l'article 111 de la Loi régissant le financement des partis politiques. Cet article indique quel est le nombre d'électeurs qui doit servir à la fixation de la limite des dépenses qui peuvent être engagées par un candidat, ainsi que la limite des remboursements auxquels ce candidat aurait droit, une fois l'élection tenue

Si l'article 111 n'est pas modifié, la limite des dépenses que pourra engager chacun des candidats, au cours d'un scrutin tenu après l'adoption du projet de loi qui est devant nous nous sera connue au plus tôt dix jours avant le scrutin.

La planification des dépenses

électorales étant importantes et les conséquences d'un dépassement des limites permises par la loi pouvant entraîner de dures pénalités, je crois qu'il est opportun c'est dans cet esprit que nous apportons l'amendement que je viens de mentionner d'apporter une modification à la loi, de manière que le nombre d'électeurs servant à la détermination de ces limites soit connu le plus vite possible au cours de la campagne électorale, de manière que les candidats de chacun des partis sachent quelles sont les sommes qu'ils ont de disponibles pour l'élection qui se tient.

Il s'agit donc d'un projet de loi qui permet, malgré sa brièveté, de réaliser une épargne substantielle, pas moins de 16 000 000 \$, en cette période où toute économie est digne de mention. Ces considérations justifient, nous le croyons, amplement l'adoption de ce projet de loi par les membres de l'Assemblée nationale.

Ce sont les commentaires que je voulais faire, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Raymond Mailloux

M. Mailloux: M. le Président, au moment de l'étude du projet de loi no 96, dans lequel il était question de l'intégration des trois systèmes concernant les élections: le financement des partis politiques, la Direction générale des élections et à la représentation électorale, j'avais moi-même, alors que nous discutions des économies possibles à tenter dans le processus électoral, suggéré au ministre de répéter l'expérience que nous avions connue l'an passé quand il avait présenté le projet loi no 69 par lequel il annulait également le recensement qui était prévu durant l'année financière précédente.

On imagine sans peine que l'Opposition est d'accord avec la présentation du projet de loi en question. Nous voterons pour ce projet de loi. Il est indiscutable qu'une économie de 16 000 000 \$, dans le contexte économique dans lequel nous vivons, doit être immédiatement faite et autorisée par l'Assemblée nationale.

M. le Président, au moment de la présentation de ce projet de loi, je voudrais quand même attirer l'attention du ministre sur une anomalie qu'on constate dans le service que les listes électorales peuvent rendre aux municipalités et aux administrations scolaires. Un exemple patent m'en a été fourni au cours de la dernière année. Normalement, après les recensements, qu'ils soient antérieurs d'une année ou deux, les commissions scolaires et les municipalités, principalement celles qui n'ont pas de charte spéciale et qui sont régies par

Le Code municipal, je pense, faisaient appel au président-directeur général des élections pour obtenir copie des listes électorales qui étaient faites par le gouvernement provincial pour qu'elles servent aux élections scolaires et municipales. Des directives furent données, il y a quelques mois, par le président-directeur général des élections devant qui d'ailleurs, nous pourrons également soulever le problème tantôt - à l'ensemble des présidents d'élection des comtés à l'effet que ces listes ne devaient pas servir et ne devaient pas être transmises aux autorités municipales et scolaires. Il m'a fallu intervenir pour une municipalité de mon comté auprès du bureau même du présidentdirecteur général des élections pour qu'il autorise son représentant dans Charlevoix à laisser la liste électorale servir à une paroisse donnée. Je pense que, devant l'ensemble des dépenses que les municipalités et les commissions scolaires doivent affronter actuellement, il va de soi que pour autant qu'un tel recensement fait par gouvernement provincial puisse servir aux fins d'élections scolaires et municipales, je pense que le ministre de la Justice doit, de concert avec le président-directeur général des élections, faire en sorte que ces listes puissent servir à ces fins.

Quant aux amendements mineurs dont parle le ministre concernant le remboursement des dépenses, au recensement ou lors de la révision, nous sommes également d'accord avec cet amendement tout à fait mineur. Je dis, au nom de l'Opposition, que nous sommes assurément d'accord que cette dépense de 16 000 000 \$ doit être annulée par la présentation de ce projet de loi. C'est pourquoi nous ne ferons pas objection non plus à la commission en deuxième et en troisième lecture.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de la Justice.

M. Marc-André Bédard (réplique)

M. Bédard: M. le Président, ainsi que l'a mentionné le député de Charlevoix, c'est la troisième année consécutive que nous annulons le recensement, ce qui veut dire en fin de compte une épargne d'environ 50 000 000 \$. Je pense que tant du côté de l'Opposition que du côté du gouvernement, on voit un avantage - l'unanimité en est la meilleure preuve - à ce que ce projet de loi soit adopté, comme les autres d'ailleurs, à l'unanimité.

Concernant la possibilité évoquée par le député de Charlevoix que les listes électorales puissent servir pour les municipalités et pour les commissions scolaires à l'occasion d'élections, nous étions très conscients de cette réalité, qui serait peut-être de nature aussi à représenter des

épargnes importantes et de rendre toute cette activité, pour les municipalités et pour les commissions scolaires, beaucoup moins compliquée.

En conséquence, nous avons donné un mandat. Nous savons qu'il y a, à l'heure actuelle, une étude qui est faite par le Directeur général des élections sur l'opportunité d'une telle mesure et surtout sur les implications qu'une telle mesure pourrait avoir. Je pense que cela répond à la question du député de Charlevoix. Nous aurons d'ailleurs, dans quelques minutes, l'occasion d'étudier les crédits du Directeur général des élections. Il serait peut-être à propos que nous lui posions la question pour savoir où il en est rendu. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de deuxième lecture est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le **Secrétaire-adjoint:** La deuxième lecture de ce projet de loi est adoptée.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

Commission plénière

M. Bertrand: Il y aurait consentement pour que nous procédions aux écritures relativement au projet de loi quant à son adoption via la commission plénière, pour la forme, et ensuite, l'adoption en troisième lecture.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, il y a... M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, on nous a demandé notre consentement; nous le donnons avec grâce pour que ce projet de loi, qui est très court de toute façon, soit inscrit comme ayant été adopté aujourd'hui, que les écritures soient faites, qu'on se transforme en commission plénière etc.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, ce qui veut dire que la troisième lecture pourrait être adoptée de suite.

M. Bertrand: Je fais motion pour qu'elle le soit, M. le Président.

Troisième lecture

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de troisième lecture est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, maintenant, pour la première fois depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur l'administration du système électoral, nous procéderons à l'étude des crédits du Directeur général des élections en commission plénière à l'Assemblée nationale, tel que le stipule la loi. (15 h 30)

Nous allons aussi le faire de façon à permettre au Directeur général des élections d'agir dans un contexte de neutralité, d'autonomie absolue, c'est-à-dire que, comme tout à l'heure les caméras de la télévision le montreront, le Directeur général des élections sera installé au milieu de l'Assemblée nationale, entre les deux formations politiques, pour répondre aux questions des parlementaires.

M. le Président, je fais donc motion pour que vous quittiez votre fauteuil pour que cette Assemblée soit convertie en

commission plénière.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Oui, évidemment.

Commission plénière

Étude des crédits du Directeur général des élections

M. Rancourt (président de la complénière): Donc, nous allons commencer l'étude des crédits du Directeur général des élections et je vais d'abord céder la parole au président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Richard Guay.

M. Guay: M. le Président - ça fait longtemps que je n'ai pas utilisé ce terme en fait, nous commençons cet après-midi et nous poursuivrons ce soir l'étude des crédits de l'Assemblée nationale comme telle, mais qui englobent notamment ceux du Directeur général des élections. Ce sera au Directeur général des élections de se faire entendre cet après-midi, en cette Chambre, au cours de la commission plénière. Je veux simplement souhaiter, en mon nom et au nom de tous les membres de l'Assemblée, j'en suis convaincu, la plus cordiale bienvenue au Directeur général des élections, M. Côté, dont on connaît la lourde tâche. Son impartialité, au même titre que celle du président de l'Assemblée nationale, nous avons voulu la symboliser, même plus que la symboliser, la marquer dans les faits par cet aménagement ici même, à l'intérieur de l'Assemblée, qui fait qu'aujourd'hui même, cet après-midi, le Directeur général des élections prendra place à cette table pour l'étude de ses crédits.

Par la suite, ce soir, d'après ce que je comprends, au moment où ce seront les crédits de l'Assemblée de manière plus restreinte, ce sera à mon tour de venir devant cette Chambre défendre les crédits de l'Assemblée, et j'entends utiliser la même procédure que M. Côté.

Sans plus tarder, parce que je sais que vous avez beaucoup de questions à poser au Directeur général des élections, je lui cède à

la fois la place et la parole.

Le Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît! Je cède la parole à M. le ministre de la Justice.

Remarques préliminaires

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: M. le Président, tout en souhaitant la plus cordiale bienvenue au Directeur général des élections, il me semble qu'au début des travaux de cette commission il est utile de rappeler quelques principes de base qui ont guidé l'adoption, l'automne dernier, de la Loi sur l'intégration du système électoral, la loi 96, adoption qui a été faite afin de situer les travaux de notre commission chargée d'étudier les prévisions budgétaires du Directeur général des élections.

Concernant l'indépendance du Directeur général des élections vis-à-vis de l'exécutif, il faut se rappeler que, dans la loi 96, que nous avons d'ailleurs adoptée à l'unanimité, nous avons tous convenu qu'il était essentiel de conserver cet acquis, l'indépendance du Directeur général des élections, qui tire son origine de la tradition électorale et de la nature des fonctions que ce dernier exerce.

Un autre problème avait été soulevé concernant le contrôle de l'Assemblée nationale sur les dépenses reliées à l'administration du système électoral. Afin d'assurer un contrôle réel de l'Assemblée nationale, nous avons adopté un mécanisme qu'on peut dire innovateur, tout d'abord, la nécessité d'un rapport annuel. Au 30 septembre de chaque année, le Directeur général des élections remet au président de l'Assemblée nationale un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent. Tel que le stipule l'article 232.3 de la Loi électorale, le Directeur général des élections a remis, avant le 1er avril dernier, ses prévisions budgétaires au président de l'Assemblée nationale.

Comme le prévoit également la même loi, ce sont ces prévisions qui constituent l'objet de l'étude de notre commission. Toujours dans le but de favoriser le contrôle par l'Assemblée nationale, le Directeur

général des élections a fait parvenir hier aux membres de l'Assemblée un rapport financier préliminaire de l'exercice précédent, tel que le prévoit le mécanisme mis en place par la loi 96. Il est donc inutile de se rappeler les diverses étapes qui ont précédé la commission d'aujourd'hui afin de saisir toute l'importance de nos travaux.

En somme, cette façon de procéder vise à assurer un contrôle réel du pouvoir législatif sur l'administration du système électoral dans le respect de la nécessaire indépendance de l'institution vis-à-vis du gouvernement.

Ce sont mes derniers commentaires, M. le Président. Nous vivons aujourd'hui une double première, si je puis dire ainsi. C'est la première fois que le Directeur général des élections défend ses prévisions budgétaires devant ce qu'il appelle lui-même ses 122 patrons, c'est-à-dire l'Assemblée nationale. C'est également la première fois que les citoyens ont accès directement, grâce à la télédiffusion de nos travaux, à ces délibérations.

C'était là un objectif majeur de la législation adoptée l'automne dernier, à savoir que la population et ses députés puissent suivre l'administration de nos lois électorales de façon ouverte, dans un cadre permettant la discussion sur les objectifs et sur l'emploi des fonds engagés. C'est donc, je pense, un pas important pour les citoyens et les élus.

Une autre innovation majeure découlant du mécanisme de contrôle, les délibérations des élus se tiennent en présence du principal intéressé, à savoir la personne désignée par nous pour administrer les lois électorales. Nous pouvons aujourd'hui, dans le cadre de cette commission, engager - je sais que c'est l'idée de tout le monde - un dialoque constructif avec le Directeur général des élections. Il serait peut-être pertinent de profiter de sa présence parmi nous pour faire le point sur le processus d'intégration entrepris il y a plusieurs mois sous l'aspect, par exemple, du personnel, des coûts et des résultats escomptés, sur d'autres aspects reliés au processus d'intégration sur lesquels il juge opportun de sensibiliser les membres de l'Assemblée nationale et la population. Nous aurons par la suite d'autres questions plus spécifiquement sur les prévisions budgétaires du Directeur général élections.

M. le Président, c'est l'essentiel des commentaires que je voulais faire au début de nos travaux afin de bien situer cette double première à laquelle nous assistons présentement.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Raymond Mailloux

M. Mailloux: Merci, M. le Président. Mes propos seront quand même assez brefs et faits sans note. D'abord, au nom de l'Opposition, je voudrais souhaiter la bienvenue en cette première au Directeur général des élections qui, pour la première fois, se présente devant l'ensemble de la députation pour exposer ses prévisions budgétaires, comme lui en fait obligation la loi no 96 qui a été adoptée, il y a quelques mois, par cette Assemblée.

M. le Président, nous comprenons et saisissons parfaitement l'indépendance rattachée au titre de la personne qui est devant nous. Je voudrais vous assurer, M. le Président, que, dans les questions que l'Opposition voudra bien poser, c'est face à cette indépendance qu'elles refléteront le respect que nous avons à l'endroit du poste qu'occupe celui qui est devant nous.

M. le Président, depuis que le Directeur général des élections s'est présenté devant la commission parlementaire lors de l'étude de la loi no 96, qui visait une intégration des trois directions, un bout de chemin a été parcouru. Lors de cette commission parlementaire à laquelle nous assistions tous, le Directeur général des élections avait présenté un volumineux mémoire l'ensemble de la réflexion qui était la sienne et celle de ses fonctionnaires sur l'évolution des lois électorales au Québec, leur complexité, ce qu'apporterait la fusion des trois services, certaines économies qui pourraient en découler, tout en conservant quand même le libre exercice, le plus grand possible, des électeurs québécois. Tantôt, le Directeur général des élections nous fera un bref compte rendu, avant que nous amorcions notre période des questions, du chemin qu'il parcouru depuis. J'imagine que les prévisions budgétaires qu'il présentera tantôt à l'ensemble des députés refléteront quelque peu ce cheminement.

Je ne voudrais pas étirer davantage ces remarques préliminaires. Mes collègues et moi-même poserons, tantôt, les questions pertinentes à la suite de ce qui aura été dit en cours de route.

Le **Président (M.** Rancourt): M. le Directeur général des élections, vous avez la parole.

M. Pierre-F. Côté

M. Côté (Pierre-F.): Merci, M. le Président. Avec votre permission, j'ai remis à l'intention des membres de l'Assemblée copie du texte que j'ai en main. Si vous jugez utile de le distribuer et de suivre ce texte de 8 1/2 sur 11, mais qui doit être à la disposition de ceux qui sont en arrière, il

serait peut-être utile qu'on puisse le distribuer maintenant.

Une voix: Nous ne l'avons pas?

M. Côté: Non, vous ne l'avez pas encore en main. C'est un texte de 8 1/2 sur 11 qui est un texte de présentation, accompagné de la structure administrative du Directeur général des élections, qu'on pourrait vous remettre, je présume, d'ici à quelques instants. Avec votre permission, je vais en commencer la lecture.

Le Président (M. Rancourt): Parfait, M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Conformément aux dispositions de la Loi électorale, telle qu'amendée par l'adoption de la Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral, en décembre dernier, i) me fait plaisir, en ma qualité de Directeur général des élections, de me retrouver aujourd'hui devant les membres de cette commission. Ce plaisir est d'autant plus grand que vous me faites l'honneur de m'accueillir dans la salle même de vos délibérations plénières. C'est la première fois, comme on vient de le souligner, que le Directeur général des élections vient présenter des prévisions budgétaires directement devant les membres d'une commission parlementaire et vient fournir toutes les explications que vous aimerez obtenir sur la façon dont je m'acquitte des responsabilités que vous avez bien voulu me confier. C'est, je le crois bien, un précédent historique.

Je l'ai souligné à quelques reprises, la fonction de Directeur général des élections est caractérisée par un statut très particulier que vous avez vous-mêmes choisi, celui de la personne désignée. Nous entendons, par cette expression, le statut d'une personne qui exerce une parcelle des pouvoirs de l'Assemblée nationale non pas comme un mandataire, mais à la place de celle-ci d'une façon autonome.

Le Directeur général des élections assure, dans son administration quotidienne, l'exercice des droits démocratiques des électrices et électeurs du Québec, que ce soit en période de scrutin ou dans l'accomplissement des autres fonctions qui en découlent. Conséquence nécessaire de ce statut, le législateur a voulu qu'il puise directement au fonds consolidé du revenu les sommes d'argent nécessaires à l'administration des diverses lois électorales.

Le Directeur général des élections ne doit rendre compte de ses actes que devant les membres de l'Assemblée nationale. Ainsi, aujourd'hui, je suis appelé à vivre, pour une des premières fois, l'imputabilité, cette notion dont on parle tant depuis quelque temps et à laquelle on donne la signification

de rendre compte directement de ses actes devant la plus haute autorité civile du Québec, l'Assemblée nationale. Permettezmoi ici une parenthèse au sujet de l'imputabilité: Il m'apparaît étrange que l'on popularise ce terme quand, selon les définitions qu'en donne le dictionnaire, il a plutôt une connotation péjorative. Espérons que le nouvel usage qu'on veut en faire en bonifiera le sens.

Conformément à de procédures introduites par l'adoption de la Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral, j'ai procédé à la préparation de prévisions budgétaires pour le début 1983-1984 et je les ai fait parvenir au président de l'Assemblée nationale le 31 mars 1983. Je lui ai également transmis, le 2 mai, un rapport financier préliminaire pour l'exercice budgétaire 1982-1983 ainsi qu'un texte de présentation. Il vous sera évidemment loisible de me poser toutes les questions que vous jugerez pertinentes sur le contenu de ces documents. Mais afin de situer, très brièvement, ces dépenses dans leur contexte, j'aimerais vous entretenir des responsabilités nombreuses et complexes qui incombent au Directeur général des élections et souligner certaines activités de l'année écoulée.

Je crois très important de rappeler que tout l'appareil administratif dont j'ai la responsabilité a comme principal but d'assurer à près des 4 500 000 électrices et électeurs l'exercice de leur droit de vote dans le cadre des lois que vous avez adoptées pour la protection de ces droits. Rappelons-les, si vous le voulez bien: la Loi électorale, la Loi sur les listes électorales, la Loi régissant le financement des partis politiques, la Loi sur la représentation électorale, la Loi sur les élections dans certaines municipalités et la Loi sur la consultation populaire.

Mes responsabilités face à l'application de ces lois couvrent trois grands secteurs: les scrutins, le financement des partis politiques et la représentation électorale. Comme je l'ai déjà mentionné à l'occasion de la présentation de mon mémoire en commission parlementaire, au moment de l'étude de la Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral, le Québec a connu, depuis 1979, une forte concentration d'événements électoraux.

Au cours des trois dernières années, en effet, le Directeur général des élections a vécu la période la plus intensive de toute son histoire. La tenue consécutive de quatorze scrutins, sans compter le scrutin des caisses d'entraide économique et de deux recensements, dans un cadre légal nouveau à partir de 1980, a nécessité un travail considérable de préparation, de réalisation et de suivi et, en conséquence, a nécessité le maintien d'effectifs proportionnels à une

concentration aussi exceptionnelle d'événements et d'activités. La tenue d'un événement électoral tel que le scrutin général du 13 avril 1981 a nécessité la mise en place d'un réseau ou d'une structure organisationnelle dans tout le Québec qui regroupe les 122 circonscriptions électorales, implique la gestion de ressources humaines, matérielles et financières touchant plus de 100 000 personnes dans des centaines d'activités différentes et comporte plus de 150 000 transactions financières.

Au cours de la dernière particulièrement, se sont tenues des activités de différentes natures. Il y a eu, bien sûr, le 5 avril 1982 des élections partielles dans les circonscriptions électorales de Louis-Hébert et de Saint-Laurent dont les résultats vous sont bien connus. À l'occasion de ces élections, un protocole d'entente est intervenu, le 23 mars 1982, entre les chefs des partis autorisés, qui portait sur un mécanisme visant à accélérer le vote par anticipation. Vous m'avez confié, le 8 mai 1982, en vertu de la Loi concernant certaines caisses d'entraide économique. la responsabilité du scrutin des caisses d'entraide économique qui s'est tenu le 22 mai 1982. Ce fut une expérience nouvelle, très enrichissante et il n'est pas exagéré de dire que la responsabilité de la tenue de ce scrutin fut non seulement un succès le jour de sa tenue, mais également un succès du point de vue de l'adaptation des principes de électoral contenus dans nos lois, droit principes qui se sont traduits par la rédaction de règles spécifiques. Ce fut un précédent qui pourrait éventuellement servir dans d'autres circonstances analogues. (15 h 50)

Il est essentiel que les dispositions électorales s'harmonisent dans le respect de la législation existante et de la tradition démocratique québécoise. Des membres de mon personnel ont participé activement à un groupe de travail sur la réforme électorale municipale qui poursuit, d'ailleurs, ses travaux sur l'harmonisation qu'il faut établir entre les dispositions législatives électorales que l'on retrouve dans les diverses lois municipales et les dispositions électorales actuellement en vigueur au Québec.

Vous savez évidemment que des membres de mon personnel ont participé, au cours du printemps jusqu'à l'automne 1982, de façon active et dans un esprit de franche collaboration aux travaux du comité technique qui ont conduit à l'adoption de la Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral. Le 28 avril 1982, j'ai déposé à l'Assemblée nationale un rapport sur le projet d'implantation d'un registre des électeurs au Québec. J'y exprimais des recommandations. J'ose espérer qu'il sera possible d'y donner suite un jour.

Il existe une association bona fide des

Directeurs généraux des élections du Canada et des provinces. Chaque année, nous nous rencontrons et échangeons nos expériences mutuelles pour le plus grand bénéfice de tous. L'été dernier, cette rencontre s'est tenue en juillet à White horse, au Yukon.

À la suite de l'expérience du vote des détenus que nous avons vécue au Québec, j'ai tenu une rencontre en octobre dernier avec des représentants du gouvernement fédéral pour leur faire part des dispositions de notre loi et des procédures que nous avons instaurées à cette occasion. Inutile de vous dire que l'expérience québécoise en ce domaine intéresse vivement le reste du pays.

Le ministère des Transports nous a demandé d'agir à titre de conseillers, du mois de juillet au mois de novembre 1982, à la suite de l'adoption de la Loi favorisant la poursuite des objets de la Ligue de taxis de Montréal. Là encore, notre expertise électorale fut mise à contribution à la satisfaction de tous.

Le 9 novembre 1982, j'ai eu l'occasion de participer à une séance d'étude avec des parlementaires du Québec et des parlementaires du Conseil de la communauté française de Belgique. Cette rencontre a permis des échanges de points de vue sur différents aspects de la législation électorale du Québec et de la Belgique.

Je vous ai remis, le 13 avril dernier, à titre de président de la Commission de la représentation et au nom de la commission. proposition de délimitation circonscriptions électorales. Permettez-moi de vous souligner l'importance primordiale que j'attache au chapitre portant sur des considérations dans ce rapport. Il faut, en effet, réfléchir sur la création ou la disparition éventuelle d'une circonscription sur les multiples divisions électorale. territoriales qui existent au Québec et sur les critères socio-économiques et leurs conséquences. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler lorsque la commission permanente de l'Assemblée procédera, au cours des douze prochains mois, à l'étude de ce rapport.

Vous savez également qu'il y a quelques jours, en ma qualité de responsable de l'application de la Loi régissant le financement des partis politiques, j'ai rendu publics les états financiers des partis politiques.

À la suite du bref résumé que je viens de vous exposer sur certaines activités de la dernière année budgétaire, vous vous rendrez compte, de plus, que la nature même de mes responsabilités m'oblige à être prêt en tout temps à tenir un événement électoral. Cette obligation implique un travail constant de planification, d'organisation et de mise en place de contrôles des ressources utilisées. Je dois, entre autres, maintenir des contacts réguliers et permanents avec les 122

directrices et directeurs du scrutin et leurs secrétaires afin de voir à leur formation et m'assurer qu'ils aient en main l'information la plus récente et la plus exacte possible relativement aux tâches qu'elles ou qu'ils ont à accomplir.

À ces volets d'activité dont je viens de vous entretenir se greffent aussi d'importantes responsabilités reliées aux élections municipales, à la délimitation des électoraux municipaux, financement des partis politiques municipaux et à l'aide aux présidents d'élection et trésoriers municipaux dans l'accomplissement de leurs tâches. Dans tous ces secteurs d'activité, le Directeur général des élections se doit d'être au service de ces diverses clientèles dont, au premier chef, électrices et les électeurs, pour leur fournir l'information qu'elles ou qu'ils requièrent relativement à l'application des lois électorales. Incidemment, nous avons répondu à au-delà de 7000 demandes téléphoniques d'information à notre centre de renseignement durant la dernière année. Ces clientèles se composent, bien sûr, de l'ensemble des électrices et électeurs du Québec, mais également des membres de l'Assemblée nationale et des partis politiques. continue d'appliquer des politiques administratives très rigoureuses, axées essentiellement sur les pratiques actuellement vigueur au sein de l'administration publique québécoise.

Je désire également profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous informer que le processus d'intégration des institutions électorales, tel que prévu dans la Loi sur l'intégration à l'administration du système électoral, est en bonne voie de réalisation. Vous vous rendez compte certainement que cette intégration ne peut se faire du jour au lendemain, mais d'une façon progressive, sur une période couvrant plusieurs mois.

J'ai tenu, de façon toute particulière, à ce que l'intégration se fasse de la façon la plus humaine possible. À cet égard, je déposerai sous peu en cette Assemblée un rapport concernant les indemnités de départ que j'ai fixées et versées à des employés du financement des partis politiques. Le nombre d'employés de ce groupe rattachés à mes effectifs s'établit maintenant à 22.

D'ici à quelques semaines, tous les bureaux situés au complexe Desjardins à Montréal seront libérés, le centre d'information et le bureau de Québec du financement étant déjà fermés, et les employés seront affectés soit au bureau de Montréal ou de Québec. Ceux qui ne pourront accepter l'offre de relocalisation qui leur a été faite seront progressivement mis en disponibilité.

Suite logique de cette intégration, un nouvel organigramme est maintenant en

vigueur. De plus, j'ai défini les nouvelles vocations administratives des diverses directions et des services pour l'ensemble de mon personnel. Ce renseignement est contenu dans un document intitulé "Structures administratives du Directeur général des élections - avril 1983." dont on vient de vous distribuer un exemplaire. Je vous informe également que j'ai récemment procédé, conformément aux pouvoirs que me confère la loi, à la nomination de trois adjoints.

Conformément à l'article 232.5 de la Loi électorale, il me fait plaisir de soumettre le rapport financier préliminaire du Directeur général des élections pour l'exercice budgétaire 1982-1983. Ce rapport financier préliminaire a été préparé à votre intention pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 1983-1984. renferme une présentation, un tableau des dépenses du Directeur général des élections et l'ensemble du système électoral pour l'exercice financier 1982-1983; des commentaires et des comparaisons avec les années antérieures, ainsi qu'un graphique l'évolution des d'administration de chacune des institutions reliées au système électoral au cours des quatre dernières années.

De plus, daté du 29 avril 1983, je vous ai fait parvenir, hier après-midi seulement, je m'en excuse, un document de présentation pour vous fournir des renseignements sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1983-1984. Permettez-moi de vous citer ici les premières lignes de l'introduction:

"Tout en maintenant l'objectif fondamental d'offrir des services de qualité à plus de 4 000 000 d'électrices et d'électeurs au Québec, deux préoccupations majeures ont guidé la préparation des prévisions budgétaires de 1983-1984: premièrement, maximiser les économies pouvant découler du regroupement des institutions reliées à l'administration du système électoral, et, deuxièmement, poursuivre les efforts de décroissance des ressources."

En guise de conclusion, j'aimerais évoquer certaines perspectives d'avenir. Vous avez récemment élargi le mandat du Conseil consultatif. Celui-ci est maintenant composé du Directeur général des élections et de trois représentants de chacun des partis politiques autorisés représentés à l'Assemblée nationale. En plus d'avoir la responsabilité de conseiller le Directeur général des élections sur la Loi sur le financement des partis politiques, il a également la responsabilité de me conseiller sur la Loi électorale et sur la Loi sur les listes électorales.

Je me réjouis en premier lieu de l'apport du Conseil consultatif dont la première tâche, dans quelques jours, sera de donner suite à une demande conjointe du premier ministre et du chef de l'Opposition de fournir dans les meilleurs délais des opinions sur les formules actuellement proposées de réforme du mode de scrutin.

Il me semblerait indiqué qu'au cours des douze prochains mois, on en vienne finalement à des conclusions positives concernant la confection des listes électorales et leur utilisation pour fins d'élections municipales et même peut-être pour fins d'élections scolaires. Nul doute que l'on pourrait s'efforcer de tirer sereinement au clair la réalisation ou non d'un registre informatisé des électeurs, d'autant plus que la récente création de la Commission d'accès à l'information a pour mission, entre autres, de voir à la protection des renseignements personnels.

J'espère également que la législation électorale municipale s'exprimera selon la philosophie générale de la législation électorale québécoise. Il me semble important de mettre l'accent au cours des prochains mois sur la formation du personnel électoral et, en tout premier lieu, sur ces collaborateurs si indispensables et de plus en plus compétents que sont les directrices et directeurs du scrutin et leurs secrétaires. Au cours de prochains jours sera publié un avis de concours en vue de la nomination de quatre directeurs du scrutin, conformément nouvelles dispositions de la électorale à ce sujet. Je ne saurais non plus trop insister sur l'importance grandissante des responsabilités qui m'incombent ainsi qu'à la Commission de la représentation à l'égard des municipalités.

Finalement, à moins évidemment que d'aventure vous ne me confiiez de nouveaux mandats, vous devinez, j'en suis sûr, que des efforts soutenus seront poursuivis pour atteindre les objectifs de l'intégration du système électoral en vue de bien servir les électrices et les électeurs, en faisant disparaître tout chevauchement de fonction à l'aide d'une saine gestion des fonds publics.

Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à toute question que vous jugerez pertinente concernant mon administration et les prévisions budgétaires que j'ai déposées devant vous. Je vous assure au préalable de mon entière collaboration à la réalisation des travaux que nous entreprendrons parce que je partage avec vous, puisque vous avez bien voulu m'en confier une part de responsabilité, le souci du maintien et du respect de la démocratie au Québec. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (M. Rancourt): Merci, M. le directeur général. M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, je tiens à remercier M. le Directeur général des

élections du rapport très soigné qu'il a présenté devant les membres de cette Assemblée nationale, rapport qui nous fait réaliser l'ampleur et l'importance de la tâche qu'il a à accomplir avec les adjoints qu'il nous a mentionnés tout à l'heure. Peut-être serait-il important, non seulement pour l'information des membres de l'Assemblée nationale, mais également de ceux et celles qui nous regardent, que M. le Directeur général des élections présente ses adjoints.

Le Président (M. Rancourt): M. le directeur général.

M. Côté: M. le Président, M. le ministre, à ma droite, M. Jean Lambert, qui est adjoint au Directeur général des élections pour le financement; le deuxième à ma gauche est M. Eddy Giguère, qui est adjoint au scrutin; à côté de M. Giguère, M. Jean-Luc Lemieux, qui est adjoint au président de la Commission de la représentation et, immédiatement à ma gauche, M. Fournier qui est mon secrétaire exécutif.

Le Président (M. Rancourt): Merci beaucoup. M. le ministre de la Justice.

Discussion générale

M. Bédard: M. le Président, peut-être que nous pourrions y aller de questions. Tel que l'a mentionné M. le Directeur général des élections, le contrôle de l'Assemblée nationale sur l'administration du système électoral est l'un des principes majeurs du projet de loi no 96. Il y avait deux outils de base qui ont été demandés afin qu'ils soient remis aux parlementaires pour que ceux-ci puissent préparer le mieux possible, le plus adéquatement possible, l'étude des prévisions budgétaires à l'occasion de la commission parlementaire. Je pense, entre autres, comme premier outil, aux prévisions budgétaires pour l'année à venir; le deuxième outil est le rapport financier préliminaire de l'exercice précédent.

Effectivement, les prévisions budgétaires ont été déposées à l'Assemblée au début d'avril. Par ailleurs, parlementaires ont reçu seulement hier le rapport financier préliminaire. Tout en étant très conscient des tâches supplémentaires qui échoient à M. le Directeur général des élections et aussi de l'énorme travail qui est requis, avec tous les problèmes que peut représenter le processus d'intégration, je voudrais l'opinion du Directeur général des élections là-dessus: Est-ce qu'il y aurait possibilité qu'à l'avenir des mesures soient prises pour que les prévisions budgétaires soient accompagnées d'informations de nature explicative ou complémentaire dès leur dépôt à l'Assemblée nationale, de manière que ça représente un instrument encore plus efficace au niveau de la compréhension pour les membres de l'Assemblée nationale?

Est-ce qu'il y aurait lieu aussi que le rapport financier préliminaire soit remis à un moment qui laisse quand même aux parlementaires le temps de se préparer adéquatement? Encore une fois, je comprends bien que ce rapport préliminaire nous ait été remis hier; c'est très compréhensible, pour les raisons que j'ai données tout à l'heure. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, tous et chacun de nous sommes condamnés à essayer d'améliorer les choses. C'est pourquoi je vous demande s'il y a possibilité de prendre les mesures nécessaires pour que les outils fournis aux parlementaires puissent l'être en temps utile afin de leur permettre de bien faire leur travail.

Le **Président (M. Rancourt):** M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Je trouve votre remarque tout à fait pertinente et je tiens à présenter mes excuses auprès de tous les membres de l'Assemblée d'avoir été placé dans la situation vraiment incontrôlable de vous fournir ces documents à la toute dernière minute. Il y a des explications, mais peutêtre pas suffisamment d'excuses. Je peux au moins vous dire que j'ai le ferme propos et que, l'an prochain en tout cas, vous recevrez plus longtemps d'avance ces documents explicatifs. Évidemment, à cause des événements des dernières semaines, je vous avoue très franchement que j'avais prévu, peut-être faussement, que cette séance serait tenue peut-être une semaine ou quinze jours plus tard et je me suis fait jouer un peu. Je m'en excuse auprès de vous parce que je constate que ça peut vraiment créer des difficultés dans l'analyse des prévisions.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. **Bédard:** Les membres de l'Assemblée nationale comprennent que les travaux auxquels nous nous adonnons présentement ont été convoqués peut-être plus rapidement que prévu. Nous notons avec beaucoup de satisfaction le fait que vous nous assurez que la situation pourra être améliorée en fonction des prochaines études.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, si le ministre me le permet, peut-être vous demande-t-on d'être plus vite que certains des ministres qui nous font face pour nous déposer des documents. De toute façon, je comprends les contraintes auxquelles vous avez dû faire face et j'appuie entièrement ce que vient de dire mon collègue de

Chicoutimi, le ministre de la Justice. Car je pense qu'on constatera finalement qu'on travaille un peu à bâtons rompus dans tout ce qui nous a été fourni de volumineux documents qu'on voudrait bien étudier pour poser les questions les plus sérieuses et être un peu ordonnés dans notre travail. Ce sera probablement impossible, cette année. On vous fait confiance. Mais je souscris abondamment au voeu qu'a exprimé le ministre, que l'an prochain on puisse au moins avoir quatre ou cinq jours pour faire la lecture de ces dossiers afin de les comprendre un peu mieux.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. **Bédard:** Vous l'avez d'ailleurs mentionné dans le rapport très substantiel que vous venez de fournir aux parlementaires et à la population, vous nous avez parlé qu'un des objectifs exprimés lors de l'adoption de la loi 96 allait dans le sens de réaliser le plus d'économie possible tout en essayant de ne pas diminuer l'efficacité de notre système électoral. C'est bien évident. Nous comprenons très bien - vous l'avez mentionné d'ailleurs - que cette intégration ne puisse se faire du jour au lendemain. Si on voulait que ça se fasse harmonieusement et dans le respect des droits de bien des personnes dont les services étaient retenus par les anciennes structures que nous avons regroupées en une seule, il fallait quand même y aller avec un certain ménagement, normal dans les circonstances. (16 h 10)

Est-ce que vous pourriez nous donner une idée de ce qu'il a été possible de réaliser jusqu'à maintenant en termes d'économie, si c'est le cas, au moment où on se parle, et nous faire une projection des actes que vous entendez poser en fonction de l'avenir, qui seront de nature à atteindre l'objectif visé en ce sens que notre système électoral, tout en demeurant un des plus efficaces, soit aussi, si c'est possible, un des moins coûteux.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. **Côté:** Si vous permettez, M. le ministre, peut-être une vue d'ensemble assez rapide. On pourrait évidemment retrouver dans le document intitulé Présentation - le document à la couverture verte...

M. Bédard: Peut-être juste un exemple, un des domaines où la fusion devait particulièrement permettre des économies d'échelle, c'était celui de l'information. En 1981-1982, 30 postes étaient occupés à cette tâche. Étant donné qu'il n'y a pas trois organismes, mais un seul, est-ce que vous

êtes en mesure de nous dire combien de postes sont prévus pour l'information, maintenant que la fusion est faite?

Il y aurait peut-être aussi la question des employés temporaires, problème auquel vous aviez à faire face; il en reste 13. Vous pourriez peut-être nous éclairer sur vos intentions.

M. Côté: Dans le document vert, à la page 20, annexe 4, en regard de la Direction des communications, la colonne de droite incidemment, cette page reflète l'effectif dont je prévois avoir besoin dans le courant de la prochaine année - aux communications proprement dites, le personnel total prévu est de 24 personnes. Cela comprend évidemment un cadre supérieur, des professionnels, des techniciens, des employés de bureau et aucun ouvrier. Ce personnel des communications sera localisé essentiellement à Québec. Il n'y aura plus de personnel s'occupant des communications à Montréal.

Je peux peut-être souligner d'autres préoccupations - en plus du personnel des communications - qui nous animent. Par exemple, il est du domaine des probabilités qu'il y ait des élections partielles dans trois circonscriptions très bientôt. À cet égard, nous avons l'intention de diminuer les dépenses par rapport à celles effectuées lors des élections dans Louis-Hébert et dans Saint-Laurent. Pour vous donner un exemple très concret de ce que nous désirons faire, quant à la publicité qui avait été requise, publicité exigée par la loi, en particulier par la Loi sur les listes électorales, de publier les adresses des bureaux de dépôt, nous avons l'intention d'avoir le même budget année pour trois circonscriptions électorales que celui qu'on a eu l'an dernier pour deux circonscriptions électorales, en faisant une opération relativement simple mais, encore là, il suffisait d'y penser, il faut un peu d'imagination si on veut gérer la décroissance - en diminuant le format des avis qui paraîtront dans les journaux. Cette première opération représente des économies.

Une autre économie qui est assez substantielle, c'est celle du manuel de l'électeur. Nous avions, en 1980, pour l'élection de 1981 en particulier, édité un manuel de l'électeur qui était assez considérable. Il s'agissait, à ce moment-là, de publier un manuel comportant beaucoup d'information très détaillée pour instruire les électeurs sur les nouvelles dispositions de la Loi électorale. Pour les élections partielles qui auront lieu bientôt, ce ne sera pas un volume semblable, ce sera simplement un dépliant, une espèce de feuille accordéon où, là encore, d'une façon très résumée et très succincte, des informations de base seront fournies à l'électeur. Là encore, il s'agit d'une économie très substantielle de plusieurs milliers de dollars.

Une autre économie que je pourrais vous signaler comparativement aux années antérieures, c'est dans le domaine des communications. Il est bien évident que le rapport de la Commission de la représentation électorale, cette année, celui que vous avez eu et le rapport final qui sera produit, n'aura aucune commune mesure, au point de vue des coûts que cela pourra comporter, avec celui de 1980, étant donné le très petit nombre de changements que la commission propose à la carte et étant donné aussi la préoccupation que nous avons de publier des rapports qui soient d'une présentation des plus économiques possible.

Je vous signale que, dans le nombre de personnes qui sont comprises dans les 24 que j'ai mentionnées tout à l'heure dans le service des communications, j'ai joint et est inclus dans ce service - cela peut sembler un peu grand, 24 personnes - un service de gestion de documents qui, autrefois, relevait du secrétariat. C'était, autrefois, le service de la gestion des documents et il comprenait neuf personnes, ce qui veut dire que, sur le plan des communications comme telles, il n'y aura que quinze personnes.

- Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.
- M. Bédard: Autrement dit, ce qui était identifié auparavant comme étant le domaine de l'information ou des communications dans les trois autres organismes et qui regroupait 30 personnes, 30 postes, ce serait maintenant...
- **M.** Côté: C'est maintenant quinze personnes.
- **M. Bédard:** Ce serait maintenant quinze personnes.
 - M. Côté: C'est coupé de moitié.
 - M. Bédard: D'accord.
- M. Côté: Sans compter que je l'ai mentionné tout à l'heure, je pense que c'est assez important; c'est une somme aussi importante, le centre de documentation qui existait à Montréal est fermé. Cela ne veut pas dire pour autant - c'est important de le souligner - que nous abandonnons la préoccupation d'informer les électeurs, mais nous croyons le faire d'une autre façon et, en particulier, une méthode que nous mettons de l'avant depuis déjà quelques années et qui donne de très bons résultats, c'est d'avoir un numéro de téléphone, ce qu'on appelle communément un numéro zénith, qui permet une communication directe avec des agents d'information et qui permet aussi aux électeurs d'obtenir toutes les informations requises. Voilà une première façon.

L'autre, celle que nous envisageons de privilégier, c'est évidemment la possibilité pour les électeurs, pour toutes les personnes concernées, d'obtenir au bureau de Montréal et au bureau de Québec les informations qu'ils désirent, soit sur les listes électorales ou sur la législation.

Finalement, il y a une autre façon qui est assez économique et qu'il faudrait privilégier dans les prochains mois; c'est celle de trouver la possibilité de parler le plus possible, mes adjoints et moi-même, des responsabilités qui nous incombent auprès de différents organismes, sociaux, etc., pour que les gens soient mieux informés des lois électorales.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. **Bédard:** En ayant comme objectif non pas de gérer la décroissance, mais d'administrer en rationalisant le plus possible les dépenses dans un contexte que nous connaissons, je serais intéressé à ce que vous nous disiez ce que représenterait, tant au plan de l'efficacité du système électoral que économies possibles à réaliser, la possibilité de l'utilisation des listes que nous pour fins provinciales aux fins d'élections municipales ou, éventuellement, scolaires. Est-ce que vous êtes présentement en mesure de nous donner quelques indications sur ce que cela pourrait représenter pour l'efficacité du système électoral et pour les économies à réaliser? Je pense que vous faites une étude ou encore une réflexion sur ce sujet. D'ailleurs, vous l'avez mentionné dans votre rapport. Est-ce qu'il serait possible d'expliquer un peu plus votre pensée que ce n'est le cas dans le rapport que vous nous avez présenté?

M. Côté: Certainement.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Je m'excuse, M. le Président. Oui, M. le ministre, il y a beaucoup de progrès d'accompli. Je dois souligner que l'aspect intéressant de ce progrès se situe au plan du changement des mentalités qui s'est effectué ces derniers mois, d'une part, du côté des municipalités et, d'autre part, du côté des organismes municipaux, tels que l'Union des municipalités du Québec, la Corporation des officiers municipaux, etc. II y a eu un groupe de travail, sous la responsabilité du sous-ministre des Affaires municipales, qui, conjointement avec nous, a accompli, à ce jour, un travail considérable. Il y a des problèmes à régler sur le plan juridique. Il faut aplanir certaines difficultés, par exemple, sur le plan du cens électoral. Je donne un seul exemple. Dans la loi municipale, on exige la résidence d'un an dans une municipalité. On est en voie de trouver des solutions à ce problème, d'un commun accord. Je pense qu'il est bon de souligner qu'autrefois, au sujet de ce projet, il y avait certaines réserves. Elles sont en train - à moins que je comprenne mal les réunions qui ont eu lieu - de s'amenuiser. Ceci permettrait, à supposer qu'il y ait recensement annuel des électeurs, de pouvoir fournir de façon très immédiate et très pratique aux municipalités, à temps pour les élections municipales, les listes électorales. (16 h 20)

Il y a des problèmes techniques qui peuvent se poser. Je vais vous en donner un juste à titre d'exemple qui ne me semble pas insurmontable. Il faudrait peut-être devancer d'une semaine le recensement provincial pour les listes électorales puissent effectivement servir aux élections municipales. II faudrait faire des arrangements ou des ententes avec les municipalités ou avoir des dispositions dans la loi qui permettraient des accommodements pour que les listes électorales provinciales qui sont établies sur la base de sections de vote et des secteurs électoraux puissent servir pour des délimitations territoriales municipales qui soient correspondantes.

Personnellement, je dois vous dire que plus on avance dans l'étude du problème, plus il nous semble qu'on serait en mesure assez prochainement, de trouver des réponses à ces problèmes techniques. La conséquence est avant tout la suivante. C'est d'avoir des listes électorales les mieux bâties possible. Je pense qu'on peut s'enorqueillir du fait que les listes électorales provinciales sont très bien faites, qu'elles sont révisées selon une méthode qui a fait ses preuves. Malheureusement, si on pousse l'enquête un peu loin, ou si on fouillait davantage, cette responsabilité qui incombe au secrétaire-trésorier ou au greffier des municipalités n'est pas toujours remplie à leur satisfaction parce qu'il manque l'expérience, il manque l'expertise nécessaire. Il y a peut-être enfin, si je peux me permettre, j'espère qu'on ne m'en voudra pas trop de le souligner, mais dans certains cas, on pourrait le démontrer - des gens qui leur font croire qu'il y a une possibilité d'avoir une liste électorale municipale informatisée en criant

On s'est rendu compte, aux élections de l'automne dernier, et j'ai bien peur qu'on le voie encore cet automne, que cela crée des situations où il y a des dénis de justice à l'égard des électeurs parce que leur nom n'est pas sur la liste électorale. Elle est faite d'une façon que j'oserais qualifier de pas suffisamment scientifique ou inadéquate. D'autre part, la conséquence - vous me permettez un dernier point à ce sujet - les dépenses qu'encourent les municipalités, si on

prend les dépenses minimales que cela a coûté à la ville de Montréal l'automne dernier, 2 000 000 \$, sont finalement payées par les mêmes contribuables. C'est toujours la même chose. On pourrait peut-être objecter que ce sont des dépenses qui vont émarger au budget du gouvernement provincial, mais qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre, ce qui est le plus important, c'est d'arriver au résultat où on a des listes électorales qui soient vraiment les plus adéquates possible.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, avant de poser une question plus importante, d'ordre plus général, je voudrais revenir un moment sur un sujet dont j'ai parlé avant l'entrée en Chambre du Directeur général des élections. Incidemment, dans le cours des derniers mois, à la suite d'une directive qui avait été donnée à l'ensemble des directeurs de scrutin dans les comtés, les listes électorales de ne pouvaient être transmises à des commissions scolaires ou des municipalités pour des fins d'élections appréhendées ou qui étaient en cours. Disons que je suis intervenu auprès d'un officier du directeur du bureau de scrutin et l'ordre a été donné transmettre une copie de la liste à la pas commission scolaire et non à municipalité. Je parle de la commission scolaire du Gouffre, à Baie-Saint-Paul.

La question que je me pose est la suivante. C'est indiscutable que si cela coûte 18 000 000 \$ ou 16 000 000 \$ pour faire un recensement annuel pour les fins d'élections provinciales, cela en coûte presque autant à l'ensemble des municipalités et commissions scolaires qui ont à faire le même travail pour fins d'élections municipales ou scolaires. Cela serait une économie formidable si on pouvait réussir le tour de force que le recensement qui se fait, soit annuellement ou par intervalles, puisse servir aux trois paliers de gouvernement. Je n'ai pas la prétention d'avancer que l'électeur qui vote provincial est de la même catégorie de celui qui vote au municipal ou au scolaire, mais dans le cas qui m'occupait, la commission scolaire a quand même réussi, simplement avec une révision, à faire son élection et à ménager quand même passablement d'argent. C'est dans cet esprit que cela a été avancé et j'imagine que la réflexion que le Directeur général des élections et son équipe font actuellement va dans ce sens. Serait-il possible, par contre, que le ministre de la Justice, avec son collègue des Affaires municipales et le ministre de l'Éducation, vérifie si la qualité d'électeur aux trois paliers se ressemble à ce point qu'on pourrait se servir des mêmes listes pour l'économie dont on parle?

M. le Président, avant de poser des

spécifique, questions d'ordre présentation qui est faite par le Directeur général des élections sur les budgétaires pour le prochain exercice financier, je comprends que, par la loi qui a été adoptée tantôt par cette Chambre, on qui concerne élimine la partie recensement, 16 000 000 \$ les 17 000 000 \$ en cause. Lors de l'adoption de la loi 96, j'avais été assez surpris de la qualité du rapport que le Directeur général des élections nous avait soumis avant qu'il y ait une fusion des trois directions. Je pense que c'est dans la même optique que les partis qui sont représentés en Chambre, comme la Direction générale des élections, envisageaient l'avenir. Bien sûr, je pense que, des deux côtés de la Chambre, on est conscient que plus il y a de complexité aux lois électorales, plus cela peut entraîner des dépenses inhérentes à cette complexité. Vous aviez fait mention dans ce document de la complexité des lois que l'Assemblée nationale, au fur et à mesure des années, s'était données dans le but de rendre le plus accessible possible l'exercice du droit de vote. À moins qu'il y ait des changements, tel celui que l'Assemblée nationale vient d'adopter, il y a quelques minutes, en annulant le recensement pour cette année, à moins qu'il y ait des modifications semblables, vous aviez dit que ce n'était pas la prérogative du Directeur général des élections. Il doit suivre les lois qui sont édictées par la Chambre.

Vous parliez dans un deuxième temps des économies de l'intégration du système. Je ne sais pas si vous avez le mémoire en votre possession. C'était aux pages 22 et 23. On parlait des économies d'avenir. La première est celle portant sur les obligations découlant de l'application des lois - ce dont je viens de parler - et la deuxième est celle portant sur les effets de l'intégration du système électoral, particulièrement au niveau dépenses de fonctionnement. mentionnait à ce moment-là - et ce n'est pas mon intention de vous mettre en défaut, parce qu'on est à quelques mois quand même seulement de la présentation de prévisions - une économie possible de l'ordre de 2 400 000 \$, ce qui était mentionné à la page 22, et vous donniez le tableau des ressources humaines, ce que cela impliquait, les trois directions qu'on connaissait auparavant et l'intégration, ce que donnerait. On parlait également économies quant à différents autres secteurs, tels ceux qui sont mentionnés à la page 23.

Quand je regarde la présentation du budget qui est devant l'Assemblée nationale, je comprends que les économies ne sont pas d'un ordre aussi important, parce qu'on est à quelques mois seulement et que l'ensemble du travail que vous avez effectué pour que tout soit intégré et replacé, on ne peut pas espérer cela dans l'espace de quatre ou cinq mois. Ce dont je voudrais vous entendre parler, à la suite de la présentation des prévisions que vous soumettez, c'est quel chemin a pu être parcouru, ce qu'il est économies dont on parlait à ce moment-là, quelles modifications doivent être apportées...

M. Côté: Quelles modifications à la législation?

M. Mailloux: Pas tant à la législation, parce que ce ne sont pas des économies de législation à changer. Ce sont des économies telles celles dont vous avez parlé tantôt quand vous avez dit qu'il fallait être inventif. Peut-être s'agit-il de chercher et de trouver.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections. (16 h 30)

M. Côté: Je voudrais au préalable, M. le député, vous signaler que les prévisions dont il avait été question dans le mémoire auquel vous avez fait référence avaient été faites à l'époque, à partir de données que je possédais à ce moment. Elles étaient basées sur des chiffres qu'on avait, en 1981, ne connaissant pas les données qu'on a eues subséquemment. Je ne donne pas ce renseignement pour m'excuser, mais il y a une différence que je suis prêt à reconnaître, qui existe entre les données qu'on avait en main et celles qu'on possède présentement. Il y a une économie qui est moindre.

L'autre élément qui entre en ligne de compte, c'est qu'il y a eu, pendant la dernière année budgétaire, de la part des trois institutions - je dirais que l'analyse personnelle que je peux en faire, c'est qu'étant donné qu'il a été question pendant plusieurs mois d'intégration, de surveillance des fonds publics et le reste - des efforts considérables, de mon côté en particulier, pour diminuer les coûts. Un autre élément qui est entré en ligne de compte, qui apporte une différence avec les chiffres qui avaient été fournis, c'est qu'il y a eu aussi des diminutions dans les traitements des employés. Évidemment, au moment où on a nos prévisions, on n'avait pas connaissance qu'il pouvait y avoir cette diminution qui est arrivée par les lois 70 et 105, qui représente quand même différence dans l'évaluation.

D'autre part, dans le document que je vous ai fourni, le document vert - je l'appelle le document vert à cause de sa couverture verte - nous nous sommes permis un exercice sur lequel il vaudrait peut-être la peine de revenir, mais je ne voudrais pas le faire en détail - je vous signalerais que cela vaudrait peut-être la peine de le

regarder - où on a voulu voir de façon plus immédiate ce que seraient les prévisions budgétaires de 1983-1984, si on tient compte de dépenses qui sont absolument incompressibles ou qu'on doit effectuer de toute évidence.

Prenons un exemple: Le fait qu'il y ait employés du financement des partis politiques qui s'ajoutent à mes effectifs et qu'on doit continuer de rémunérer, représente quand même 540 000 \$. Le fait qu'on doit continuer à payer des loyers, cela représente 46 000 \$. Le fait qu'on a maintenant, ce qui n'était pas prévu à l'époque, de façon définitive, des prévisions au-delà de 362 000 \$, pour l'aménagement d'un nouveau centre de distribution - nous quittons d'ici à quelques mois le fameux hangar que nous utilisions et qui est très dangereux, et nous emménageons dans un nouveau centre de distribution... Enfin, il y a différents points dont le montant global qui ne devrait normalement pas apparaître, mais qui est dû aux circonstances, s'élève à 1 300 000 \$. Ce qui nous permet d'effectuer une activité qui, sur le plan comptable - je pense bien que les comptables me diraient: Écoutez, vous n'êtes pas très orthodoxes, vous faites des choses qui peuvent donner l'impression de jouer avec les chiffres, mais ce n'est pas cela qu'est mon intention du tout - nous permet tout simplement de mieux faire comprendre dans quelle situation nous sommes placés.

Ces quelques explications - je serais prêt à donner plus de précisions - répondent à la première partie de votre question. La deuxième partie de votre question a trait à savoir s'il y a d'autres économies - ce sont des économies ou des situations - qu'on pourrait envisager. La première qui me vient à l'esprit est la suivante: J'ai l'intention, d'ici un mois ou un mois et demi, de présenter au conseil consultatif des propositions d'amendements à la Loi électorale. À l'occasion de l'étude de ces amendements, nous pourrions voir de façon immédiate cette préoccupation, à savoir s'il n'y a pas des éléments ou des dispositions que l'on pourrait modifier ou que l'on pourrait atténuer, qui amèneraient des économies. Je vous donne seulement, à titre d'exemple, sans préjuger d'une décision qui prise, non seulement recommandation du conseil consultatif, mais de votre part, l'idée du manuel de l'électeur qui, à l'origine, devait être quelque chose d'assez considérable, mais de mon propre chef, j'ai diminué les coûts. Je peux même vous donner un exemple très concret: si on fait une projection de ce que va coûter le manuel des électeurs qui servira aux trois élections partielles ou pour une élection générale, l'économie, je vous le dis bien franchement, se traduit en plusieurs centaines de milliers de dollars. Cela commence à être important. On pourrait peut-être dire, à titre d'exemple: Le manuel de l'électeur ne devrait être distribué aux électeurs que lorsqu'il y aura des modifications majeures à la loi. C'est un exemple, c'est une façon qu'on pourrait

envisager.

Il y a une autre façon qui, pour moi, est importante également, parce que la majeure partie des coûts porte sur les traitements, sur le personnel. Je vous avoue bien franchement que pour les effectifs dont j'envisage avoir besoin pour mener à terme les responsabilités que j'ai, on a tout fait pour essayer de comprimer ou de diminuer le chiffre que nous proposons et que nous envisageons d'avoir pour l'année prochaine, soit 161. J'ai dû résister à de fortes pressions de tous mes chefs de services pour aller encore en augmentant, mais on veut s'en tenir à ce chiffre. Ce chiffre de 161, comment sera-t-il réalisé? Je ne cache pas -je l'ai déjà mentionné en commission parlementaire - que j'envisageais l'hypothèse qu'on ne les comblerait peut-être pas nécessairement au complet, de façon permanente. Je crois pouvoir vous répéter aujourd'hui - enfin, en toute franchise, je le verrai seulement au mois d'octobre ou de novembre - que je crois pouvoir combler 135 à 140 postes d'ici à la fin de septembre. Le reste sera comblé par des employés temporaires et nous verrons de quelle façon il y aura possibilité soit de diminuer des postes, soit de les ajuster.

M. Mailloux: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: ...je pense que si nous avions eu les documents quelques jours avant, cela nous aurait peut-être permis de comparer. C'est ce qu'on espérait dans le temps et ce qui arrive aujourd'hui... De toute façon, au moment de la loi no 96, des deux côtés de la Chambre, nous voyions des critiques sur le chevauchement des trois services et les frais inhérents. Vous avez fait l'impossible dans le but de ramener, évidemment, le nombre de personnes attachées aux trois services à un chiffre acceptable. Au moment où il y a eu intégration, il y avait 251 postes. Je pense que le législateur savait pertinemment que les employés couverts par la fonction publique, vous ne pouviez pas les repousser le lendemain, même si vous n'en aviez pas besoin; il fallait qu'ils soient transférés ailleurs.

Vous nous dites que, dans le budget actuel, au lieu des 251 postes que possédaient les trois directions - je pense que c'étaient les effectifs à ce moment - vous espérez compléter l'année avec 161 postes, plus une possibilité de 19...

- $\boldsymbol{M.}$ Côté: Si vous permettez, M. le député...
- Le Président (M. Rancourt): M. le directeur.
- M. Côté: ...ce serait peut-être plus facile si vous vous référiez au document vert, aux pages 21 et suivantes, dans lesquelles vous avez des tableaux et des chiffres qui sont assez éloquents, je pense, à cet égard.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, en dehors des effectifs, la critique qu'on sentait et dont on parlait, c'était qu'il y avait deux ou trois services d'informatique, deux ou trois services de telle ou telle chose. Vu le chemin qu'on a parcouru depuis, je comprends qu'il pouvait y avoir des contrats d'octroyés par les directions en question et que vous êtes obligé d'assumer les responsabilités de la note à payer pour des mois à venir ou, je ne sais pas, pour un an ou deux. Où en est-on rendu dans la fusion de ces services qu'on disait possible de regrouper sous un seul chapeau?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Si vous permettez, je pense ce qui pourrait vous éclairer sur l'organisation administrative - ce serait peutêtre la façon de commencer à répondre à votre question, M. le député - c'est de se référer au document - je m'excuse pour les couleurs, cela pourrait peut-être vous aider de couleur rose ou saumon. Si vous regardez à la page 2 de ce document, il définit incidemment toutes les nouvelles fonctions des unités administratives. Évidemment il est assez volumineux. Je vous dis très rapidement qu'il a été revu et travaillé dans ce sens qu'un des objectifs a été, même à l'intérieur de la nouvelle structure, de ne pas avoir de chevauchement de fonctions. Dans ce tableau, vous avez les nouvelles fonctions regroupées. J'en signalerai peut-être quelques-unes qu'on retrouvait autrefois en triple, si on veut, qu'on retrouvait dans les institutions. On retrouvait à la Direction - c'est dans le milieu du tableau des ressources humaines, matérielles et financières, des services, par exemple, d'achat, des services d'entretien de matériel, etc., chez les trois. On retrouvait trois services de communications, on retrouvait des directions de recherche et également des services du contentieux pour les trois unités. (16 h 40)

Les fonctions - c'est peut-être là le plus grand effort qu'on fait - les responsabilités restent les mêmes... Prenons un exemple. Dans le domaine du financement partis politiques, nous continuons évidemment à assumer la responsabilité de la vérification et du contrôle des dépenses électorales. Ceci va être fait à l'avenir par un service de la vérification qui va pouvoir s'appuver sur le soutien technique des autres services comme celui du contentieux, celui des ressources humaines, financières et matérielles, mais auquel vont pouvoir avoir recours également les autres adjoints ou les autres responsables. Plutôt que d'avoir des répétitions de services, on a consolidé des services en essayant dans chacun des cas de diminuer le personnel requis.

Cependant, je voudrais être très honnête avec vous et vous faire part d'un point qui me semble absolument essentiel. Je pense que ce serait fausser l'image et ne pas être correct avec vous si je vous disais qu'on pourra continuer à faire ça indéfiniment sans nuire vraiment à deux points que vous avez vous-mêmes mentionnés, mais je pense qu'il est important d'y revenir: celui de la responsabilité qu'on a à l'égard des électeurs et électrices de vraiment rendre le service et celui des responsabilités qui incombent en vertu des lois. Vous avez constaté par la publication, par exemple, qui a été faite récemment du recueil des lois sur les élections, du très grand nombre de lois qu'on a à administrer. Jusqu'à quel point peut-on diminuer et le personnel, et les services sans à l'efficacité administrative? Aujourd'hui, ce ne serait pas honnête de ma part de vous dire, par exemple, qu'on descendrait à 100 employés et qu'on pourrait donner le même service.

- M. Mailloux: M. le Président...
- **Le Président (M.** Rancourt): M. le député de Charlevoix.
- M. Mailloux: Je pense qu'on peut avouer, au nom de l'Opposition, que le Directeur général des élections a fait son possible depuis l'adoption de la loi 96 afin d'aller dans le sens qui avait été suggéré à l'époque. Il y a quand même un mot qu'il a prononcé tantôt qui m'a fait un peu sursauter. Je pense que la philosophie qui nous animait à l'époque, quand même, devant les critiques à l'égard des trois directions elle était acceptée un peu de la part des ministériels, de l'Opposition et de vous-même - c'était qu'on pourrait faire une certaine économie d'effectif et autres. Vous avez fait, semble-t-il, une compression d'effectif qui ne met pas en danger le libre exercice du scrutin.

Tantôt, vous avez fait l'observation suivante - je ne sais pas si je serai capable d'employer les termes exacts que vous avez utilisés: J'ai plus de demandes que ça de postes à combler, mais je résiste autant que je peux. Cela me fait craindre un peu - je vous fais toujours confiance - qu'en prétextant toujours qu'à cause du libre exercice du droit de vote et de son application on ne peut pas trop baisser, on se retrouve un jour avec le même nombre qu'on avait dans les trois directions. À ce moment-là, on se ferait dire par le public et vous vous feriez dire également, que ce qu'on avait laissé espérer au public ne s'est pas réalisé. J'espère que vous saurez résister aux pressions auxquelles vous faites face, pour autant que cela ne nuira pas à l'exercice du droit de vote.

- Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.
- M. Côté: Merci. M. le Président. Je prends souvent la parole sans que vous m'en accordiez la permission, je n'ai pas l'habitude de siéger à cette Assemblée, je m'en excuse auprès de vous. M. le député a parfaitement raison de revenir là-dessus si j'ai été le moindrement imprécis. Je vais vous dire tout de suite quelle est la réponse qui va de soi. Les prévisions budgétaires que vous avez devant vous comportent un effectif de 161 employés permanents et de 13 employés temporaires. Pour rencontrer cet objectif, il y a des sommes en regard de ca. Si je dépasse les prévisions budgétaires, j'ai l'obligation de revenir devant vous pour vous demander une approbation de prévisions budgétaires supplémentaires.

S'il m'arrivait, parce que j'ai trop de pression, de passer de 120 à 180 ou à 200, j'ai l'impression que quelques-uns d'entre vous me le reprocheraient et auraient raison. Je ne pourrais pas le faire sans revenir devant vous parce que les prévisions budgétaires que vous approuvez aujourd'hui, si je les dépasse, sauf en période de scrutin, je dois revenir vous les présenter et en discuter avec vous. C'est ce que la loi prévoit.

- **Le Président (M. Rancourt):** M. le député de Charlevoix.
- M. Mailloux: La loi prévoit que vous deviez revenir devant l'Assemblée seulement s'il y a un événement imprévu qui arrive en cours de route.
- Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.
- M. Côté: Non, je m'excuse, il y a une autre disposition de la loi qui dit que je dois présenter mes prévisions budgétaires le 1er avril et si, au cours de l'année, je dépasse ces prévisions ou si je n'arrive pas avec ces prévisions budgétaires, si j'en arrive à la conclusion que je dois avoir des prévisions

budgétaires supplémentaires, je dois revenir. Troisièmement, il est prévu qu'en cours d'événement, s'il y a une élection générale ou des élections partielles, à ce moment-là, je ne suis pas obligé de revenir devant vous mais je procède.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: Dans le même ordre d'idées que le député de Charlevoix concernant l'insistance que nous mettons solidairement à vouloir atteindre les objectifs de la loi 96, à savoir une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ensemble de notre système électoral, tout en ayant comme préoccupation de ne pas en diminuer l'efficacité, vous disiez tout à l'heure que vous résistiez à des pressions. Je pense que vous pourriez prendre cette insistance que nous avons à poser des questions comme étant une aide au Directeur général des élections pour pouvoir mieux résister à ces pressions car il est évident que c'est une préoccupation que tous les parlementaires avaient à l'esprit, lorsque nous avons fait la fusion de ces trois organismes. Nous l'avions d'autant plus à l'esprit que cet objectif était appuyé, d'une certaine façon, par analyses qui nous avaient été présentées, auxquelles on s'est référé tout à l'heure, d'une part, par vous, à ce moment, et par d'autres présidents d'organisme.

Dans cet ordre de préoccupations, je voudrais évoquer à nouveau un domaine où on croyait vraiment qu'il y aurait possibilité de diminuer les dépenses. Entre autres, le budget consacré à l'information, vous vous le rappellerez, a fait l'objet de plusieurs remarques. Les parlementaires trouvaient que c'étaient quand même des sommes considérables. Nous remarquons que, dans le présent budget, ces sommes ont augmenté. Je sais qu'il y a des raisons à cela. Vous les évoquiez lorsque vous nous avez présenté le cahier vert des prévisions budgétaires, où vous donnez des explications.

Si nous vous demandons parfois d'être un peu plus explicite que de nous référer à cahiers, c'est parce que, comme ces précédent, nous faisons présentement l'étude crédits non seulement devant parlementaires, mais devant l'ensemble de la population qui, elle, n'a pas recours à ce cahier vert. C'est pour cela que, même si nous savons d'avance dans certains cas quelles seront vos explications ou quelles seront vos réponses à nos questions, nous vous demandons peut-être d'expliciter plus non pas pour le bénéfice des parlementaires, mais, c'est bien normal, pour le bénéfice des citoyens et des citoyennes qui n'ont pas ces cahiers.

Je reviens, entre autres, aux dépenses consacrées à l'information concernant nos

lois électorales parce que c'est capital. Il est évident que c'est beau d'avoir des lois, mais si la population n'est pas très bien informée de la portée de ces lois celles-ci n'atteignent pas le but recherché, à savoir une amélioration qui doit se retrouver au niveau de l'ensemble de la population pour que celle-ci se retrouve mieux dans le processus électoral.

Au niveau des frais de communications. j'aimerais que vous expliquiez les éléments qui pourraient être de nature à vous faire croire que cela peut diminuer. Je sais que, lorsqu'on avait évoqué les sommes concernant les frais directs de communications, vous nous aviez dit à ce moment-là que, normalement, cela devrait diminuer parce que beaucoup d'information avait été donnée aux citoyens et citoyennes concernant la nouvelle Loi électorale que nous avions adoptée. Or, cette information étant faite, la Loi électorale devenant de moins en moins nouvelle pour la population, la population s'y retrouvant, autrement dit, plus facilement, de façon plus familière, il y aurait peut-être lieu de diminuer les frais directs de communications. Est-ce que vous pourriez expliquer, pour le bénéfice de ceux et celles qui nous écoutent, les sommes que vous avez prévues qui représentent une augmentation, mais qui, dans le fond, n'en sont pas une, parce que vous y donnez des explications? (16 h 50)

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Certainement, M. le ministre. préalable, je voudrais simplement, comment dirais-je? me servir de l'appui vous me l'avez souligné au départ - des membres de l'Assemblée pour que je résiste aux pressions pour ne pas augmenter cet effectif. Je voudrais simplement signaler à cet égard que je ne voudrais pas que, dans les prochaines années ou au cours de la prochaine année, on me dise: Écoutez: Vous avez dit telle chose et, aujourd'hui... Dans la perspective suivante, au cas où - ce dont je me méfie, c'est ma petite expérience jusqu'à maintenant - comme je l'ai mentionné dans mon texte, tout à l'heure, il vous arrivait, les membres de l'Assemblée nationale, de me confier d'autres mandats, à ce moment-là, je me réserve...

M. Bédard: Il faudrait en tenir compte, à ce moment-là.

 $\mathbf{M.}$ $\mathbf{Côt\acute{e}}\text{:}$ Je pense qu'il faudrait réviser les positions.

Concernant votre question sur les communications, je pense qu'il est important de l'expliquer, comme vous le demandez. Dans les prévisions budgétaires, il faut bien comprendre qu'à l'élément des communications, les dépenses effectuées en

1982-1983 ont été de l'ordre de 558 121 \$ et, effectivement, les prévisions, cette année, sont plus élevées. Elles sont de l'ordre de 747 000 \$. Voyons en détail de

quoi il s'agit.

D'abord, à l'élément des communications, il y a plus que de la publicité ou de l'information. Il y a des frais de déplacement du personnel qu'on évalue, cette année, à 120 000 \$. Il y a des frais de téléphonie qu'on évalue à environ 220 000 \$. Il y a des frais d'impression de documents officiels comme, par exemple, le recueil des lois sur les élections, qui a coûté 54 000 \$. Il y a aussi, et surtout - c'est là qu'est le poste important, cette année - la prévision de la publication du rapport de la Commission de la représentation électorale. C'est une prévision. On espère que cela va coûter moins cher, mais on prévoit une somme de 250 000 \$.

À l'élément de la publicité comme telle c'est peut-être là le point le plus important - il n'y a rien de prévu, parce qu'il n'y a pas eu ou qu'il n'y a pas d'événement sauf dans la partie - je l'ai mentionné tantôt - des élections partielles quant à la publicité comme telle, ce à quoi vous avez fait référence, M. le ministre, soit de faire connaître à la population les nouvelles dispositions de la loi, il n'y a pas, dans le détail des prévisions budgétaires que j'ai, de somme prévue, cette année, pour essayer de les faire connaître davantage. Je tiens pour acquis que les gens connaissent ces dispositions et, au fur et à mesure des événements, les connaîtront davantage.

Comme il n'y a pas non plus de recensement en 1983 - je crois que vous avez présenté cette loi - il n'y aura pas non plus de publicité comme telle. La publicité qui sera faite - c'est peut-être le point le plus important - ce qu'on peut appeler carrément de la publicité, une communication directe avec l'État par la voie des médias d'information, ce sera à l'occasion d'élections partielles. J'ai mentionné tout à l'heure que nous fixons ce budget des dépenses à la somme de 275 000 \$ - c'est une évaluation - montant identique à celui qu'on a déboursé pour les deux autres élections partielles qui ont eu lieu l'an dernier dans le comté de Louis-Hébert et dans le comté de Saint-Laurent. Je vous signale incidemment, pour votre information, que, selon l'endroit où a lieu l'élection partielle, cela coûte plus ou moins cher. Le coût d'une élection partielle dans la région de Montréal, comparativement à une élection partielle dans la région de la Côte-Nord, est beaucoup plus élevé en termes de publicité et de communications.

Mais, sur le plan de la communication comme telle, il n'y a pas de poste budgétaire qui soit considérable. Il n'y en a pas de prévu. Ce sont des frais de voyage, les inscriptions, des frais de communications

téléphoniques. Ce que j'ai à l'article Publicité et journaux, je l'ai mentionné, c'est pour la commission. À la commission de la représentation, il y a un autre point. Il y a non seulement la publication du rapport, mais à l'automne, nous envisageons, là encore, cela va être sur une échelle très restreinte, de faire de l'information auprès du public. Vous connaissez la nature du rapport de la commission. Nous allons le faire d'une manière très ponctuelle dans la région de Québec ou Lévis, c'est la circonscription d'exception, dans la région de Montréal pour La Peltrie, dans la région des Cantons de l'Est, où il y a certaines observations qu'on veut nous faire, et on va inviter les électeurs à nous faire parvenir à nos bureaux leur désir de se faire entendre ou non par la commission.

Il n'y aura pas de grande tournée dans toute la province. Nous n'avons pas du tout l'intention de le faire. Nous irons dans des endroits très spécifiques et inviterons plutôt les gens à venir nous rencontrer ou à nous soumettre des mémoires, étant donné qu'il n'y a pas de proposition d'augmentation des circonscriptions, mais uniquement des ajustements. Je pense qu'il est même un peu fort, on a prévu 150 000 \$ sur ce point, mais je ne crois pas qu'on les utilise en entier.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Bédard: Je pense que vous avez raison de ce côté, surtout si vous demandez soit à des organismes ou encore à des individus de faire connaître leur point de vue. Vous êtes en mesure, à ce moment, d'évaluer jusqu'à quel point la commission doit se déplacer avec tous les frais que cela représente.

J'aimerais, M. le Président, que vous donniez la parole à ma collègue qui aurait une ou deux questions.

Le Président (M. Rancourt): Le député d'Outremont a déjà demandé la parole. Je reviendrai à Mme la députée de Dorion par la suite. M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Merci, M. le Président. Je crois qu'à venir jusqu'à maintenant, on se rejoint des deux côtés de la Chambre; il ne faudrait pas perdre de vue les objectifs qu'on s'était fixés lors de la commission parlementaire. Si vous vous souvenez, je ne reviendrai pas sur les comparaisons qui avaient été faites. On avait fait des comparaisons non pas seulement avec ce qui pourrait être fait au Québec, mais entre le Québec et d'autres provinces et d'autres États, et on avait conclu que même si collectivement on s'était donné à nous Québécois des législations qui nous

imposaient un fardeau beaucoup trop lourd par rapport à ce qu'on pourrait souhaiter pour l'exercice du libre exercice, même si on désire être parfait... On avait identifié, à ce moment, trois genres d'économies qui pouvaient être faites: des économies dans le domaine des structures, des économies dans le domaine de la gestion et d'autres économies qui pourraient parvenir soit des exigences trop poussées par la loi ou par la réglementation.

En ce qui concerne les structures, des décisions ont été prises. Vous avez pris vousmême des décisions face à ce que la loi vous commandait de faire, à cause de la fusion des trois organismes. En ce qui concerne la gestion, vous semblez dire que vous êtes allé à peu près là où vous pouviez aller. Je ne sais pas. Tous ceux qui sont impliqués dans la gestion d'êtres humains et de professionnels savent qu'il est toujours difficile lorsqu'on commence à faire des coupures de cet ordre, qu'on trouve mille et une raisons pour ne pas aller plus loin. J'aimerais, pour ma part, examiner avec vous les exigences par rapport à la loi et la réglementation. Je me souviens que vousmême, en commission parlementaire, aviez donné des exemples, non pas seulement de coûts qui pourraient incomber et aui poussaient votre organisme encourir certaines dépenses, mais également aui pouvaient forcer les candidats ou les partis politiques à faire certaines dépenses qui pourraient être évitées.

Vous aviez dit, tout à l'heure, cela m'a frappé, que vous étiez pour faire recommandations. Je me demandais si cet exercice est un exercice assez poussé, si c'est un exercice très poussé que vous avez fait. Est-ce que les gains qui pourraient être faits ou les économies qui pourraient être faites, non pas seulement pour votre organisme, mais également pour candidats, parce que je me souviens, commission parlementaire, vous aviez donné un exemple du fait que la loi ou la réglementation exigeait entre autres que celui qui veut devenir candidat devait déposer sa demande au bureau même du président du scrutin, et que dans un comté très éloigné, cela pouvait exiger des dépenses de transport considérables... Il y a sûrement révision de la réglementation, une révision de la loi qui est nécessaire, à mon avis, pour qu'on ait l'essentiel au Québec, mais non pas continuer à avoir des exigences qui pourraient être évitées et qui pourraient éviter des dépenses considérables, soit pour le gouvernement, soit pour les candidats euxmêmes ou pour les partis politiques. (17 heures)

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: En toute franchise, M. le

député, je ne peux pas vous dire que j'en suis rendu beaucoup plus loin que ce que j'ai soumis ou les réflexions que je vous ai soumises à l'automne. Je ne trouverais peutêtre pas tout à fait prudent non plus de vous les exprimer ou d'aller un peu plus loin cet après-midi, parce qu'il me semblerait essentiel qu'une évaluation très approfondie soit faite de cette question avec les membres du conseil consultatif. Il peut être relativement facile - et prenons un exemple très concret, je pense que j'avais fourni ce chiffre, à l'automne, qui était assez élevé de dire: Faisons une économie qui est bien évidente. Contrairement à ce qui se fait dans d'autres provinces, ne payons plus les représentants des candidats le jour scrutin. C'est une économie, je pense, 2 000 000 \$. Je dis que cela peut être relativement facile de faire un pareil énoncé, mais je pense qu'il faut en voir toutes les implications sur le plan représentativité, du sérieux des personnes qui sont appelées à seconder le personnel électoral le jour du scrutin et l'exigence pour une personne d'être là pendant toute une journée. Enfinl il y a beaucoup de considérations. Je m'en voudrais de revenir avec des réflexions qui ne seraient pas suffisamment approfondies et dont on n'aurait pas évalué tous coûts les et bénéfices, non seulement en termes proprement financiers, mais aussi davantage d'efficacité et d'une saine administration. Lorsque je vais proposer - parce qu'il y en a une trentaine et le document est prêt - au conseil consultatif l'étude de modifications à la Loi électorale, je retiens des remarques que vous faites que cela devrait être un des aspects qui devraient être les plus fouillés.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Ce qui m'a amené à faire cette remarque, c'est que j'ai l'impression que vous dites. On a fait à peu près tout ce qu'on pouvait faire, en gros. J'exagère. Je sais que vous allez me dire: Il y a d'autres choses qu'on peut faire encore, mais mon propos était de dire qu'on avait laissé entendre beaucoup plus lors de la commission parlementaire. Ce que je voulais vous entendre dire.... Bien sûr, je ne m'attendais pas à ce que vous me disiez cet après-midi: Toutes les révisions qu'on peut faire aux lois électorales ou à la réglementation, je les ai ici dans ma poche, mais ce à quoi je m'attendais ou ce que je voulais vous demander, c'est quel était le cheminement que vous aviez l'intention de proposer et si ce cheminement serait très en profondeur. Est-ce que ce serait plutôt superficiel? Avez-vous pensé à formuler au comité consultatif un cheminement qui pourrait nous dans l'avenir d'atteindre permettre

objectifs que vous aviez définis ou que vous aviez laissé entrevoir, lors de l'étude de la fusion des trois organismes en commission parlementaire?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général.

M. Côté: Si vous me demandez si j'ai encore la même opinion à cet égard qu'à l'automne et si j'entends poursuivre cette réflexion et l'amener le plus possible à terme, ma réponse est évidemment positive. Je ne me dédirai pas là-dessus. Tout au contraire, parce que je pense qu'il y a vraiment des efforts à faire, des efforts qui vont demander des "sacrifices", entre guillemets, à tous et à moi-même, ou enfin! qui auront des conséquences sur le plan personnel, mais aussi aux partis politiques et à l'administration des lois. Mon intention est d'aller de l'avant. Comment vais-je le faire? Je me répète, mais peut-être que je comprends mal votre question. C'est à l'occasion de l'étude des propositions des propositions d'amendements à la loi de voir de quelle façon on pourrait modifier la loi en ayant comme objectif de diminuer les coûts à tous les endroits où ce sera possible. Je voudrais vous donner un petit exemple, un autre exemple supplémentaire qui surgit et qui peut, à prime abord, sembler insignifiant ou secondaire, mais je pense que c'est finalement en accumulant des exemples ou des cas qu'on va finir par réaliser, au total, des économies. La boîte de scrutin, par exemple, ou l'urne de scrutin. Les urnes qu'on a traditionnellement au Québec sont des urnes en métal. Je pense qu'il faudrait envisager ce qui se fait dans d'autres provinces avec succès, l'utilisation d'une urne en carton solide, par exemple, dont on peut disposer par la suite. On réalise des économies sur le plan de l'entreposage et de l'entretien. C'est un exemple d'une des économies possibles.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Mon propos - et je vais terminer là-dessus en ce qui concerne ce sujet - est qu'il y a des exigences tatillonnes. Je me souviens, quand j'avais proposé ma candidature, que j'avais apporté ma photographie qui était à peu près de la grandeur qu'il fallait, mais elle n'était pas en mesure métrique. Alors, on m'a dit: Cela prend absolument une photographie en mesure métrique. Il a fallu que je... Ce sont des exemples, bien sûr, qui ne feront pas épargner des millions, mais je crois qu'une étude systématique de la réglementation et de la loi nous permettrait de réaliser certaines économies.

Pour toucher un autre sujet,

brièvement, j'aimerais savoir, parce que dans les dépenses réelles que vous nous donnez pour 1982-1983 - on les compare avec les dépenses prévues pour 1983-1984, qui sont environ du même ordre, 8 000 000 \$ - il y avait des sommes qui ont été dépensées pour deux mandats spéciaux que vous avez reçus, qui étaient le mandat concernant l'élection ou le contrôle du vote à la ligue de taxi. Pourriez-vous nous dire combien ces deux mandats spéciaux pouvaient représenter des 8 000 000 \$ qui ont été dépensés en 1982-1983?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: À l'égard du rôle de conseiller que nous avons exercé pour le vote des taxis, cela représente des sommes absolument minimes. Ce dont il s'est agi dans ce cas, c'a été le prêt d'un des spécialistes, personne cadre de mon personnel qui a servi de conseil auprès des responsables qui avaient été désignés à ce moment par le gouvernement pour voir au déroulement du scrutin. Nous avons agi à titre de conseil pour leur dire comment tenir le scrutin, selon quelles règles, les bulletins de vote et le reste. Cela représente très peu d'argent, sauf le temps de cette personne. On ne l'a pas comptabilisé formellement.

À l'égard des caisses d'entraide économique, j'avais évalué que le coût de l'entreprise s'élèverait à 200 000 \$, ce qui a été juste effectivement, enfin à quelques dollars près. C'est ce que cela a coûté, 200 000 \$ pour tenir le scrutin dans 48 endroits différents pour 48 caisses d'entraide économique. J'ai fait parvenir au ministre des Finances la comptabilisation de ces dépenses qui ont été assumées par le fonds consolidé.

M. Fortier: Je reviendrai là-dessus. J'ai une troisième question à poser. À la page 11, vous faites état des cours de formation pour les présidents d'élection dans les différents comtés. Pourriez-vous nous dire, à la suite des modifications substantielles des présidents de scrutin dans chacun des comtés, combien de ceux-là étaient en poste auparavant et combien sont des personnes qui n'avaient jamais rempli cette fonction au préalable, en gros, sur 122?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général.

M. Côté: Si vous permettez, je vais consulter un de mes adjoints pour être certain de vous donner un chiffre plus précis. Sur 122 directeurs de scrutin, pour le moment, ceux qui n'ont jamais vécu un pareil événement, il y en a 53.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Vous parlez de formation, on peut suivre des cours, mais je crois que finalement, l'expérience de faire recensement, l'expérience de vivre élection, il n'y a rien pour remplacer ce genre d'expérience. Comme d'année en année, on voit que le recensement n'a pas lieu - ce sont des économies sur lesquelles nous sommes d'accord - il reste qu'il est malheureux qu'un si grand nombre de directeurs du scrutin ait été changé puisqu'on va se retrouver, lors de la prochaine élection, avec plusieurs personnes qui n'auront eu au préalable aucune expérience pertinente de ce genre d'activité. Je me demandais comment vous palliez ce manque d'expérience par des cours de formation qui pourraient suppléer à cela. Immédiatement, vous faites état - j'ajoute cela pour que vous puissiez répondre en même temps - du fait qu'il y aura très prochainement un avis de concours pour la nomination de quatre directeurs. Pourriez-vous nous dire dans quels comtés et quels sont les délais qui seront exigés de votre part?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Pour la première partie de l'intention question, nous avons d'organiser - en fait, je crois que la première partie se fera dans le mois de juin des séries de rencontres régionales avec les directeurs de scrutin et les secrétaires de scrutin pour leur donner ces cours de formation auxquels vous faites référence. Il est bien certain que la meilleure formation, vous l'avez mentionné, qu'ils peuvent avoir, c'est au moment d'un événement. Cependant, je me méfie un petit peu du directeur de scrutin qui n'aurait pas eu un minimum d'instruction ou de cours avant un événement. Il y a des choses qu'il faut vraiment leur apprendre de façon très systématique: l'organisation de leur bureau, la façon de l'administrer, le personnel requis, la formation qu'ils doivent donner à leur secrétaire du scrutin, la connaissance qu'ils doivent avoir des instructions aux recenseurs scrutateurs, la connaissance aux approfondie de la loi. C'est la raison pour laquelle, dans la nouvelle structure administrative, j'ai mis sur pied un service qui n'existait pas, qui sera sous la responsabilité de l'adjoint au scrutin, qui est celui de la formation du personnel électoral; cela comprendra deux ou trois spécialistes en éducation des adultes. Nous les donnerons de façon systématique, mais pour éviter des coûts trop élevés à cet égard, nous les organiserons sur une base régionale, pour aller rencontrer les directeurs du scrutin et les secrétaires et vraiment leur faire connaître non seulement la loi et la façon dé l'appliquer, mais également leurs responsabilités très immédiates, très pratiques, quand survient l'événement, soit un recensement ou un scrutin.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Sur ce sujet, et brièvement, est-ce qu'il serait possible d'ouvrir ce genre de cours de formation à un délégué que chaque parti politique pourrait envoyer dans chacun des comtés. Si vous faites cela à Montréal ou à Québec, il y aura des dépenses minimes et l'avantage qu'il y aurait pour nous serait également de former une personne qui, lors du scrutin, pourrait représenter le parti politique. Maintenant, on vient de vous demander de couper les dépenses, je ne voudrais pas que notre suggestion ajoute aux dépenses, mais je me demandais, s'il s'agissait d'un cours d'une journée, si cela pourrait être assez intéressant dans chacun des comtés particulier de désigner une personne qui pourrait recevoir ce supplément d'information.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général.

M. Côté: Si vous permettez, je prends bonne note de votre suggestion; j'aurais juste une petite hésitation qui est la suivante. Il y a une partie des instructions que nous leur donnons qui a un caractère très administratif, alors cela intéresserait moins le personnel électoral. Mais supposons qu'un cours est d'une durée d'une journée, la première partie est sur le caractère administratif; la deuxième partie, sur la législation. Je pense qu'il y aurait là moyen de suivre votre suggestion, que je trouve excellente, de faire d'une pierre, deux coups en somme, et de permettre à d'autres personnes de bien connaître la loi.

Pour répondre à l'autre partie de votre question concernant les directeurs du scrutin dont les postes sont vacants, il s'agit des quatre circonscriptions électorales suivantes: Johnson, Laviolette, Outremont et Rousseau. Pour votre information, la publication des avis dans les quotidiens se fera le 7 mai; le 11 mai, dans les hebdos; du 7 au 20 mai, ce sera l'inscription des candidats; le 26 mai, il y aura, si nécessaire, un avis pour l'examen écrit; le 1er juin, l'examen écrit; le 3 juin, les corrections; le 6 juin, des convocations d'entrevue - j'ai ici le détail de tout le programme - et dans la semaine du 13 juin, des rencontres avec les jurés des personnes qui se seront qualifiées et, finalement, vers la fin de juin au plus tard, je devrai procéder à la nomination des

personnes.

Le Président (M. Rancourt): Mme la députée de Dorion.

Mme Lachapelle: Merci. M. Côté, j'aimerais que vous informiez les membres de la commission. Depuis tout à l'heure, on parle des directeurs de scrutin et il y a toujours eu une interrogation pour moi. Pourriez-vous m'informer si les secrétaires de ces directeurs sont payés seulement pendant les périodes électorales ou pendant les autres événements, ou s'ils sont payés pendant tout le temps que dure leur mandat?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Les secrétaires du scrutin sont payés sur la même base que les directeurs du scrutin et de la même façon, sauf évidemment, à des honoraires différents. Les directeurs du scrutin et les secrétaires ne reçoivent une rémunération qu'à l'occasion de deux circonstances: la première, quand il y a un événement, soit un recensement ou un scrutin et, la deuxième, quand je leur confie ou je leur demande un travail spécial. Prenons un événement très récent où les directeurs du scrutin ont eu à travailler, et non pas les secrétaires: la mise à jour des sections de vote pour cette année. L'an dernier, par ailleurs, la délimitation des sections de vote qui a requis un travail énorme, considérable, parce que cela a été une mise à jour vraiment en profondeur qui a été faite, alors, les directeurs du scrutin et les secrétaires - évidemment directeurs ou directrices - ont été rémunérés pour cette période. Mais aucun d'entre eux ne reçoit une rémunération sur une base annuelle.

Mme Lachapelle: Parfait, merci.

Le Président (M. Rancourt): M. le...

Mme Lachapelle: J'ai une deuxième petite question.

Le Président (M. Rancourt): Mme la députée de Dorion.

Mme Lachapelle: À la page 3 de votre document vert, en bas, il est écrit qu'il est nécessaire, d'après vous, que la Commission de la représentation fasse l'objet d'un seul budget, c'est-à-dire distinct de celui du Directeur général des élections. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Vous voyez à la page 4 de

quelle façon ce budget apparaît différemment. Il est de l'ordre 350 000 \$ et, essentiellement, la raison est la suivante: la Commission de la représentation électorale est une institution qui comprend trois personnes, dont deux commissaires et moimême - M. Bourassa, M. Lessard et moimême - plus un secrétaire. En dehors de cela, en vertu de la nouvelle loi, la commission n'a plus de personnel. C'est le Directeur général des élections qui doit fournir le personnel nécessaire pour les travaux de la commission.

Cependant, étant une entité juridique distincte, on a cru nécessaire, pour bien respecter le caractère indépendant et autonome de la commission, de prévoir un petit budget: un budget que va pouvoir utiliser la commission pour la publication de son rapport, si elle juge nécessaire d'avoir recours à des experts, si on fait une tournée, les dépenses qu'on peut encourir durant la mini-tournée qu'on envisage pour les commissaires. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas l'intégrer au budget du Directeur général des élections. Il arrive, par un concours de circonstances, que c'est la même personne qui exerce à la fois la fonction de Directeur général des élections et de président de la commission, mais ça ne veut pas dire pour autant qu'il y a une fusion totale des deux institutions.

M. Mailloux: M. le Président, à la suite de la question que vient de poser ma collègue, quand je regarde votre présentation budgétaire, vous mentionnez que vous devez garder une certaine prévision pour la commission de la représentation. Or les trois postes pour lesquels on prévoit 350 000 \$, ce sont: le poste communications - ce ne sont pas des salaires - le poste services et le poste loyer. Il n'y a rien au poste salaires là-dedans, et vous parlez de salaires.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Si vous me permettez...

M. Mailloux: C'est à la page 4 de votre budget.

M. Côté: Oui.

M. Mailloux: Je verrais cela aux éléments 1 et 2, traitements et autres rémunérations, mais il n'y a aucun chiffre qui apparaît à ce moment-là.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: L'explication est la suivante, M. le député. Au poste des traitements et autres rémunérations, l'élément 1, on n'indique que le traitement du personnel permanent. À l'élément 4, services, 87 000 \$, cette somme comprend la rémunération qui sera versée aux commissaires, rémunération qui est versée lorsqu'il y a des séances de la commission.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: Je comprends, mais tantôt, je vais revenir à l'élément 4 pour poser une question. Là, je ne comprenais pas votre appellation d'aucune façon comparativement aux budgets présentés par les autres ministères mais on y reviendra tantôt quand mes collègues auront terminé.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

Bédard: En ayant toujours préoccupation de réaliser des économies tout en ne diminuant pas l'efficacité du système -Vous allez trouver qu'on revient souvent sur cette préoccupation. Je pense que c'est normal. Encore une fois, c'était un des obiectifs de la loi en faisant l'intégration on remarque une chose, c'est qu'au 31 mars 1982, en comptant les employés occasionnels et permanents, le personnel représentait 251 personnes. Maintenant, en 1982-1983, ce nombre de 251 a été réduit à 197, dont 130 personnes permanentes et 67 personnes temporaires. Les projections de 1983-1984 se situent à 174 postes; ça représenterait encore quand même une diminution de 23. C'est évident que, par notre insistance, on semble vous demander jusqu'à quel point il n'est pas possible d'effectuer certains retraits. (17 h 20)

J'aimerais que vous précisiez quel sera le sort fait aux 67 employés temporaires qu'on retrouve au 31 mars 1983. Ce nombre de personnes temporaires, si je comprends bien, sera réduit à 13, si on prend le tableau que vous nous avez présenté. Il me semble que dans votre exposé tout à l'heure vous avez semblé moins affirmatif en ce qui a trait au caractère "temporaire" des 67 personnes dont on parle au 31 mars 1983. Pourriez-vous expliciter davantage?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Oui, M le Président. Dans la colonne 1982-1983, le chiffre 67 qu'on y retrouve pour les employés temporaires, comprend le personnel temporaire pour les trois institutions. Dans ces trois institutions, pour ma part j'en ai encore actuellement 45 - le chiffre exact peut être 43 ou 46, mais disons que pour les fins de la discussion, c'est 45 pour le Directeur général des

élections - et la différence c'est du personnel temporaire pour le financement et la commission.

Quand on arrive aux prévisions de 1983-1984, on espère que ce chiffre de 45 sera inclus - et c'est une distinction importante que je veux faire - dans les 161 qu'on prévoit avoir besoin de ce qu'on appelle dans les ministères, dans les autres organismes, des années-personnes occasionnelles, c'est 13.

Je voudrais vous donner une autre précision si vous me permettez. Quand on dit 13 année-personnes temporaires, c'est le personnel requis supplémentaire que nous prévoyions avoir besoin, en particulier s'il y avait eu recensement. Donc, en principe, il n'y a pas de recensement, on ne le savait pas à ce moment-là, et on ne devrait pas besoin de ces personnes-année temporaires. Les 161 qui restent, la loi nous donne des pouvoirs spéciaux pour le faire, nous avons l'intention, en principe, de combler ces postes d'ici au 31 septembre. Sur les 161, il y a présentement à mon service 45 employés temporaires. Je n'ai malheureusement pas obtenu le pouvoir de la part de l'Assemblée nationale, et ceci, je l'ai bien compris, dans un souci d'économie encore de votre part, de considérer qu'un certain nombre de mes employés temporaires qui sont là depuis plusieurs années pourraient devenir - quelques-uns d'entre eux - des employés permanents. De sorte que pour combler ces 45 postes, il faut que je procède par voie de demande dans les banques de disponibilité.

Or, une première difficulté surgit et que nous rencontrons actuellement: nous ne trouvons pas toujours dans les banques de disponibilité le personnel qualifié requis. Je ne sais pas comment on s'y prendra, je pense qu'une des solutions nous obligerait à continuer d'avoir du personnel temporaire. J'ai un exemple très concret de professionnels qu'on n'est pas capable de trouver, dont on a besoin, une ou deux personnes. On continuera d'envisager que ces personnes continuent d'être temporaires. C'est un premier point.

Pour être plus explicite sur ce que je vous ai dit tout à l'heure, l'objectif est d'atteindre 161. Pour atteindre 161, cela absorbera les 45 temporaires, si nous sommes capables de les trouver en disponibilité, d'une part, et d'autre part, je ne suis pas très sûr qu'il faille que je me rende jusqu'à 161 d'ici à la fin septembre tout d'un coup. Je me garde une certaine réserve. Je me dis que sur 161, disons pour les fins de la discussion que j'en trouve, d'ici à la fin septembre, 140 - comme hypothèse - il me resterait donc 21 postes permanents à combler. Ces 21 postes permanents, je pourrais continuer à les remplir par du personnel temporaire qui serait à long terme à ce moment-là. Cela nous permettrait également de réévaluer s'il

y a aussi des possibilités de diminution et de ne pas atteindre finalement le chiffre de 161 permanents. J'en doute, mais cela nous permettrait, entre-temps, de voir si on pourrait envisager de diminuer, avec le temps, ce nombre de 161. Si, par exemple, pour reprendre l'argument du député d'Outremont tout à l'heure, on en arrivait à de fortes diminutions de responsabilités dans la loi, cela devrait normalement entraîner moins de travail chez nous et des postes pourraient disparaître éventuellement. Mais vous voyez avec quelle précaution je vous fais ces énoncés.

M. Bédard: Dans un autre ordre d'idées, je me permettrais de vous référer à vos conclusions, à la page 11 de votre exposé de tout à l'heure. C'est une conclusion où on retrouve beaucoup de remarques très substantielles concernant, entre autres, un mandat qui est donné au Conseil consultatif et ayant pour objet, dans les meilleurs délais, d'en arriver à formuler des opinions sur des formules actuellement proposées pour la réforme du mode de scrutin. Êtes-vous en mesure présentement de nous dire les délais qui seront nécessaires pour en arriver à conclure sur un sujet aussi vaste et aussi important qu'une réforme du mode de scrutin qui, on le sait, représente une base de notre système démocratique, donc qu'on doit changer avec la prudence nécessaire mais sans que la prudence devienne le refus de voir le changement?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Je m'en voudrais de préjuger ou de déterminer à l'avance le temps que prendra le conseil consultatif pour étudier cette question. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est d'ores et déjà convenu - cela a été confirmé hier - que la première séance du conseil consultatif sur cette question se tiendra le 16 mai. Alors, nous passerons une journée à étudier ce nouveau mandat, ce premier mandat du conseil consultatif qui, comme vous le savez, a été exprimé dans une lettre du premier ministre en date du 28 avril, lettre qui m'a été adressée de concert avec le chef de l'Opposition pour que le conseil consultatif procède à ces travaux.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. **Bédard:** Ayant déjà énoncé des préoccupations dans ce domaine, d'une façon tout à fait particulière, vous comprendrez que non seulement moi, mais sûrement tous les membres de l'Assemblée nationale, nous suivrons avec beaucoup d'intérêt l'assiduité aux travaux que vous aurez à faire avec le conseil consultatif, parce que c'est un sujet

qui n'est quand même pas si facile à traiter que celui de la réforme du mode de scrutin. J'ai été à même de le constater en tout cas.

Le député de Charlevoix semble me faire des signes. Est-ce que vous voudriez ajouter quelque chose à ce sujet? Je n'ai pas d'objection.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, je constate que mon collègue cherche à mouiller le critique officiel de l'Opposition sur le sujet en question.

M. Bédard: Non, pas nécessairement.

M. Mailloux: M. le Président, étant en Chambre depuis une vingtaine d'années, j'ai été à même de vivre des moments où il y a eu des aberrations du système électoral - on en a mentionné quelques-unes - en particulier entre 1970 et 1976. J'en avais vécu également entre 1966 et 1970 où, même majoritairement élus, on était du côté gauche du trône.

C'est difficile de demander au Directeur général des élections si le mode de scrutin qui prévaut encore actuellement, pour cette Assemblée nationale comme pour les autres gouvernements canadiens, est quand même un mode éprouvé qui a fait ses preuves et qui en vaut d'autres. Il y a des anomalies pour tous les modes de scrutin.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais quand même... Comme mon collègue, j'imagine que le conseil consultatif qui découle également de la loi no 96 et qui a le mandat d'aller chercher la meilleure expertise possible pourra permettre aux deux côtés de la Chambre de se prononcer valablement.

M. Bédard: Dans ce cas-là, c'est un mandat très spécifique.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Bédard: Parce que, d'une façon générale, le conseil consultatif, tel que vu dans la loi no 96, ne donnait pas nécessairement ouverture à de tels mandats.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de...

M. Bédard: Mais tant mieux si, comme vous l'avez dit, on augmente le travail du conseil consultatif et peut-être ses responsabilités aussi. (17 h 30)

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix, je crois que vous n'aviez pas terminé.

M. Mailloux: M. le Président, c'est parce que je voudrais une précision de la part du Directeur général des élections sur une appellation de sa présentation budgétaire que je comprends mal. Tantôt en parlant de la Commission de la représentation, on a fait mention de salaires. Je veux parler de l'élément 4 où vous parlez de services professionnels. Quand vous donnez les explications, à la page 10, où vous parlez de services professionnels, vous dites que ce poste se compose essentiellement d'un montant de 190 000 \$ pour l'aménagement dans un nouveau centre de distribution. Ce sont des services spécialisés. Quand on a l'habitude de regarder la présentation des budgets d'année en année, quand on parle de services professionnels, est-ce qu'on parle d'honoraires professionnels? On a l'habitude évidemment de parler de services professionnels ou d'honoraires professionnels. Quand je regarde votre présentation, si je fais référence à la page 4, à l'élément 4, là vous parlez de services. Si on va à la page 7, là vous parlez de services professionnels. Et tantôt - je vous donne l'explication que vous donnez à la page 10 des services professionnels qui semblent des services spécialisés - vous nous avez dit qu'en ce qui concernait les 350 000 \$ de la Commission de la représentation, à services, il y avait des services professionnels spécialisés. Est-ce que cela comprend des honoraires professionnels ou des services spécialisés? Pourquoi tout est-il mis ensemble?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Mailloux: Je ne veux pas vous blâmer, mais je trouve que cela ne concorde pas avec ce qu'on a l'habitude de retrouver comme honoraires ou services professionnels.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Coté: Je dois vous avouer que vous n'avez pas tout à fait tort. Il peut y avoir apparence de confusion. Dans la page 4, la nomenclature qui est utilisée n'emploie que le mot services. C'est la nomenclature habituellement utilisée qu'on retrouve dans le livre des crédits. À la page 7, nous nous permis de faire un tableau comparatif qui tienne compte d'éléments différents. On a ajouté le "professionnels" et quand vous vous référez à la page 10, au sujet de l'élément 4, c'est vrai qu'à ce moment, il est davantage question de services professionnels au sens où on l'entend généralement. On aurait pu - et je vais vous donner les détails - dans l'élément 4, "services professionnels", en regard de la Commission de la représentation électorale, concernant le montant de

87 000 \$, le répartir différemment et prévoir, sous forme peut-être de 0.2 ou 0.1, la part qui va être versée sous forme d'honoraires aux membres de la commission. Effectivement, nous avons inclus dans ce 0.4 des services juridiques, du personnel de soutien dont nous prévoyons avoir besoin lors d'audiences publiques et les honoraires des commissaires et des secrétaires pour un montant approximatif de 45 000 \$. Évidemment, nous ignorons ce que coûteront effectivement les honoraires des commissaires. Tout dépendra du nombre de séances que nous serons obligés de tenir.

Je pense que vous avez raison en disant que ce serait plus clair si cette partie des honoraires apparaissait dans une rubrique comme, par exemple, 0.1 ou 0.2.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: Si je vous pose la question, c'est qu'au moment de la commission qui préparait la loi 96, il a été abondamment question, à un moment donné, de certaines critiques voulant que cela coûtait très cher comme ensemble d'employés, 251, et on parlait des honoraires professionnels versés en plus. Cela permettrait peut-être davantage aux membres de l'Assemblée de juger un peu ce que vous présentez. M. le Président, comme mon collègue d'Orford avait deux ou trois questions à poser depuis fort longtemps et que l'heure avance...

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt (Orford): M. le Président, disons que la majorité des questions a été posée par mes collègues. Il en reste encore une couple qui n'ont pas été posées et pour lesquelles j'aimerais avoir des éclaircissements. Premièrement, M. le Directeur général, j'aimerais que vous nous disiez si la délimitation des districts électoraux a été faite? Si oui, quand a-t-elle été faite?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Je m'excuse, mais faites-vous allusion au rapport de la Commission de la représentation sur les nouvelles circonscriptions électorales?

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt (Orford): Non. Je fais allusion à la délimitation des districts électoraux, c'est-à-dire des districts ou des polls, comme on les appelle, des secteurs.

M. Côté: Ah!

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général, des élections.

M. Côté: Oui.

M. Vaillancourt (Orford): J'ai peut-être mal posé ma question.

M. Côté: Voici ce qui existe présentement. Il y a évidemment les 122 circonscriptions électorales. Il y a une proposition de rajustement. À l'intérieur des 122 circonscriptions électorales, ce qu'il y a d'établi, c'est 3008 secteurs électoraux qui regroupent un maximum approximatif passez-moi l'expression, mais ce sont les termes de la loi - de 2500 électeurs et, à l'intérieur de chacun des secteurs électoraux, il y a des sections de vote qui regroupent un maximum de 300 électeurs. Donc, à l'intérieur d'un secteur électoral, on devrait retrouver huit sections de vote.

La délimitation des sections de vote et des secteurs électoraux est maintenant complétée. Elle est à jour. Cela comprend une description technique. Cela comprend des cartes qu'on peut se procurer à nos bureaux pour votre usage, évidemment, et à l'usage de toute personne intéressée. La loi dit même que, pour les secteurs électoraux, on doit fournir de l'information aux personnes qui le désirent. Pour les secteurs électoraux, les 3000, nous avons des fiches techniques ou des fiches descriptives de chacun des secteurs électoraux.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt **(Orford):** Si je comprends bien, il y a des changements à l'ancienne loi, parce que autrefois il y avait 300 électeurs par secteur électoral ou par section de vote.

M. Côté: Je m'excuse.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général, des élections.

M. Côté: La nouveauté est la suivante. Vous avez raison d'insister là-dessus, parce que c'est vraiment mêlant. C'est tout à fait récent. Ce qu'on avait autrefois, c'étaient des sections de vote à l'intérieur de circonscriptions électorales ou à l'intérieur de comtés.

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{M. Vaillancourt} & \textbf{(Orford):} & \textbf{Ce} & \textbf{qu'on} \\ \textbf{appelait des poils.} \end{tabular}$

M. Côté: C'est cela. Ce qu'on avait, c'étaient des polls à l'intérieur des comtés. Il y avait autant de polls qu'il y avait de

groupes de 300 électeurs.

M. Vaillancourt (Orford): C'est cela.

M. Côté: Ce qui est nouveau, ce qui existe depuis un an - c'est entré en vigueur l'été dernier, en 1982, c'est tout à fait nouveau - c'est la constitution ou la création de secteurs électoraux à l'intérieur des comtés, à l'intérieur des circonscriptions électorales. On a été obligé - c'est la loi qui l'exigeait - de diviser une circonscription électorale ou un comté en secteurs électoraux. La moyenne des secteurs électoraux est d'une trentaine environ, grosso modo, par circonscription électorale, mais, à l'intérieur des secteurs électoraux, on retrouve maintenant les polls. On y retrouve les sections de vote dans les limites des secteurs électoraux.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt (Orford): Les secteurs électoraux comprennent environ 3000 électeurs.

M. Côté: 2500.

M. Vaillancourt (Orford): 2500.

M. Côté: La loi dit...

M. Vaillancourt (Orford): 2600?

M. Côté: 2500.

M. Vaillancourt (Orford): 2500 électeurs.

M. Côté: La loi dit: "Doivent comprendre un maximum approximatif de 2500 électeurs".

M. Vaillancourt (Orford): À l'intérieur d'un secteur électoral, il y a environ dix polls.

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Huit à dix.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt (Orford): La révision de ces délimitations sera-t-elle envoyée à chacun des partis politiques pour qu'on puisse en avoir une copie dans chacun de nos comtés?

Le Président (M. Rancourt): M. le directeur.

M. Vaillancourt (Orford): Sont-elles

disponibles actuellement?

M. Côté: C'est déjà fait. Chaque parti politique a recu l'an dernier et tout récemment les sections de vote. Ils ont reçu non seulement la délimitation et la description des secteurs électoraux, mais toutes les cartes qui les accompagnent en nombre suffisant après entente avec les partis politiques pour que les membres de l'Assemblée nationale puissent en avoir à leur disposition. Il y a également les sections de vote qui ont déjà été distribuées, mais je vous signale que si vous en exprimez le désir nous nous ferons un plaisir de vous en remettre des exemplaires pour votre circonscription ou pour n'importe auelle circonscription d'un membre de Chambre, si vous n'en avez pas reçu jusqu'à maintenant par l'intermédiaire du parti. Nous les avons adressés à chacun des partis. Si vous ne les avez pas, nous serons heureux de vous remettre des exemplaires additionnels.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Orford.

M. Vaillancourt (Orford): Nous avons reçu les cartes des secteurs électoraux, mais chaque année, habituellement, il y a une révision des délimitations des secteurs de vote ou des poils.

M. Côté: Oui. (17 h 40)

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général.

M. Vaillancourt (Orford): Est-ce que cela a été fait cette année, en 1982, parce qu'à ma connaissance, je n'ai reçu aucune copie de cela? Je ne sais pas si cela a été envoyé à chacun de nos partis politiques et qu'on ne nous l'a pas fait parvenir. C'est pour cela que je vous pose la question.

Le Président (M. Rancourt): $\mathsf{M}.$ le directeur général.

M. Côté: Votre question est tout à fait pertinente. Je pense que je n'ai pas donné un renseignement tout à fait exact tout à l'heure. La délimitation des sections de vote a été reprise en entier l'an dernier, au tout début de l'année, janvier, février et mars. Cela a été fait selon des méthodes très éprouvées, très claires, très accessibles. Ceci a été distribué l'an dernier. Cette année, au moment où je vous parle, nous en sommes à la phase terminale, à la fin de la révision des quelques changements qui ont pu intervenir depuis l'an dernier. Je pense que, d'ici à un mois ou un mois et demi, vous devriez tous recevoir les corrections, s'il y a lieu, ou vous aurez la confirmation que telle ou telle section de vote de votre

circonscription électorale n'a pas subi de modification.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. le député de d'Orford, je m'excuse.

M. Vaillancourt (Orford): Il y a une autre question que je voudrais poser au directeur. Advenant que le Code du travail soit amendé et qu'une demande soit faite au directeur du scrutin, serait-il possible, à l'intérieur de votre service, de faire la surveillance - comme vous l'avez fait pour les taxis et pour les caisses - du scrutin à l'occasion d'un vote syndical?

Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.

M. Côté: Je vous avoue que votre question me surprend et m'embarrasse un petit peu. Là-dessus, il faudrait certainement réfléchir longuement pour voir de quelle façon cela pourrait se manifester et comment on pourrait rendre cette opération profitable pour tous. Il y a certainement une première réflexion qui me vient à l'esprit. Je n'aurais pas d'objection à ce que l'expérience et l'expertise de mon personnel puissent servir à des fins de scrutin autres que des fins de scrutin proprement électorales. Mais à des fins de scrutin qui ont un caractère différent que celui que mentionnez, il faudrait y aller avec beaucoup de prudence et envisager en particulier deux aspects: le premier, qui est celui du maintien de la crédibilité et du respect de l'institution même du Directeur général des élections enfin, je parle de tout le personnel que cela comprend - et le deuxième qui n'est pas un aspect à négliger, je dirais, ce sont les coûts que cela entraînerait en termes de travail et de réalisation.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, cela ne cadre peut-être pas avec l'étude du budget, mais c'est une question que je pourrais formuler à l'endroit du ministre. J'aime bien qu'elle soit formulée devant vous parce que vous êtes le spécialiste en la matière. Quand vous aviez présenté votre mémoire lors de la commission parlementaire, il y a un passage avec lequel les parlementaires, des deux côtés, avaient été en divergence de vues avec ce que vous avanciez. On parlait d'économies à ce moment et vous mentionniez des exemples d'économies qu'on pourrait faire. Entre autres, vous disiez, dans le temps: On pourrait faire moins de copies de listes électorales pour les partis. On pourrait arrêter de payer les représentants des partis politiques. Ce sont toutes des économies qu'on pourrait envisager, mais estce que cela permettrait un libre exercice du vote?

La question que je voudrais vous formuler, ce n'est pas dans le sens d'une économie, c'est dans le sens d'une dépense supplémentaire. Je pense que cette dépense supplémentaire, plus on avance, plus elle deviendra nécessaire, devant les transformations et les mouvements de migration des populations dans le Québec, des populations des régions urbaines qui, actuellement, se dirigent vers le secteur rural de plus en plus. Je veux parler du recensement des électeurs. Quand vous êtes dans le secteur urbain, vous avez un représentant ministériel et un représentant de l'Opposition; quand vous êtes dans le secteur rural, vous avez un recenseur recommandé par le parti ministériel seulement. Je ne parle pas pour moi, je ne serai plus en politique lors d'une prochaine élection, mais fort de l'expérience que j'ai vécue, je voudrais que vous étudiiez un peu ce que je vais vous suggérer.

On constate de plus en plus que les gens qui émigrent des villes vers le secteur rural s'en vont dans les endroits souvent les plus reculés des comtés ruraux parce que ce sont des amants de la nature. Je dirais même qu'il vont vers des routes qui ne sont pas entretenues par les municipalités, d'où des problèmes de localisation de ces gens. Lors du recensement, la loi dit, je pense, que le recenseur rural peut, assis dans sa maison, au téléphone, sans visiter les lieux, faire la confection - de la liste électorale qui, ultérieurement, sera révisée par les deux partis. On constate que des oublis lamentables sont faits - qui s'adressent autant à une clientèle électorale qu'à l'autre - de personnes qui, au moment de l'élection, n'apparaissent sur aucune liste électorale, pour l'économie de milliers et de milliers de recenseurs, j'en conviens, mais qui feraient un travail comme il est fait dans le secteur urbain. Je pense que, tant que cela ne sera pas fait, on ne donnera pas de services à ces populations. Dans le temps, il y a dix ans, il y a vingt ans, dans les milieux ruraux de la province de Québec, tout le monde se connaissait, une personne pouvait faire le recensement d'un rang donné ou d'une section de vote donnée; tout le monde était connu. Aujourd'hui, ce n'est plus un fait dans quantité de comtés du Québec et le recensement par un seul parti politique, surtout qu'il n'a pas l'obligation de visiter les gens de porte en porte, fait que des gens n'apparaissent jamais sur la liste électorale. Au moment de la révision, souventefois, ils sont de nouveau oubliés. J'aimerais que vous nous disiez ce que cela pourrait coûter pour le secteur rural. Je n'ai pas fait le chiffre, mais, pour l'exercice du droit de vote, je pense que cela serait important.

- Le Président (M. Rancourt): M. Directeur général.
- M. Côté: Si vous permettez, M. le Président, je vais consulter mon adjoint et je pense que je pourrai vous fournir une réponse plus précise.
- Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.
- M. Côté: La remarque que vous faites, le député, me semble pertinente. Effectivement, il y a des secteurs où c'est plus difficile qu'autrefois de faire le recensement des électeurs à cause de la nouveauté, du renouvellement et l'agrandissement du secteur rural et des nouvelles personnes qui viennent s'y ajouter. On a insisté ces dernières années, à l'occasion des recensements, dans plusieurs cas, pour que le recenseur fasse du porte-àou aille au-delà de communication, mais ça ne s'est pas fait de façon générale, ça n'a pas été une directive appliquée partout. On a insisté auprès d'un certain nombre de recenseurs pour qu'ils le fassent.
- Le Président (M. Rancourt): M. député de Charlevoix.
- M. Mailloux: Ce n'est pas obligation, si j'ai bien compris, qui est faite au recenseur de par la loi, c'est une recommandation.
- Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.
- M. Côté: Vous avez raison, ce n'est pas une obligation, c'est une recommandation.
- M. Vaillancourt (Orford): Celui qui fait le recensement n'est pas payé. C'est pour ça, le plus souvent, qu'il n'y va pas. Il reste chez lui. Je le sais, j'ai déjà demandé à des recenseurs de faire le porte-à-porte à la campagne et ils nous disent: On ne peut pas y aller, on n'est pas payé pour notre millage.
- Le Président (M. Rancourt): M. le Directeur général des élections.
- M. Vaillancourt (Orford): Je ne sais pas si c'est exact.
- M. Côté: Là-dessus encore, vous avez raison. Il est arrivé que, dans certains cas ce n'est pas la généralité - on a défrayé les coûts du millage, les dépenses que ça entraînait. Pour votre information, M. le député, vous m'avez demandé tout à l'heure ce que ça pouvait représenter en termes de coûts. Il y a, sur quelque 19 000 sections de vote, 3000 sections de vote rurales.

- M. Vaillancourt (Orford): Près de 1 000 000 \$?
- M. Côté: Non, ce serait moins que ça. Cela veut dire ajouter un recenseur et ajouter des commissions de révision. À l'oeil, comme ça, je dirais qu'au départ, c'est environ de 500 000 \$ à 700 000 \$ que ça pourrait coûter de plus que ce que ça coûte présentement pour procéder de la même façon que dans le domaine urbain.
- Le Président (M. Rancourt): M. le député de Papineau, il y a longtemps que vous me faites signe.
- M. Assad: J'aurais une série de questions. Dans les secteurs électoraux dont vous avez parlé, on voit un minimum de 2500 électeurs. Quel est le but de cela à l'intérieur des circonscriptions?
- **Le Président (M. Rancourt):** M. le Directeur général des élections. (17 h 50)
- M. Côté: La première réponse que je peux vous faire, c'est que c'est une exigence de la Loi sur la représentation électorale, loi qui a été adoptée il y a maintenant trois ans. Lors de l'adoption de la loi, les explications fournies ont été les suivantes. On a demandé à la Commission de la représentation électorale de constituer des électoraux pour favoriser le regroupement d'électeurs qui ont caractéristiques socio-économiques communes. Un des objectifs, c'était de pouvoir déterminer sur le terrain un certain nombre d'électeurs, 2500 électeurs, qui forment une espèce de communauté naturelle.

On a remarqué - je fais état des propos qui ont été échangés à ce moment-là lors des débats à l'Assemblée nationale - que la notion de paroisse n'étant plus la même, le regroupement des électeurs pourrait être facilité de cette façon. L'autre argument, c'est une base d'organisation électorale qui pourrait être intéressante. La commission a procédé à la création de ces secteurs électoraux. Cela nous a pris au-delà d'un an et demi pour le faire, c'est un travail considérable. J'aimerais juste faire la remarque suivante sur laquelle j'aurai peut-être l'occasion de revenir.

Selon la façon dont on doit procéder, qui est décrite dans la Loi sur la représentation électorale, on pourrait croire que les secteurs électoraux ont un caractère statique et démographique. Pour ma part, je crois qu'ils ont aussi un caractère sociologique qui évolue, de sorte qu'il faudra penser à faire évoluer les secteurs électoraux ou à les ajuster au fil des années.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Bédard: Une dernière question. Je pense que cela permettrait de terminer nos travaux. Dans vos conclusions, vous avez fait état - d'ailleurs, nous en avons discuté - de l'occasion d'utiliser des listes électorales qui servent pour les élections provinciales afin que celles-ci servent également pour les élections municipales et peut-être scolaires. Dans le même paragraphe de vos conclusions, vous faites allusion à la nécessité de s'efforcer - j'aime bien votre phraséologie - de tirer sereinement au clair la réalisation ou non d'un registre informatisé.

On dit souvent que le législateur ne parle pas pour rien dire; ce n'est pas toujours vrai, mais, quand on connaît M. Côté, on sait que c'est très rare qu'il parle pour ne rien dire. Quand je retrouve ces deux préoccupations à l'intérieur du même paragraphe, je suis porté à croire que vous y voyez une relation qu'il y aurait lieu d'évaluer selon les remarques que vous pourriez être en mesure de nous faire.

- **Le Président (M. Rancourt):** M. le Directeur général des élections.
- M. Côté: Assurément, M. le ministre. Je pense que les travaux qui ont été faits pour la réalisation d'un registre informatisé des électeurs pourraient être poursuivis. On devrait tirer profit des travaux qui ont été faits et c'est dans ce sens-là que j'ai déposé un mémoire à l'Assemblée nationale auquel vous avez vous-même fait référence il y a quelques mois.

Je pense qu'il vaudrait vraiment la peine de se pencher sur cette question, de l'envisager dans une double perspective, celle de la réalisation, évidemment - objectif premier - d'une liste électorale adéquate et celle de coûts-bénéfices à tous égards et du respect des renseignements personnels.

Ma réflexion à cet égard à cette étape-ci m'amène à proposer, comme je le fais, qu'il faudrait vraiment reprendre cette question. Nous sommes dans l'ère de l'informatique qu'on le veuille ou non et, tôt ou tard, on devra utiliser ces techniques. Sans se hâter, je dirais, et en ayant à l'esprit qu'il ne faut pas faire de dépenses exagérées ou inconsidérées, je croirais que cela vaudrait la peine d'en avoir le coeur net, de voir de quelle façon on pourrait tirer profit de cette merveilleuse technique qu'est l'informatique et s'il serait possible d'avoir ainsi une liste électorale très appropriée et très utile.

- Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.
- **M. Bédard:** M. le Président, c'est évident que tous les membres de l'Assemblée nationale seront intéressés par ces remarques qui, en fait, se situent bien dans le contexte.

Il n'est sûrement pas question de refaire un débat qui avait déjà trop duré à l'époque, mais on sait qu'un des éléments qui faisaient que l'Opposition avait certaines réticences à bon droit, c'était la question de la protection des dossiers personnels, de l'utilisation de ces listes. J'espère aussi, en tout cas, je formule la suggestion que vous continuiez avec votre équipe à parfaire la réflexion de manière que tous les membres de l'Assemblée nationale puissent se retrouver sur la même longueur d'onde afin d'assurer le service le plus adéquat en termes de liste électorale, ce qui permet un meilleur exercice du vote.

M. le Directeur général des élections, au nom du gouvernement et sûrement au nom de tous les membres de l'Assemblée nationale, nous tenons à vous remercier de votre présence, de votre disponibilité et également de la manière très claire dont vous avez su répondre aux questions que nous nous posions. Je suis convaincu que non seulement les membres de l'Assemblée nationale, mais également la population qui, pour la première fois, avait l'occasion d'entendre le Directeur général des élections, auront sûrement été en mesure de constater plus que jamais l'ampleur, l'importance du rôle que vous avez à jouer en ce qui a trait au processus électoral qui, on le sait, est la base d'une saine démocratie. Nous vous remercions.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

- M. Mailloux: M. le Président, pour une fois, je voudrais faire miennes les paroles de celui qui m'a précédé à l'endroit du Directeur général des élections et de ceux qui l'accompagnent.
- Le Président (M. Rancourt): J'ai aussi une question à poser. Est-ce que les crédits du Directeur général des élections sont adoptés?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Rancourt): Adopté.

M. Paré (président de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière a adopté dans son entier les prévisions budgétaires du Directeur général des élections du Québec pour l'exercice financier 1983-1984.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que ce rapport est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais d'abord, avant de faire motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures, informer les membres de l'Assemblée nationale qu'il y aura une sanction royale du projet de loi que nous avons adopté cet après-midi, le projet de loi no 7 relatif au recensement électoral, à 21 heures à la salle 103. Sur ce, je fais motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures. Lorsque nous reviendrons à 20 heures, je l'ai annoncé cet après-midi, nous entreprendrons l'étude des crédits de l'Assemblée nationale en commission plénière.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 h 01)

(Reprise de la séance à 20 h 02)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!
Veuillez prendre place.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour que vous quittiez votre fauteuil et que nous puissions entreprendre l'étude des crédits de l'Assemblée nationale sous la même forme que cet après-midi, lorsque nous avons étudié les crédits du Directeur général des élections.

Étude des crédits de l'Assemblée nationale

M. Rancourt (président de la commission plénière): À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous allons commencer l'étude des crédits de l'Assemblée nationale. Je donne la parole au président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay.

Remarques préliminaires

M. Richard Guay, président

M. Guay: M. le Président, chers collègues et, en nombre plus impressionnant, mes chers collaborateurs, je suis très heureux de participer ici ce soir, au sein de l'Assemblée nationale, à cette première étude des crédits de l'Assemblée nationale depuis que j'ai le plaisir et l'honneur d'assumer les fonctions de président de l'Assemblée nationale, soit depuis un mois et demi.

Cette Assemblée est en pleine mutation. J'ai eu l'occasion de le dire et on aura l'occasion de le constater de nouveau à maintes reprises. Elle est dotée d'une nouvelle loi, la loi 90, que cette Assemblée

a adoptée au mois de décembre dernier, qui vient consacrer l'indépendance du pouvoir législatif face au pouvoir exécutif. C'est, en quelque sorte, dans le prolongement de cette loi que j'ai voulu que l'étude des crédits de l'Assemblée nationale - les miens au sens plus restreint, mais aussi ceux du Directeur général des élections plus tôt cet après-midi - se fasse selon l'aménagement des lieux qui est le nôtre ce soir et qui fait que le président comparaît devant l'Assemblée nationale, mais en n'étant ni d'un côté ni de l'autre de la Chambre puisque sa fonction, comme on le sait, en est une de stricte neutralité

En plus d'être dotés d'une nouvelle loi qui vient consacrer notre indépendance face au pouvoir exécutif, nous sommes en train d'étudier une réforme parlementaire qui va en profondeur et qui, pour peu qu'on puisse la mener à terme avec la volonté des deux partis politiques, nous permettra de doter ce Parlement d'une façon de fonctionner beaucoup plus moderne, beaucoup plus adéquate pour qu'il puisse remplir son rôle fondamental tant de législateur que de vérificateur des faits et gestes du pouvoir exécutif du gouvernement.

Parallèlement, un groupe de travail est en train de procéder à la refonte de notre règlement, règlement récent, il est vrai - il date de 1972-1973 - mais qui d'ores et déjà, en dix ans, a eu l'occasion de révéler quelques failles, quelques lacunes qu'il faut combler ainsi que la nécessité de le changer puisqu'une nouvelle loi nous régit et qu'une réforme parlementaire est en cours, si bien que des modifications en profondeur devront être apportées au règlement. Quant à faire, il nous est apparu préférable de faire une refonte du règlement et, de cette manière, chercher peut-être à le rationaliser pour le rendre plus facilement accessible à tous les membres de cette Assemblée de manière qu'on n'ait pas à chercher un peu à gauche et à droite dans le règlement pour trouver des éléments qui, en apparence, dans bien des cas, ont tendance à se ressembler ou même à être contradictoires.

J'entre donc en fonction, comme président, en ce moment privilégié du fonctionnement de notre Parlement. Je suis sensible à l'honneur qu'on me fait de bien vouloir présider les travaux de cette Chambre, mais aussi l'administration de l'Assemblée et les relations entre ce Parlement et les autres Parlements, tant du Canada que du reste du monde, à ce moment charnière dans l'histoire du parlementarisme québécois.

Les conséquences, bien sûr, elles sont nombreuses, de tout ce que je viens d'énumérer. D'abord, il faut bien signaler, parce que c'est une notion qui n'est malheureusement pas très courante, que l'Assemblée nationale n'est pas un ministère,

au sens conventionnel. Il s'agit au contraire du pouvoir législatif. Il faut donc se garder, lorsque l'on analyse le fonctionnement de nationale, la structure l'Assemblée l'Assemblée nationale et l'organigramme de l'Assemblée nationale, de faire trop d'analogies avec des ministères. C'est dans cette perspective qu'un certain nombre de changements ont déjà été apportés; j'en ai mentionné un certain nombre. J'ai eu l'occasion aussi, de manière plus modeste, d'en apporter un nombre plus restreint et de me doter d'abord, comme il se doit, d'un nouveau cabinet dont je voudrais présenter les membres. J'ai fait parvenir à tous mes collègues, hier si je ne m'abuse, une lettre annoncant la nomination membres du cabinet, leurs fonctions et aussi, sommairement, leur expérience passée. Ce qui caractérise ce nouveau cabinet, c'est qu'il se situe lui aussi dans la logique de la loi 90, dans la logique de la fonction de président de l'Assemblée nationale qui en est une au-dessus des partis politiques, neutralité absolue. C'est pourquoi c'est un critère qui a forcément prévalu dans le choix des personnes que j'ai invitées à m'entourer.

premier chef de ceux-ci, directeur de cabinet, d'une compétence exceptionnelle - je pense que tout le monde le reconnaît - qui était jusqu'à maintenant haut fonctionnaire de l'Assemblée nationale et qui a accepté de devenir directeur de cabinet dans une conception qui peut-être davantage française canadienne du rôle québécoise ou cabinet. C'est-à-dire que vous savez qu'en France, plus souvent qu'autrement, membres d'un cabinet sont des gens acceptent de quitter l'administration publique pendant un certain temps pour entourer un ministre dans ses fonctions ou, dans le cas nous concerne, le président l'Assemblée nationale, pour retourner ensuite dans l'administration publique. Dans le cas qui nous concerne, s'il s'agit d'une personne qui a eu une carrière fructueuse dans l'administration publique, au Conseil exécutif et, plus récemment, au sein même de l'Assemblée nationale. C'est l'ancien greffier - ancien, parce que sa nomination est toute récente - en loi de la Législature, le directeur du service de la législation, il s'agit de Michel Leclerc, qui est ici derrière moi. Pour l'assister et m'assister aussi, les autres personnes qui forment ce cabinet, je les nomme dans l'ordre où elles sont:

Mme Louise MacDonald-Charest, qui a été présidente du comité exécutif de la Commission des écoles catholiques de Québec présidente et qui est du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain, dont les dossiers au sein du cabinet sont essentiellement les à caractère administratif, dossiers aui touchent l'administration de l'Assemblée nationale et qui, de ce fait, fera, pour les fins du cabinet et du président, le lien entre le cabinet, le président et le bureau qui est chargé des nombreuses questions administratives.

À ses côtés, une personne qui a une bonne expérience du Parlement pour avoir servi sous trois formations politiques et avoir trouvé le moyen, à travers tout ça, de n'être membre d'aucun parti politique; il faut le faire. Elle a travaillé au cabinet du chef de l'Opposition alors que c'était l'Union Nationale, jusqu'en 1973; elle y est entrée pendant cette période. Elle a été au bureau de deux députés de Vanier, le libéral, de 1973 à 1976, et celui du Parti québécois, de 1976 à nos jours. Elle apporte donc au cabinet une expérience concrète du de tous fonctionnement les jours de l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas négligeable. Il s'agit de Danielle Chaput, qui est chargée des dossiers de communications et de relations publiques au sein du cabinet du président.

De plus, une personne avec laquelle j'ai l'habitude, maintenant, le bonheur et le plaisir de travailler depuis quelques années, mon adjointe, Mme Lynn Gagné, que tous les membres de cette Chambre, sauf peut-être les élus de 1981, ont eu le plaisir de connaître. Je dis le plaisir parce que c'était toujours un plaisir d'aller au bureau du Directeur général de l'administration. Vous savez qu'à l'époque, M. le Président - vous avez vécu ce système - nous devions aller chercher nos chèques de paie, on ne nous les envoyait pas, il fallait signer les attestations que l'on sait et nous étions toujours accueillis admirablement bien par Mme Lynn Gagné qui, par la suite, a bien voulu m'assister dans mes fonctions de député et d'adjoint parlementaire et qui, maintenant, devient mon adjointe au cabinet du président.

Il y a aussi - il brille par son absence, mais c'est compréhensible parce qu'il a été un peu débordé ces derniers temps - mon conseiller juridique, Mathieu Proulx, avocat, qui a une expérience du Parlement qui est remarquable malgré son jeune âge puisque, en plus d'avoir été recherchiste pour le compte du barreau, il a été conseiller juridique au cabinet de deux leaders du gouvernement. À ce titre, il a été étroitement impliqué dans la rédaction de la loi 90, notre nouvelle Loi de l'Assemblée nationale, de la loi 110 qui régit nos salaires et pensions et dans tout le processus de la réforme parlementaire et de la refonte audit règlement puisqu'il faisait partie - j'imagine qu'il pourra encore en faire partie - du comité qui est chargé justement de revoir ce règlement, avec Mathieu Proulx, qui est absent, je pense, mais qui doit se joindre à nous en tout cas; je voudrais bien l'excuser. Il faut dire que nous avons eu le baptême du feu, mes collaborateurs et moi, et lui en

particulier puisqu'il s'agit de questions juridiques. Nous avons eu une avalanche de demandes, de décisions, de directives qui l'ont forcément impliqué et qui m'ont impliqué, soit ici même en Chambre soit à la commission parlementaire qui siège sur la question de la Baie-James, de sorte qu'il a dû fournir des journées de 24 heures, ces derniers temps, avec beaucoup de compétence. Il continuera donc à m'assister de cette manière comme conseiller juridique.

Je disais tantôt qu'il faut se méfier des analogies avec un ministère et je reviens làdessus. Dans un ministère on fait souvent la distinction entre le ministre et un cabinet politique, d'une part, le sous-ministre et l'administration d'autre part. L'Assemblée nationale ne peut pas être perçue de la même manière. L'Assemblée nationale c'est le pouvoir législatif et ce pouvoir législatif c'est aussi le Parlement, c'est aussi la réunion des deux partis politiques. En ce sens, avec l'avènement du bureau, qui est un véritable conseil d'administration où les deux partis politiques sont représentés et qui est dirigé par le président, on vient donc consacrer dans les faits le fait que ce sont les députés des partis politiques et le président qui seront responsables dorénavant, dès que le tout sera proclamé par le Conseil exécutif, de l'administration de l'Assemblée nationale, des grandes orientations l'Assemblée nationale. De la sorte, il serait fallacieux de faire une distinction entre président et cabinet politique et secrétaire général et administration d'autre part; le tout est imbriqué l'un dans l'autre et le bureau vient justement créer ce lien qui existait déjà mais qui existe là même juridiquement, de sorte qu'à l'Assemblée nationale, d'une certaine manière, on peut dire que tout ce qui est administratif est règle générale politique au sens non Partisan du terme - avec un grand P - et tout ce qui politique a des conséquences administratives. (20 h 20)

Puisque nous sommes là pour incarner le pouvoir législatif, pour gérer l'Assemblée nationale, le pouvoir même législatif, il est évident qu'il faudrait se méfier de cette analogie que l'on a tendance à faire avec les cabinets ministériels. J'ajoute que dans certains cas les personnes qui ont bien voulu accepter de m'entourer comme membres du cabinet, l'ont fait justement parce que c'était un cabinet non partisan et parce que c'était une fonction non partisane. S'il s'était agi d'un cabinet ministériel, un certain nombre de personnes auraient probablement refusé, non pas par couleur politique mais parce qu'elles ne souhaitaient pas faire partie d'un cabinet ministériel qui a une couleur politique partisane. Par contre, elles partageaient ma conception des choses, à savoir que le cabinet du président de

l'Assemblée nationale est un cabinet à l'image du président et à l'image de l'Assemblée, un cabinet non partisan.

Si bien que toutes ces choses nous ont également à d'autres réformes modestes jusqu'à maintenant. Parmi l'une des premières choses que j'ai eu le plaisir de constater de nouveau, parce que cela fait six ans que le suis député - l'avais délà eu le plaisir de le voir, mais d'un peu plus loin; là, j'ai pu le voir d'un peu plus près et le constater, encore une fois - c'est comment l'Assemblée nationale, dans son personnel de direction supérieure, est doté d'un personnel qualité exceptionnelle. Ils sont d'ailleurs ici même, à l'Assemblée, ce soir. en bon nombre. On pourrait presque faire un un conseil de direction l'Assemblée, juste à nous-mêmes. Je voudrais souligner leur présence.

D'abord, celui que tous les députés connaissent puisqu'il est tous les jours à votre position, à votre fauteuil, M. le Président, le secrétaire général de l'Assemblée, M. Blondin, et le secrétaire adjoint de l'Assemblée, M. Pierre Duchesne. Je ne veux pas oublier M. Lessard qui doit, compte tenu des circonstances, garder le fauteuil à votre droite, mais qui contribue à l'efficacité de nos travaux.

Je ne sais pas si je peux faire la nomenclature de toutes les personnes qui nous entourent. Mentionnons, brièvement, le directeur général des services administratifs, Breton; le directeur des services auxiliaires, M. Dumais; le directeur des financiers, M. Vézina. services bibliothèque est doublement représentée par son directeur. M. Prémont, et par Vleminckx; les relations parlementaires par M. Bernard; le directeur du personnel, M. Trudel. Je vais finir par en oublier un. Le directeur des médias, M. Lavoie; M. Rheault, à la radiotélévision des Débats; le sergent d'armes que nous connaissons bien, M. Jalbert; M. Audy qui s'occupe du dossier fort complexe, je dois dire, de l'aménagement de ces lieux; M. Laliberté et M. Bouliane, du Secrétariat des commissions.

Une voix: M. Marier.

M. Guay: M. Marier, de la direction des services aux citoyens. Est-ce que j'en ai oublié? Si j'en ai oublié, je m'en excuse. Enfin, cela donne déjà une bonne idée du plan d'organisation supérieure de l'Assemblée nationale.

Avec l'accord du secrétaire général, nous fonctionnons désormais de manière à, comment dire, rationaliser - même si c'est un mot que je n'aime pas beaucoup - nos travaux. Nous avons institué d'ores et déjà un conseil de gestion, un conseil de direction qui, hebdomadairement, se réunit de manière que toutes les questions soient abordées à ce

moment-là, que les échanges d'information aient lieu et que l'administration de l'Assemblée nationale en soit ainsi facilitée.

Je dois dire que, la constatation que je fais, comme président de l'Assemblée nationale, est que le pouvoir législatif a été traité, jusqu'à maintenant, un peu comme parent pauvre de l'État. Malgré la compétence remarquable de son personnel, d'autant plus remarquable que, dans certaines circonstances, il a pu être frustrant de travailler à l'Assemblée nationale, parce que devant faire appel au Conseil du trésor pour sortes de permissions. Celui-ci pouvait, à l'occasion, considérer que le Parlement ne devait pas recevoir la même attention que certains ministères: il n'en demeure pas moins que nous dépensons à l'heure actuelle un budget de 50 000 000 \$ annuellement.

Le pouvoir législatif coûte à l'État 50 000 000 \$ annuellement 24 000 000 000 \$ de budget. Il en reste donc 23 950 000 000 \$ qui n'appartiennent pas au pouvoir législatif. Le moins que l'on puisse dire. M. le Président, c'est que nous ne nous sommes pas gâtés jusqu'à maintenant et je dirais même que nous avons un certain rattrapage à faire de manière à moderniser le Parlement, à l'équiper de manière qu'il ioue encore mieux son rôle tant sur le plan des ressources humaines que des ressources matérielles et que ce sont des choses sur lesquelles j'ai déjà eu l'occasion de me pencher et sur lesquelles, avec collaborateurs, j'aurai l'occasion de pencher de nouveau pour en saisir le bureau à la première occasion. Je souligne, à ce sujet, que nous avons tenu cet après-midi une première réunion de ce nouveau bureau de l'Assemblée nationale: il s'agit d'une réunion officieuse, puisque la proclamation n'a pas encore été faite, mais qui nous a, d'ores et déjà, permis de prendre un premier contact avec M. le député de Portneuf, par exemple, et M. le député de Gouin, qui sont ici ce soir et d'autres membres du bureau, dont M. le député de Rivière-du-Loup, qui était là tantôt. Ils étaient donc là et nous avons pu avoir ce premier échange qui augure bien, je pense, pour l'avenir de ce d'administration de l'Assemblée conseil nationale.

J'ajoute que nous ne nous sommes pas gâtés jusqu'à maintenant, notamment au chapitre des services aux députés en tant que législateurs. À cet égard, il y aura un effort considérable de redressement que nous devrons faire dans les prochaines années. Il en est de même aussi sur le plan du droit parlementaire. Vous savez, M. le Président, qu'il n'y a pas d'université qui enseigne le droit parlementaire. Le droit parlementaire s'apprend à un seul endroit et c'est au Parlement. C'est pourtant une question fort importante et c'est une branche distincte et

souvent méconnue de notre droit. Nous avons déploré, au cours de l'année dernière, depuis l'étude des crédits de l'an dernier, le décès de M. Dominique Lapointe, qui était conseiller parlementaire auprès du président et qui, pendant plusieurs années, a été la cheville ouvrière sur le plan juridique, des décisions que devait rendre le président, que le président est appelé à rendre périodiquement, soit lui-même, soit un vice-président ou un président de commission.

Nous nous sommes aperçus de ce fait qu'il faut, autant que possible, éviter que cette question relève d'une seule personne et qu'elle soit une ressource unique à l'Assemblée, parce que dès lors que cette disparaît, comme malheureusement arrivé cette année, nous devons presque rebâtir à zéro. C'est pourquoi j'ai l'intention de saisir prochainement le bureau d'un projet qui est déjà à l'étude et qui permettrait de doter le pouvoir législatif d'une chose qu'il n'a pas, assez paradoxalement: l'équivalent d'un contentieux. C'est ici que se font les lois et, assez paradoxalement, c'est probablement l'organisme de l'État qui est le plus démuni sur le plan des conseillers juridiques. Il faut donc, sous la direction du secrétaire général et du secrétaire adjoint, M. Duchesne, équiper le Parlement et le doter d'une équipe restreinte, mais néanmoins solide, de manière que le trépas ou le transfert de l'un ne signifie pas qu'il faille recommencer à zéro, et que ce transfert de la science du droit parlementaire se fasse de manière courante et systématique pour qu'on ait une équipe de relève constamment prête pour épauler non seulement le président actuel, mais, bien sûr, ses successeurs.

J'ai également l'intention - je l'ai dit au tout début de mon mandat - de continuer à développer les relations parlementaires. Il s'agit pour moi d'un volet indispensable de l'activité des députés. Je sais qu'il est facile de nos jours, parfois dans certains médias d'information ou ailleurs, de dire: Pourquoi faudrait-il s'ouvrir sur le monde? Pourquoi faudrait-il que les parlementaires aillent voir ce qui se passe ailleurs dans d'autres pays ou dans d'autres Parlements? Pourquoi devrionsnous recevoir d'autres parlementaires? Eh bien, justement, parce que dans une planète qui se rapetisse quotidiennement de plus en plus, où les communications sont de plus en plus faciles, si nous faisons bande à part par une espèce de réflexe, que je me permettrais de qualifier de provincial, en disant: Que les autres s'occupent de cela, nous, cela ne nous concerne pas, nous en subirons conséquences. Les conséquences seront que nos parlementaires ne seront pas aussi bien formés qu'ils pourraient l'être et qu'ils le sont du fait de l'expérience qu'ils prennent au contact de parlementaires étrangers. Il se passe dans d'autres Parlements des choses utiles, des choses nécessaires, des choses que l'on devrait savoir. Au moment où, parfois, on a l'impression que l'on veut réinventer la roue ici, il n'est pas inutile de regarder ailleurs pour s'apercevoir qu'elle a été inventée, qu'elle existe, qu'elle fonctionne et que pour peu qu'on s'inspire de ce qui se fait ailleurs, en l'adaptant à notre Parlement, les choses sont beaucoup plus faciles.

(20 h 30)

Mais cela ne peut venir que du contact avec l'extérieur. Le Parlement du Québec ou l'Assemblée nationale est membre de plein droit de l'Association internationale des parlementaires de langue française et de l'Association des parlementaires Commonwealth. Il s'agit là pour nous d'une source d'enrichissement qui permet de faire connaître notre Parlement et ce qu'il fait, qui permet à nos parlementaires de connaître ce qui se fait ailleurs. Quant à moi, il s'agit là d'une chose essentielle qui fait - comment dire? - partie d'une certaine manière du bagage général culturel que doit posséder idéalement un parlementaire. Cela permet, notamment, de voir le Québec, de voir nos problèmes sous d'autres angles pour pouvoir y apporter parfois d'autres solutions que celles auxquelles on se restreint parfois dans le débat au sein de cette Assemblée ou au sein de notre société. Il m'apparaît fort utile, quant à moi, que l'on puisse voir le Québec de l'extérieur et profiter de l'expérience de ce qui se fait à l'extérieur, ailleurs au Canada comme à l'étranger.

Je termine, M. le Président, en soulignant quelques autres problèmes dramatiques qui nous touchent. Un d'entre eux est le problème de l'aménagement du Parlement. Les ressources parlementaires sont en constante expansion, modeste, mais constante, et elles sont appelées à prendre encore plus d'expansion pour la qualité même de notre démocratie. Mais il n'en demeure pas moins que cet édifice-ci a été construit à une époque où presque tous les services de l'État y logeaient: gouvernement, parlement, ministères, tout était dedans.

Aujourd'hui, l'édifice de l'Hôtel du parlement n'est plus assez grand pour loger les services parlementaires. Nous avons déjà débordé dans l'édifice Pamphile-Lemay où se trouve depuis un bon moment la bibliothèque mais il est bien évident que, ayant dû déborder dans l'édifice H, de l'autre côté de la Grande-Allée, pour des services essentiels au fonctionnement de l'Assemblée, comme les services administratifs, service du personnel, il est bien évident qu'il faudra se pencher en priorité et en toute urgence sur ce casse-tête difficile à régler mais qu'il faudra régler: de l'espace nécessaire au pouvoir législatif.

En comparaison de ce qu'occupe le pouvoir exécutif, c'est trois fois rien. Il n'en

demeure pas moins qu'il va falloir éventuellement et bientôt, de manière assez pressante, procéder à un réaménagement des édifices de la colline parlementaire de manière que le pouvoir législatif puisse, sans luxe, sans prendre une expansion anormale, avoir quand même l'espace élémentaire qu'il y a des ministères qui devront accepter de se loger dans d'autres édifices parce que ceux-ci devront être disponibles au pouvoir législatif. Je n'en dis pas plus là-dessus.

Je signale quelques autres problèmes aussi auxquels nous devrons nous attarder bientôt: La radiotélévision des débats, dont nous sommes tous à même de constater le succès ici même en cette Chambre depuis qu'elle existe, de concert avec le journal des Débats qui, lui, est antérieur; il est bien évident que, dans la mesure où la réforme parlementaire ou tout autre processus nous amènerait à décider de téléviser d'une manière plus permanente les commissions parlementaires, il faudra s'équiper en conséquence. S'équiper en conséquence cela veut dire, bien sûr, qu'il faudrait que la radiotélévision des débats possède un équipement autonome, distinct de celui qui est dans cette chambre.

Nous avons effectivement, ici dans cette chambre, trois caméras automatiques et deux manuelles. On nous dit souvent: Si l'Assemblée ne siège pas, transférez les caméras au salon rouge et cela va aller. C'est extrêmement risqué. Chaque fois que l'on fait cela on risque de briser ces appareiis d'une rare délicatesse, si bien que si on les brise il en coûte fort cher, en plus du temps que cela prend. Il ne faut pas s'imaginer qu'on peut les démonter comme cela, les amener de l'autre côté, les remonter et téléviser immédiatement. Il y a des ajustements, tout cela est compliqué. Bref, si on veut effectivement télédiffuser les commissions parlementaires de manière relativement il constante, faudra inévitablement et bientôt s'équiper conséquence.

Je termine là-dessus, M. le Président, en ayant fait un rapide tour d'horizon et sans avoir l'illusion que j'ai traité de toutes les questions. J'en ai identifié quelques-unes. J'ai identifié quelques points qui font problème. Je vous fais part d'une initiative que j'ai prise dans le but de renseigner davantage la population sur la nature des projets de loi qui sont déposés devant l'Assemblée nationale. On se plaignait, paraît-il, ailleurs qu'à Québec, du fait que les projets de loi n'étaient pas disponibles, enfin que les projets de loi ou les lois n'étaient pas disponibles rapidement en région et qu'en particulier, lorsqu'un projet de loi était déposé, à moins de se fier aux journaux du lendemain, on n'était pas rapidement au fait de ce que contenait le

projet de loi. J'ai pris l'initiative - et l'initiative est d'autant meilleure qu'elle ne coûte rien - de faire en sorte que dorénavant, les services de la législation du Parlement. de l'Assemblée transmettront via le réseau Telbec, le Telbec prioritaire, celui qui va partout... Le député de Portneuf me fait un signe de cent; je lui signale qu'étant abonnés à Telbec il n'en coûte rien, paraît-il, de le faire. Les notes explicatives des projets de loi, dès lors qu'un projet de loi sera déposé, seront diffusées et nous pourrons faire éventuellement vérification de l'utilité de le faire, mais en tout cas, pour un certain temps, nous le ferons de manière à diffuser ces renseignements auprès de tous les abonnés de Telbec - Dieu sait qu'ils sont nombreux tant salles de rédaction qu'entreprises, syndicats, etc. Il y a un tas d'organismes au Québec qui sont abonnés à Telbec.

Cette initiative, je l'ai prise à la suite d'une recommandation en ce sens - il faut donner à César ce qui est à César - du ministre délégué aux relations avec les citoyens; c'est lui qui m'a fait état de ce grief qu'on avait et j'ai répondu qu'on allait y remédier. On verra si le fait d'y remédier de cette manière règle la solution; sinon, on essaiera autre chose, mais, pour l'instant, je voulais faire part à l'Assemblée ce soir de cette initiative que j'ai prise, qui devrait donc commencer, dans les faits, d'une journée à l'autre.

Donc, je termine pour la nième fois je pense que cela fait trois fois que je dis cela - en disant l'Assemblée nationale, avec sa nouvelle loi, reprend la place qui doit être la sienne dans notre vie démocratique. J'éprouve, pour ma part, beaucoup de fierté à la diriger à ce moment-ci de notre histoire. Je sais que tous les parlementaires, dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, sont soucieux de lui donner la dignité qu'elle doit avoir pour bénéficier de la confiance et, certains jours, il faut bien l'avouer, aussi de l'indulgence des électeurs qui nous ont envoyés ici pour les servir. Je suis à la disposition de mes collègues pour répondre aux questions.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Portneuf et whip de l'Opposition.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Merci, M. le Président. Mes collègues de l'Opposition et moi sommes heureux d'avoir l'occasion d'échanger, ce soir, avec M. le Président de l'Assemblée nationale qui est accompagné de ses collaboratrices et de ses collaborateurs à qui nous voudrions souhaiter la plus cordiale et la plus amicale des bienvenues, en leur faisant part de l'appréciation que nous avons de la collaboration combien utile et

importante qu'ils manifestent dans leur vécu quotidien par leur travail ici pour améliorer la qualité des services qui sont donnés essentiellement aux députés.

L'Assemblée nationale, c'est la rencontre, c'est le forum d'échanges de 122 députés. Le président de l'Assemblée nationale, à partir des crédits totalisant 58 697 000 \$ qui seront adoptés pour lui ce soir, doit voir et a comme responsabilité première de voir à ce que notre système parlementaire puisse fonctionner le plus adéquatement possible, le plus équitablement possible et que la meilleure des diffusions soit accordée aux travaux qui se déroulent dans cette enceinte ou dans les commissions.

Je m'en voudrais de ne pas faire part et de ne pas sensibiliser ceux qui nous liront ou ceux qui nous écoutent au fait que le député de Taschereau, Me Richard Guay, est président de l'Assemblée nationale depuis quelques semaines seulement et nous devons témoigner de notre confiance à son égard. On sait que le poste de président est le premier poste de l'Assemblée, cela va de soi. On sait que la responsabilité du président de l'Assemblée nationale est de défendre les droits des parlementaires et de sauvegarder plus particulièrement les droits de ceux qui sont les plus susceptibles d'être brimés parce qu'ils sont moins nombreux, c'est-à-dire l'Opposition.

À cet égard, je dois vous dire que c'est avec réceptivité et spontanéité qu'on a répondu à la recommandation qui nous a été formulée par M. le premier ministre. On doit dire que, depuis les cinq ou six semaines que remplissez votre mandat, nous comprenons que vous ayez eu beaucoup à faire avec, d'une part, la réorganisation normale et justifiée que vous avez eu à faire et dans votre cabinet et dans certains services de l'Assemblée, mais aussi vous êtes arrivé dans une période particulièrement intense à l'égard du rôle que vous avez à jouer et qui concerne plus particulièrement les décisions portant sur l'application de nos règlements.

L'arrivée du président, M. le viceprésident de l'Assemblée et président de notre commission, coïncide aussi avec un événement qu'on doit qualifier d'heureux pour les parlementaires et ce, de quelque formation politique qu'ils soient, c'est-à-dire l'entrée en vigueur ou l'application d'une nouvelle loi de la Législature, la Loi sur l'Assemblée nationale, la loi no 90 qui a été adopté en décembre dernier.

Je lisais ce matin les notes et le journal des Débats des séances du 1er et 2 juin 1982, alors que nous étudiions les crédits de l'Assemblée nationale. À l'époque, ils étaient de 55 000 000 \$. Les députés qui sont intervenus à ce moment-là des deux côtés de la Chambre étaient unanimes à

souhaiter l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi qui, finalement, est le résultat de plusieurs séances de la sous-commission de l'Assemblée nationale. Il faut dire que le libellé de cette loi, le texte, ce qui soustend chacun de ses articles, c'est le résultat d'une concertation et d'un travail entre plusieurs parlementaires ici à l'Assemblée.

Pourquoi une loi peut-elle être aussi importante pour nous? Il y a un élément principal qu'il faut mettre en relief d'ailleurs, on aura quelques questions à poser à M. le Président là-dessus. C'est que, depuis le mois de décembre dernier, il y a un principe fondamental qui apparaît, c'est-àdire l'indépendance de l'Assemblée nationale par rapport au gouvernement du Québec. Autant le président pouvait exprimer sa satisfaction tout à l'heure, autant on se doit de s'associer à ses paroles, car, enfin, avec les mécanismes prévus dans cette loi, avec le bureau de l'Assemblée nationale qui sera appelé à gérer l'Assemblée et ses budgets, on peut vraiment dire que le Parlement sera presque totalement indépendant gouvernement. Cela se réfère au principe même d'un système parlementaire comme celui dans lequel on vit. Finalement, nous sommes 122 députés ici, avec le mandat de contrôler l'exécutif formé de 25, 26 ou 27 ministres. Il va de soi que plus notre Assemblée sera indépendante, plus il sera facile pour nous de remplir notre mandat.

M. le Président, vous vous référiez tout à l'heure à certains éléments prévus dans cette loi: le Bureau de l'Assemblée nationale, nous nous y associons d'emblée. Effectivement, nous avons eu notre première séance préparatoire cet après-midi et je peux, au nom de l'Opposition, vous assurer que nous collaborerons entièrement au Bureau de l'Assemblée nationale dans cette démarche pour remplir les responsabilités dévolues au bureau en termes de contrôle budgétaire, financier, de fonctionnement, de vécu quotidien, etc., qui est prévu dans la loi.

Il y a le poste de jurisconsulte. Pour qui nous écoutent, quelle est l'opportunité de prévoir un tel poste dans cette loi? Je considère - et je reprends là, je pense, les propos de plusieurs de mes collègues - que le poste de jurisconsulte en sera un d'importance. On sait que les activités, les actions d'un député, les gestes qu'il pose sont régis par la Loi sur l'Assemblée nationale, l'ancienne Loi de la Législature. On sait qu'il a été fréquent dans le passé que des députés, pour un motif ou pour un autre, soit parce qu'ils avaient un commerce, soit parce qu'ils faisaient des affaires, soit parce qu'ils pratiquaient une profession, soit parce qu'ils avaient des intérêts dans une entreprise donnée, se voyaient placés dans des situations délicates. Combien de fois avons-nous vu,

malheureusement, dans le passé, des personnes, plus particulièrement des membres de la presse ou des adversaires politiques d'un député soulever une question relative à ses intérêts personnels, à la pratique de sa profession. Par le fait même de soulever cette question, bien souvent, la réputation du député en était entachée malgré qu'il apparaissait hors de tout doute que les gestes posés étaient conformes à la loi.

J'espère que le poste de jurisconsulte pourra être comblé dans les plus brefs délais, que le jurisconsulte sera avant la fin du mois de mai et qu'il pourra être en poste et en mesure de donner des avis aux députés au début du mois de juin. Cela concerne le Bureau de l'Assemblée nationale et la Loi sur l'Assemblée nationale.

On sait que l'Assemblée a des services à dispenser aux citoyens et aux députés. Vous avez abordé à juste titre, je crois, toute la question de la télédiffusion des débats. On sait que la télédiffusion des débats, c'est normal, a une cote d'écoute régulière et constante chez les citoyens du Québec, qui s'y intéressent de plus en plus. Vous avez soulevé la question de la retransmission des débats en commission parlementaire. J'apprécierais bien que vous puissiez ce soir nous manifester vos intentions à cet égard. On se rappellera que le président de l'Assemblée nationale, en 1978, si ma mémoire est bonne, c'est-à-dire qui est aujourd'hui député de Montmorency, avait exprimé le voeu aue l'Assemblée puisse avoir en sa possession un projet qui deviendrait un genre de code d'éthique ou un code de fonctionnement pour retransmission des commissions parlementaires. Cela a été réitéré par M. le député de Jonquière. Vous le signalez encore ce soir mais je crois que vous devrez, dans les plus brefs délais, enclencher les processus qui permettront que des règles soient clairement et définitivement établies pour la retransmission des travaux en commission parlementaire.

Services aux citoyens: Nous pourrons aborder évidemment le sujet au fur et à mesure. Je ne voudrais pas être trop long parce qu'il est déjà 20 h 45. Je voudrais en traiter avec vous afin que vous puissiez nous faire un rapport sur toute la question du groupe des médias, la diffusion des documents originant de l'Assemblée, leur performance pendant l'année 1982, leur objectif pour l'année 1983.

Services aux citoyens. J'aimerais bien vous entendre et notre groupe aimerait bien vous entendre à l'égard des projets à la bibliothèque. On se rappellera qu'en 1982, au mois de juin, M. le président Vaillancourt nous avait fait part du projet d'informatique à la bibliothèque. On sait que la bibliothèque de l'Assemblée nationale est une des bibliothèques qui peut fournir peut-être les

meilleurs renseignements ou une qualité de renseignements, de documents, de dossiers, d'archives. On sait qu'un travail formidable se fait là-bas, qui est finalement au service de la population en général mais plus particulièrement des parlementaires, des universitaires, des recherchistes, etc. J'aimerais bien voir l'évolution des travaux qui s'y font depuis l'année dernière.

En ce qui concerne les députés, vous êtes le gardien des droits et des privilèges des députés. Vous êtes aussi celui qui a la responsabilité de leur fournir toute la gamme des services auxquels ils ont droit, que ce soit les locaux, que ce soit la sécurité, le personnel de soutien, etc.

J'aimerais bien, M. le Président, que vous puissiez énoncer ce soir vos intentions à l'aménagement du parlement. l'égard de L'année dernière j'avais encore une fois, au nom de mes collègues, sensibilisé le président Vaillancourt à l'obligation que nous avions d'être vraiment maîtres des travaux ici même à l'Assemblée, dénonçant en cela l'immense chantier qu'était devenu parlement de Québec. Je me référais à l'époque aux travaux des fenêtres, de la climatisation, de la peinture, du drainage. Je mets de côté le projet grandiose qu'avait élaboré Mme la députée de Hull, si ma mémoire est fidèle, et ministre des Travaux publics qui avait projeté de faire un petit Versailles devant le parlement, à coup de millions, avec des fontaines, ce qui était tout à fait baroque et qui ne s'inscrivait pas du tout dans l'architecture de l'immeuble. Soit dit en passant, je suis bien heureux que cela ne se soit jamais fait.

Aujourd'hui, ce sont les ascenseurs, ce sont évidemment les toilettes dont on a entendu parler dans la presse et un peu partout. Je comprends que ces travaux étaient devenus nécessaires, compte tenu de l'état de l'immeuble qui a été construit il y a 107 ans, si ma mémoire est fidèle. J'aimerais bien que vous puissiez nous indiquer, M. le Président, premièrement, à quel moment les parlementaires pourront vous entendre leur confirmer la bonne nouvelle que le ministère des Travaux publics dont nous avons la chance d'avoir le ministre avec nous ce soir - n'aura plus, mais plus d'affaire dans nos locaux. Parce que j'ai cru comprendre de l'exercice de notre système parlementaire et de la gestion de l'Assemblée depuis une couple d'années malheureusement, le président l'Assemblée nationale, qui est quand même le premier député responsable de l'application de tout cela, de la dépense des sommes d'argent, du fonctionnement du parlement, trop souvent... Et là, j'aimerais bien que le ministre des Travaux publics puisse nous écouter bien attentivement; ce ne sont pas des cas d'impôt qu'on veut vous référer, ce sont des cas presque aussi graves. Ce sont les fonctionnaires des Travaux publics qui arrivent ici, qui viennent s'imposer, qui s'installent et qui disent: MM, les députés. MM. les administrateurs du parlement, c'est regrettable, il apparaît que nous avons décidé d'installer des ascenseurs et de dépenser tant de millions, alors que le président de l'Assemblée nationale, qui est peut-être mal placé pour l'évoquer et le dire, se voit confiné à un rôle où il doit accepter ou prendre connaissance des intentions du ministère des Travaux publics. voudrais souhaiter, ce soir, qu'avec l'indépendance de l'Assemblée nationale, la création du bureau, dans les plus brefs délais on puisse saluer cordialement et peut-être faire une petite réception pour saluer le départ des gens des Travaux publics et s'assurer que nous pourrons assumer nousmêmes la gestion des locaux et des immeubles ici.

Nous avons fait référence aux locaux. J'ai cru comprendre qu'en plus des problèmes d'aménagement physique, on a un problème qui est pratiquement ou quasiment devenu historique, au parlement de Québec. Le parlement doit servir prioritairement aux députés. Au début du siècle, comme vous le disiez, M. le Président, tous les services gouvernementaux étaient logés ici. Or, on constate aujourd'hui un anachronisme, selon moi. L'immeuble, qui doit servir aux députés, sert presque exclusivement aux députés - je dis bien presque exclusivement - parce que les députés n'ont pas la totalité des pieds carrés qui devraient leur être affectés et ceux-ci doivent vivre avec des contraintes, problèmes déménagements, des inqualifiables et innommables de locaux, alors que M. le ministre des Finances loge toujours dans l'édifice B. J'ai cru comprendre qu'il était très difficile à déloger, qu'il était très difficile de le sensibiliser à l'obligation de se relocaliser ailleurs, bien que le ministre des Finances se soit vu offrir, à plusieurs reprises, d'être relocalisé. Je comprends que l'occupation des bureaux actuels par le ministre des Finances peut peut-être évoquer une certaine nostalgie, étant donné que son bureau était l'ancien bureau du premier ministre, M. Duplessis, mais il faudra qu'il comprenne que nous avons besoin de ces locaux. Ce que nous attendons de vous, c'est rien de moins, M. le Président, qu'une solution à ce problème qui nous occupe depuis trop longtemps et qui cause des problèmes d'embarras énormes à plusieurs députés, à l'ensemble des députés et, par conséquent, à ceux qui ont à gérer ces questions de locaux. Le jour où vous nous annoncerez que M. le ministre des Finances a quitté les locaux, à l'Assemblée nationale, nous pourrons ajouter notre voix à la vôtre pour exprimer notre satisfaction.

Je voudrais de plus, M. le Président, vous inviter à commenter l'ensemble de la

question de la sécurité à l'Assemblée nationale du Québec. J'ai évoqué question l'année dernière. J'avais plusieurs questions. Je m'étais référé à une étude qui avait été commandée par le président, à l'époque, et député de Jonquière, sur la sécurité. J'aimerais savoir ce qui est advenu de cette étude, de cette enquête, des conclusions qui y apparaissaient, des recommandations et quel suivi a été donné à ces recommandations.

On a un enchevêtrement de juridictions qui est inquiétant ici. Je m'étais inquiété et je continue de m'inquiéter, ainsi que plusieurs de mes collègues, du rôle peut-être pas obscur, mais nébuleux et imprécis de la Sûreté du Québec. On est très surpris, comme parlementaires, et je le suis comme président du caucus, quand j'arrive dans une salle de délibération du caucus et qu'on me dit: Malheureusement, M. le whip, vous ne pouvez pas siéger ici. D'ailleurs, je constate que les policiers de la Sûreté du Québec sont là avec leur sac de matraquage: casques, matraques, etc., et ils sont tous bien installés, une cinquantaine au 91-A et qui se préparent à recevoir des gens qui viennent manifester leur opinion au parlement. J'avais évoqué cette question: la présence des policiers de la Sûreté du Québec à l'Assemblée nationale du Québec qui, selon moi, ne devraient avoir aucune juridiction ici, comme c'est le cas dans d'autres parlements; la juridiction de la Sûreté municipale de Québec; la juridiction et les pouvoirs des policiers de l'Assemblée nationale, les hommes en bleu comme on les appelle, et les hommes en gris qui relèvent des Travaux publics et qui ont juridiction sur les stationnements sur tous les terrains entourant le parlement, les hommes en bleu, juridiction à l'intérieur.

J'ai cru comprendre à l'expérience, pour avoir contacté les personnes et les agents de sécurité des services de sécurité de l'Assemblée nationale, que ces gens-là étaient en nombre important et qu'ils avaient certainement la volonté, la capacité d'assumer une meilleure responsabilité au chapitre de la sécurité ici. Je dois vous dire, M. le Président, qu'on doit encore déplorer aujourd'hui des questions aussi spécifiques et particulières que celles que je vais porter à votre attention.

Un député se plaignait à juste titre qu'une personne qui ne travaillait même pas à l'Assemblée nationale, qui ne travaillait plus à l'Assemblée nationale, avait encore les clefs de son bureau. Je reçois à mon bureau des députés qui me disent: M. le whip, on a la clé qui, normalement, doit ouvrir la porte de mon bureau et j'ai constaté qu'elle ouvre la porte de toute la section. Imaginez-vous, M. le Président; Il ne faut pas se surprendre qu'on ait parfois des problèmes de documents et autres. Cette question a été portée à

l'attention de votre prédécesseur et nous espérons qu'elle pourra être réglée dans les plus brefs délais.

En terminant, j'aimerais vous entendre sur deux points particuliers, qui avaient été évoqués par votre prédécesseur et qui portaient sur les délibérations et le travail sur le parquet de la Chambre. Votre prédécesseur, en 1982, nous avait dit que des travaux étaient en cours en vue de l'amélioration des rapports des commissions parlementaires. Les responsables du service des commissions, dont vous avez salué la présence tout à l'heure, pourront peut-être nous indiquer en quoi ces études et ces travaux ont été concluants.

Il y a aussi le recueil de jurisprudence auguel vous vous êtes référé tout à l'heure. Vous avez mentionné qu'on n'avait pas, dans universités, de cours de parlementaire. Vous vous êtes référé à la jurisprudence parlementaire. Le président, M. Vaillancourt, avait évogué la possibilité gu'un recueil de jurisprudence puisse être édicté. Je crois qu'on se doit de rappeler que, ce soir lorsqu'on traite de ces questions, malheureusement, notre système parle-mentaire, notre Parlement a perdu, en termes de contribution, la collaboration de deux personnes bien compétentes, bien au de la procédure et du droit parlementaire, soit M. Jean-Charles Bonenfant, il y a quelques années, et M. Dominique Lapointe au cours de l'année 1982. Quand même, j'aimerais que vous puissiez nous entretenir de vos intentions à cet égard.

M. le Président, c'était là l'essentiel de propos. Nous aurons des questions particulières sur chacun des programmes, des volets. Je dois vous dire que vous m'avez fait sourire lorsque vous avez évoqué le besoin que l'Assemblée nationale du Québec poursuive, accélère et améliore les relations avec les autres Parlements. Vous vous êtes référé à la formation du parlementaire. Cela m'a fait un peu sourire, non pas que nous croyions, de ce côté-ci, comme je ne crois pas que ceux de l'autre côté croient que les parlementaires sont assez bien formés, mais je crois que notre système parlementaire, le fonctionnement de notre Parlement va très bien. C'est l'exercice de la démocratie. Je ne crois pas que les droits de quelque parlementaire soient brimés. On a toujours à apprendre, mais j'ai presque envie de vous dire que s'il y en a un, en particulier, qui devrait apprendre, c'est peut-être le leader du gouvernement et, que je sache, il n'y a pas de voyage pour former un leader en particulier. De toute façon, on pourra revenir sur le sujet lorsqu'on abordera le budget tout à l'heure.

M. le vice-président de l'Assemblée, je remercie le président de l'Assemblée, je remercie ses collaborateurs et collaboratrices d'être ici avec nous et nous sommes disposés à étudier chacun des éléments des programmes.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Richard Guay (réplique)

M. Guay: M. le Président, je voudrais remercier le député de Portneuf tout d'abord de ses aimables propos à mon endroit au début de son intervention. J'y suis tout à fait sensible. J'espère qu'au travers des aléas quotidiens ils pourront se maintenir et se répéter encore une fois à la prochaine étude des crédits.

Il est difficile, comme vous le savez, pour un président de faire plaisir à tout le monde. C'est même probablement la personne qui n'y arrive pas parce que je sais d'expérience, pour avoir déià été député et avoir vu d'autres présidents en fonction que, dès qu'une décision est rendue, si elle est percue du côté ministériel comme étant favorable à l'Opposition, cela y est, le président est du côté de l'Opposition et, dès que l'inverse se produit, on dit: Regardez, le président est partisan. C'est toujours très difficile et c'est un équilibre qu'il faut recommencer à tenir quotidiennement. C'est pourquoi j'espère avoir, à cet égard, l'indulgence de mes collègues parce qu'il est bien évident que c'est un peu comme quand on va en justice.

On voit cela souvent dans nos bureaux de comté, quelqu'un qui est allé devant un tribunal et qui dit: Les tribunaux, ce sont des voleurs. On dit: Pourquoi? On répond: Parce que j'ai perdu. Sauf que l'autre personne qui a gagné va vous dire qu'il n'y a rien de mieux que le système judiciaire tel qu'il est. Selon les circonstances et selon le point de vue où on se place, il est évident qu'on apprécie de manière différente les faits et gestes de celui qui est placé dans la position d'arbitre. Il doit arbitrer, il arbitre au meilleur de sa connaissance selon le règlement, les usages et la sagesse qu'il a, sans doute de manière faillible, mais avec le souci, en tout cas, constant, pour ma part je pense que je le dirais aussi pour mes prédécesseurs - d'une stricte impartialité et d'une équité de tous les instants.

M. le député de Portneuf m'a tracé un vaste programme d'interventions et on en aurait pour longtemps. J'essaierai de faire le tour assez rapidement. Je dis tout de suite qu'il y a certains éléments auxquels il m'est difficile de répondre à l'heure actuelle. J'avoue bien franchement qu'il y a des choses soulevées par M. le député de Portneuf dont je n'ai pas encore eu le temps de prendre connaissance. Donc, je vous dis tout de suite que je n'ai pas la réponse à

toutes les questions et, là où je connais un peu la question, c'est souvent beaucoup plus des questions que je pose moi-même, que je me pose et que je poserai au bureau que des réponses à y apporter dans l'immédiat. Ainsi, par exemple, la question de la sécurité. Effectivement, nous sommes encore à étudier cette question dans le but d'y apporter une solution qui, je l'espère, sera définitive, mais, encore là, M. le député de Portneuf évoquait le cas des agents des Travaux publics à l'extérieur et des agents-constables de l'Assemblée nationale à l'intérieur.

Chaque fois que l'on touche à quelque chose à l'Assemblée nationale, on revient presque toujours au même point, qui est celui de l'aménagement. Inévitablement, on touche à la radiotélévision des débats pour la télédiffusion des commissions parlementaires. Cela veut dire qu'il faut des locaux plus grands à la télévision des débats, ce qui veut dire que, là où était prévu le déménagement du journal des Débats... En passant, j'avais oublié de souligner la présence de M. Saint-Onge, du journal des Débats - je le fais - et aussi, puisqu'on parlait de sécurité, de M. Roy, l'adjoint au secrétaire adjoint de l'Assemblée. Je pense que cette fois-ci, je n'ai oublié personne.

Donc, chaque fois qu'on touche à un problème, on touche inévitablement à celui l'aménagement. Au sujet de la radiotélévision des débats, vous voyez, par exemple, dans les plans actuels, que le journal des Débats doit déménager au deuxième étage de l'édifice Pamphile-LeMay. Fort bien, sauf que si la radiotélévision des débats doit prendre de l'expansion, elle ne peut que la prendre au deuxième étage de l'édifice Pamphile-LeMay, étant située au troisième et n'ayant pas de quatrième étage. Donc, la décision de s'équiper pour les commissions parlementaires a conséguences sur l'aménagement. Et puisqu'on a évoqué la question, j'aime presque autant commencer par la question de l'aménagement et revenir aux autres subsidiairement. Il est vrai que c'est le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement qui a le pouvoir d'intervention dans cet édifice-ci. Assez curieusement et assez anormalement, l'hôtel du Parlement, le siège du pouvoir législatif, appartient au gouvernement du Québec. En d'autres mots, le parlement n'appartient pas au Parlement. L'Assemblée nationale n'appartient pas au pouvoir législatif. Elle appartient au pouvoir exécutif. À partir d'un non-sens comme celui-là, évidemment, pas besoin de vous dire qu'il y a d'autres qui en découlent automatiquement.

Il m'apparaît élémentaire que nous fassions une offre d'achat, comme Parlement, au gouvernement, de manière que le Parlement soit au moins propriétaire du parlement - c'est le minimum qu'on peut exiger - et quant à le faire, sans vouloir prendre une expansion indue, englober les édifices qui sont, de par leur vocation naturelle, de par leur emplacement physique, les plus naturellement voués à la vocation parlementaire. Il y a l'édifice Pamphile-LeMay qui, d'ores et déjà, sert à des fins parlementaires, mais évidemment, il y a aussi l'édifice Honoré-Mercier. M. le député de Portneuf a souligné le problème de la présence du ministère des Finances dans l'édifice Honoré-Mercier, c'est un problème réel, ne nous le cachons pas, et tant et aussi longtemps qu'il ne se réglera pas à la satisfaction de l'Assemblée nationale, elle va continuer à avoir des problèmes d'espace, des problèmes d'aménagement et devoir aménager à la va-comme-je-te-pousse, avec des locaux empruntés par ci, des locaux empruntés par là ou des services essentiels de l'Assemblée retrouvent dans des édifices normalement doivent être des édifices du pouvoir exécutif. Il y a là une anomalie qu'il faut corriger, mais M. le député de Portneuf a bien indiqué que la chose n'était pas facile.

Une fois qu'on a parlé des édifices, reste l'extérieur. Effectivement, si les constables de l'Assemblée nationale juridiction à l'intérieur, dès que l'on met le pied dehors, ce sont les agents-constables des Travaux publics qui ont juridiction. Dans tout ce casse-tête, il serait grand temps, je pense - et je crois que la loi 90 est l'assiette qui vient sous-tendre une telle initiative - que le pouvoir législatif devienne propriétaire des lieux où il fonctionne: des édifices, possiblement des terrains - en tout cas, on verra pour les modalités - et qu'il se dote fait même d'une administrative d'un service, d'une direction de l'aménagement.

Cela ne veut toutefois pas dire j'insiste là-dessus - que les travaux au parlement seraient pour autant terminés. M. le député de Portneuf l'a souligné: l'édifice est un vieil édifice qui n'a pas reçu tout l'entretien et toute l'attention qu'il aurait dû recevoir au cours des cent dernières années, avec le résultat qu'il faut évidemment corriger des choses. Ne serait-ce qu'au plafond de cette assemblée et, pour ceux qui sont allés à la salle 81, c'est encore plus dramatique car il faut soutenir le plafond avec des poutres de crainte qu'il ne tombe sur la tête des députés. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes les plus apparents mais il y en a d'autres qui sont tout aussi graves.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que dès lors que le Parlement, l'Assemblée nationale récupérerait l'autorité sur l'aménagement des lieux, nous ne cesserions pas pour autant de devoir moderniser l'édifice et corriger les lacunes actuelles

dans l'édifice du parlement. Il y aurait encore des travaux considérables à faire dans l'hôtel du parlement et dans l'édifice, travaux qui relèveraient du Parlement.

En d'autres mots, s'il y a des députés qui s'imaginent que le fait de récupérer le pouvoir voudrait dire qu'on pourrait mettre une clef dans la porte et dire: Fini le chantier! c'est une douce illusion. Au contraire, ce que cela permettrait peut-être de faire serait par contre d'accélérer le chantier, parce qu'à l'heure actuelle il est fait selon les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, avec la partie que le ministère alloue à l'amélioration du parlement, annuellement, selon son enveloppe budgétaire. Nous en avons une partie, bon an mal an, qui dépend du bon vouloir, en définitive, non seulement du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, qui est bien disposé à notre endroit, mais aussi du Conseil du trésor.

En fait l'idéal, je vous le dis bien franchement. serait presque de pouvoir fermer le parlement pendant six mois, faire tous les travaux et le rouvrir. Évidemment, cela coûterait beaucoup plus cher que ce que cela coûte cette année pour faire ce qui va être fait cette année, que ce que cela a coûté l'an dernier pour faire ce qui a été fait l'an dernier, que ce que cela va coûter l'an prochain pour faire ce qui sera fait l'an prochain, et ainsi de suite pour les cinq ou six prochaines années. Mais au total, d'une part, ce serait fait plus rapidement, cela dérangerait beaucoup moins de monde, on cesserait de déplacer les députés de bureau en bureau, et avec cela ce sont les services téléphoniques qu'il faut déplacer à chaque fois. Je vous prie de me croire qu'à l'unité, quand on additionne cela, cela finit par coûter fort cher. On finirait rapidement et, au total, à un coût moindre.

Parce qu'en ne l'étalant pas dans le temps il y a des économies à faire. Nous pourrions donc régler le problème et le régler de manière qu'il ne se pose pas à chaque fois que, en cours de route, pendant les cinq, six ou sept ans que se font ces travaux, dès lors qu'il y a un problème qui se pose, cela remet en cause tout ce qui est à faire. C'est un casse-tête absolument invraisemblable. Je veux bien qu'on se comprenne là-dessus. L'idéal serait effectivement que l'Assemblée nationale devienne propriétaire de l'Hôtel c'est élémentaire. Cela parlement, semble tellement aller de soi que je comprends mal que ce ne soit pas comme cela. Il est aussi élémentaire qu'elle récupère aussi l'autorité sur l'aménagement de ses propres murs.

Il existe, bien sûr, un comité consultatif avec le ministère des Travaux publics, mais le mot même "consultatif"

implique que le président de l'Assemblée nationale et ses services sont consultants auprès des Travaux publics pour ce qui se fait à l'Assemblée nationale. C'est un nonsens et une anomalie. J'irai plus loin: À mon cabinet, pour avoir du mobilier standard qu'on retrouve partout au gouvernement, des meubles blancs - vous savez les pupitres blancs que tous les fonctionnaires ont partout dans le gouvernement; rien de plus, je ne demandais pas du mobilier Louis XVI; je ne demandais pas d'aller chez l'antiquaire le plus raffiné de Montréal - des meubles standard au cabinet du président pour que les conseillers du président - parce qu'ils portent le titre de conseillers, j'avais oublié de le souligner tantôt, et non d'attachés politiques, pour des raisons évidentes - puissent simplement travailler, nous en sommes rendus à notre quatrième requête. Cela fait trois semaines et, finalement, il y a un fonctionnaire, ce matin, qui est venu étudier pour voir si on en avait vraiment besoin. (21 h 10)

J'avoue que, pour ma part, j'en ai rasle-bol de ce genre de système et je trouve cela absolument anormal. Je le dis en présence du ministre des Travaux publics, et ce n'est pas de sa faute, je le dis tout de suite. En aucune façon, ce n'est de sa faute, mais il y a une façon de fonctionner, un grand mandat aux Travaux publics et peutêtre si nous soustrayons le ministère des Travaux publics du mandat qu'il a à l'Assemblée nationale, d'une part, nous pourrions le faire nous-mêmes beaucoup mieux, beaucoup plus rapidement peut-être et, d'autre part, cela permettrait au ministère des Travaux publics de vaquer à ses autres tâches auprès du gouvernement. toute façon, à la faveur démantèlement du ministère ministère, sa transformation en société, tel qu'annoncé dans le discours inaugural, il m'apparaît essentiel que l'Assemblée nationale reprenne - si tant est qu'elle l'a déjà eue - ou prenne l'autorité qu'elle doit avoir sur l'aménagement de ses propres locaux, étant entendu que le fait de faire cela ne réglera pas le problème pour autant et qu'il faudra y consacrer encore des sommes considérables pour que le parlement soit équipé de manière, non pas luxueuse, mais d'une manière normale, comme un édifice normal, parce qu'il est moins jeune qu'il l'a déjà été et, en plus de cela, c'est un édifice à caratère historique dans lequel on n'intervient pas de manière aussi facile que dans un édifice moderne comme le complexe G, par exemple.

Tout cela donc nous permet de déborder également sur la question de la sécurité. On a mentionné la question des clés et à raison. Il est exact qu'il y a des clés pour les serrures des portes de ce parlement qui sont en quantité industrielle et il n'y a

aucun contrôle là-dessus; non pas qu'il n'y ait pas eu d'efforts pour en avoir. mais qu'est-ce que vous voulez? Depuis le temps, cela fait des années et des années. Alors, on peut, par exemple, changer toutes les serrures: cela règlerait le problème me direz-vous, oui, movennant 100 000 \$, ie crois. Sauf que dans les projets de réaménagement du parlement, il est également prévu qu'il faut changer les portes, mais que cela se fait sur une période de trois ans, quatre ans. Alors que faut-il faire? Attendre que les portes soient changées ou changer les serrures, investir 100 000 \$ et néanmoins changer les portes ou alors récupérer l'autorité sur l'aménagement et le faire faire plus rapidement parce que nous déciderions, selon les pouvoirs qui sont conférés au bureau. d'aller de l'avant, de faire les travaux et de les faire peut-être tout d'un coup de manière qu'on n'en parle plus, mais qu'ils soient faits.

Quant au rôle des agents de diverses couleurs, bleu et gris, de la Sûreté du Québec, à ma connaissance, la Sûreté du Québec n'intervient au Parlement qu'à la demande du président. Je peux me tromper...

Une voix: C'est cela.

M. Guav: Donc chaque fois que la Sûreté du Québec s'est trouvée dans l'édifice du parlement, c'était à la demande du président de l'Assemblée nationale. On a mentionné bien sûr "équipée pour recevoir les manifestants". Eh oui! À ma connaissance, elle n'a pas eu à utiliser son équipement et le tout s'est fort bien déroulé du moins les dernières fois. Mais si le président de l'Assemblée nationale, mon prédécesseur, n'avait pris cette précaution élémentaire et qu'il y avait eu du bris, on lui aurait reproché, à raison, de ne pas avoir pris les dispositions nécessaires en faisant appel à la Sûreté du Québec pour prévenir le bris qui se serait produit. Si bien que, dans ces circonstances, la Sûreté n'intervient qu'à la demande du président et dans des circonstances bien spécifiques.

Cela ne règle pas pour autant tout le problème de la sécurité. En deux mots, le problème de la sécurité est essentiellement ceci: c'est que nous avons un certain nombre de constables, payés au salaire de constable, qui font autre chose que cela, qui font de l'accueil, qui font du gardiennage, qui sont portiers. Or, en d'autres mots, nous avons bien des gens pour des tâches payées à un salaire pour une tâche donnée et qui se trouvent à faire une tâche moindre, ce qui évidemment les rend quelque peu malheureux et je les comprends parce que ce n'est pas cela qu'ils sont censés faire. Ils se perçoivent comme un service de sécurité à caractère quasi policier, alors qu'en pratique, dans bien des cas, il suffit d'être aux portes

et de regarder les choses passer jusqu'à un certain point et de s'assurer que tout va bien, de faire du gardiennage.

Donc, ce que j'ai demandé et ce que nous sommes en train de faire, c'est une réévaluation de la problématique. Nous avons besoin de combien de portiers? Auparavant, nous avions des portiers, avant 1970; le tout est arrivé avec les événements d'octobre. Combien avions-nous de portiers, puisqu'on en avait? Combien avons-nous besoin de gens qui font cela? Combien avons-nous de gens qui font du gardiennage, les rondes la nuit, constamment, pour s'assurer qu'il n'y a pas un bris d'eau ou quelque chose du genre? Et de combien de gens avons-nous besoin pour faire la sécurité au sens strict? À partir de là, un rapport qui sera terminé très bientôt. nous serons à même de prendre une décision plus éclairée quant à la facon dont nous pourrons orienter les services de sécurité et l'avenir de l'évolution des services de sécurité au sein du parlement.

Le député de Portneuf m'a demandé... Dès que le bureau sera proclamé, une des premières tâches qu'il aura à faire sera de déterminer les conditions de travail du jurisconsulte, après quoi le premier ministre, puisqu'il est prévu dans la loi que cela se fait ainsi, pourra faire la motion nécessaire pour que l'Assemblée nationale, par un vote des deux tiers, désigne le jurisconsulte. Ce sera évidemment une tâche prioritaire dès lors que le bureau aura été proclamé.

Quant à la télédiffusion commissions parlementaires et des règles à établir, j'y souscris tout à fait. Il y a déjà un certain nombre de règles que la iurisprudence a commencé à établir, par exemple, qu'une commission parlementaire qui a commencé à être télédiffusée doit l'être jusqu'à la fin. Je suis presque porté à dire "quel qu'en soit le coût", puisqu'il y a le cas de la commission parlementaire concernant la Baie-James qui a commencé à être délédiffusée et qui le sera jusqu'à la fin. Il est évident qu'il y a là un coût administratif auguel sont sensibles les services administratifs de l'Assemblée nationale et auquel je ne peux ne pas être sensible moi-même. Ce n'est en aucune façon une suggestion de quelque nature que ce soit quant à l'évolution des travaux de la commission.

M. Pagé: Il faut dire que les gens en ont pour leur argent, par exemple.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Guay: Il y a une certaine jurisprudence qui de ce fait vient presque de se créer, à savoir que l'Assemblée nationale n'a pas renoncé à être télédiffusée au profit d'une commission parlementaire. D'ailleurs,

ce serait assez étonnant que la chose se fasse. Voilà au moins quelques règles de base qui d'ores et déjà se dégagent. Il faut aller plus loin, mais ça fait partie du processus de la réforme parlementaire, la question est à l'ordre du jour de la sous-commission de l'Assemblée nationale sur la réforme parlementaire. J'espère que nous pourrons la traiter le plus rapidement possible, évidemment, à la suite des autres questions qui touchent l'organisation des commissions parlementaires.

Voilà à peu près les réponses que j'ai à apporter aux questions de M. le député de Portneuf. Je suis conscient que, dans un certain nombre de cas, je n'ai pas donné une réponse précise à ses questions. J'en prends note, quitte à lui transmettre les réponses par écrit, pour l'excellente raison qu'étant en fonction depuis peu de temps et dans le bain par immersion totale depuis le même temps il y a un certain nombre de choses que je ne connais pas et dont je n'ai pas encore pu prendre connaissance, mais je le ferai avec plaisir quitte à transmettre les réponses au bureau ou par écrit à M. le député de Portneuf.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

Pagé: M. le Président, avant d'aborder le programme 1, j'apprécierais, pour que ça aille un peu plus vite, qu'à chacun des programmes vous ou un de vos collaborateurs puissiez énoncer les traits particuliers, les objectifs à atteindre, les choses à réaliser avec les crédits adoptés. Par contre, avant d'aborder chacun des programmes, vous vous êtes référé à la propriété de l'immeuble, ici, qui appartient, selon votre énoncé, au ministère des Travaux Strictement pour ma gouverne personnelle, pourriez-vous nous indiquer ou, tout au moins, faire des recherches et nous ultérieurement si la fameuse question du terrain est réglée. À un moment donné, on avait informé les membres de cette Chambre que c'était le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada qui était propriétaire du fonds de terrain. Que je sache, ça n'a pas fait l'objet de négociations. J'ai cru comprendre, lorsque M. Trudeau et M. Lévesque ont dansé l'un à côté de l'autre, le soir de la présentation de Maria Chapdeleine, qu'ils ne semblaient pas préoccupés par cette question. Où en est rendue cette question?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président.

M. Guay: J'ai fait faire des recherches moi aussi parce que j'avais entendu la même chose au moment où j'ai demandé qu'on regarde l'histoire de la propriété. Il appert

que nous sommes sur un terrain proprement québécois, mais que le gouvernement du Canada serait effectivement propriétaire d'une partie du terrain situé en avant de l'Assemblée nationale, de ce côté-ci du boulevard Dufferin. En d'autres mots, quelque part devant la fontaine de la famille amérindienne, nous passons, semble-t-il, en territoire fédéral.

M. Pagé: Là où on a fait des fleurs de lys.

M. Guay: Où?

 $\mbox{\bf M.}$ $\mbox{\bf Pagé:}$ Là où on a gravé des fleurs de lys.

M. Guay: Oui, justement, en l'occurrence, là où on a gravé des fleurs de lys.

M. Pagé: Programme 1.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition, vous avez terminé?

M. Pagé: Programme 1.

Le **Président (M. Rancourt):** M. le député de Groulx. (21 h 20)

M. Élie Fallu

M. Fallu: M. le Président, je dois donc m'adresser à M. le Président. Je me permets déjà de scénariser ce que sera l'an prochain l'étude des crédits de l'Assemblée nationale. Le président sera à ce fauteuil, mais il sera entouré dans les premières banquettes des membres du bureau, puisque collégialement que le Bureau de l'Assemblée, c'est-à-dire l'organisme qui régira, dire l'Assemblée gouvernera pour ainsi nationale, se présentera devant ses pairs. Le président ne sera plus, comme il l'est cette année, un personnage seul, isolé, tel que l'a la tradition britannique maintenant.

Nous commençons à vivre une nouvelle tradition, d'inspiration française cette fois, par la création du bureau. Je vois d'ailleurs le dépôt des crédits de l'Assemblée nationale se faisant, en début d'année parlementaire, peu de temps après le message inaugural, crédits d'ailleurs au demeurant différents de ceux présentés par l'Exécutif. Ils seraient présentés au nom même du pouvoir législatif et on indiquerait dans notre règlement que les premiers crédits à étudier et à voter sont ceux de l'Assemblée nationale, comme pouvoir législatif.

Bref, il ne s'agit pas pour moi de geste symbolique, de scénarisation symbolique, il s'agit pour moi, à travers toutes ces attitudes, ces méthodes, de l'affirmation très concrète ici, sur le parquet de l'Assemblée nationale, de la réalité du pouvoir législatif, de la primauté du pouvoir législatif sur le

pouvoir exécutif.

M. le Président, vous avez tout à l'heure signalé que les crédits de l'Assemblée nationale étaient modiques. Je vous dirai même qu'ils sont encore beaucoup plus modiques que vous avez ou que le whip de l'Opposition a bien voulu les présenter car, à la vérité, ils ne sont pas vraiment de 58 697 800 \$. Il faut en retrancher un certain nombre d'organismes qui dépendent, qui émargent aux crédits de l'Assemblée nationale et, par soustractions successives, on arrive à 41 128 400 \$. Puis, en fouillant dans les crédits, il faut enlever l'indemnité de l'Exécutif, qui est de 860 900 \$. Il faut également enlever l'indemnité des cabinets politiques, car, dans les crédits du législatif, paraissent ici les crédits des cabinets politiques.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Fallu: Vous voulez me corriger?

M. Guay: À cet égard, j'ai une petite correction. Depuis l'entrée en vigueur d'une partie de la Loi sur l'Assemblée nationale et avec la proclamation prochaine du bureau, les crédits pour les cabinets ministériels, donc les cabinets du pouvoir exécutif, n'apparaissent plus aux crédits de l'Assemblée nationale, mais, j'imagine, au Conseil du trésor ou dans chaque ministère, selon le cas, je l'ignore.

On me dit d'ailleurs qu'on ne les a jamais eus. Il y avait une situation assez curieuse où une commission de régie interne avait statué sur un certain nombre de questions concernant les cabinets politiques ministériels, mais, comme tels, les crédits ne sont jamais apparus dans les crédits de l'Assemblée nationale. Avec la proclamation du bureau, nous n'aurons plus non plus à statuer sur des questions de mutation de personnel dans des cabinets ministériels. Ce qu'on entend par cabinets ici, ce sont ceux qui relèvent de l'Assemblée nationale, en l'occurrence celui du président, celui du chef de l'Opposition, des deux leaders, des whips. Ce sont ceux-là et les vice-présidents aussi.

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{M. Fallu:} & \textbf{Je maintiens donc le premier chiffre...} \end{tabular}$

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Groulx.

M. Fallu: ...de 41 128 400 \$.

M. le Président, nous avons parcouru un chemin assez considérable dans la réforme du parlementarisme. J'inviterai d'ailleurs bien

amicalement notre collègue de Portneuf, le whip de son parti, peut-être justement à aller faire un beau voyage quelque part pour voir le fonctionnement d'un bureau, le fonctionnement du pouvoir législatif, fonctionne en priorité et qui fonctionne pour lui-même, avec son propre exécutif interne. Car il faudra apprendre entre nous, je le dis bien amicalement, à changer complètement nos mentalités. Il va falloir inventer l'affirmation du pouvoir législatif, inventer l'indépendance du pouvoir législatif, et ce sera pour nous presque la quadrature du cercle puisque l'exécutif va continuer quand même à être membre du législatif. L'exécutif va toujours, néanmoins, siéger parmi nous.

Cette réforme que nous avons voulue est une inspiration d'un autre type de Parlement que le nôtre. Nous sommes de tradition britannique. Cette volonté d'affirmation du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif est de tradition américaine et de tradition française, notamment.

Vous me permettrez d'ailleurs de rappeler que cette loi du législatif, cette loi no 90, avait pris naissance, en 1977, à l'occasion d'une visite interparlementaire un groupe d'amitié - entre l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil de la communauté française de Belgique. Au retour, un groupe de travail s'est formé auprès de votre prédécesseur, le député de Montmorency qui, un an et demi plus tard, après l'avoir fait approuver, à toutes fins utiles, à l'état d'avant-projet par l'Exécutif, a déposé un avant-projet devant l'Assemblée nationale. Ce projet est mort au feuilleton, comme on le dit si gentiment dans notre vocabulaire parlementaire. Il a été repris comme avant-projet et, finalement, comme projet de loi. Il a été scindé et, le 12 décembre 1982, nous avons vu naître une nouvelle forme de gestion de l'Assemblée nationale.

M. le Président, il nous reste encore pourtant bien du chemin à parcourir, car c'est peut-être le propre du Québec vivre autant actuellement de transformations à la fois dans une foule de ses institutions. C'est l'institution électorale qui a beaucoup changé et, aujourd'hui encore, nous parlions des changements à venir. C'est le règlement de l'Assemblée nationale. C'est maintenant la Loi de l'Assemblée nationale. Mais on sait qu'il s'agit d'un début parce que le chemin sera encore très long. Je voudrais évoquer simplement tout ce qu'on a à faire parlementaires donner aux indépendance au sein de commissions spéciales, à l'étude des crédits, mais par des outils renouvelés, par l'imputabilité des hauts fonctionnaires auprès de l'Assemblée nationale, par l'examen et, peut-être même jusqu'à un certain point, l'approbation des décrets du gouvernement à la suite des lois

que nous adoptons de plein droit à l'Assemblée nationale, ce qu'on appelle la législation déléguée.

Nous avons encore beaucoup à faire j'ai grandement apprécié ce qui fut, d'ailleurs, votre première déclaration comme président - dans les relations interparlementaires. De ce point de vue, je suis très heureux que, grâce à la collaboration d'un ministère, il y ait maintenant enfin un directeur des relations parlementaires par le transfert d'un poste et d'un budget. Sans cela, l'Assemblée nationale n'avait pu, depuis des années, réussir à se doter d'un poste qui, pourtant, semblait légitime. Ces postes lui étaient toujours prêtés par des ministères et les crédits également, M. le Président. (21 h 30)

Dans le domaine de la législation, nous avons des trous qui n'ont pas été bouchés. Je prends un seul domaine, celui du dépôt des projets de loi privés. Vous savez de quelle vétusté est notre règlement. Chaque fois ou presque, je sais que le greffier en loi avait à l'époque calculé le nombre de projets réguliers et irréguliers dans une session. La preuve est faite, par ce seul décompte, de l'inopérabilité de notre règlement. Je fais appel à tous les collègues, à vous, M. le Président, pour qu'on puisse trouver moyen de rectifier notre règlement. J'irais même plus Ioin, M. le Président. Vous savez qu'il en coûte des sous à nos concitoyens pour se présenter devant l'Assemblée nationale pour demander un projet de loi. Il faudrait peutpenser à simplifier la vie à nos concitoyens. Il faudrait peut-être aussi de la part des ministères dont relève, comme autorisation finale devant la commission parlementaire, le projet de loi, peut-être que ces ministères pourraient revoir avec les citoyens l'approche des projets de loi privés pour faire en sorte que les gens ne dépensent pas au départ des centaines de dollars pour l'inscrire et, par la suite, des centaines pour ne pas dire des milliers de dollars pour voir à leur défense, pour finalement se faire refuser le projet de loi en commission parlementaire.

M. le Président, je m'arrête là dans mes remarques parce qu'au cours de l'étude des crédits nous pourrons longuement parler de tout notre système parlementaire, de tous les services de l'Assemblée nationale. Je voudrais vous assurer de la confiance des parlementaires. Demain, semble-t-il, le pouvoir exécutif se départira du pouvoir législatif par un décret qui, semble-t-il, serait adopté demain pour la mise en application de la loi 90. Je voudrais que tous ensemble comme parlementaires nous puissions progressivement réfléchir à ce tournant absolument fondamental de la Législature québécoise et savoir nous y adapter le plus rapidement possible pour que cette indépendance du législatif sur l'exécutif

puisse se manifester de plein droit et sainement.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Pierre-C. Fortier

M. Fortier: M. le Président, c'est la première fois que je participe à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale et c'est avec d'autant plus de plaisir que je rentre d'emblée dans la discussion que nous avons eue lors de l'adoption de la loi qui a modifié substantiellement l'Assemblée nationale et c'est avec plaisir que j'ai écouté votre présentation, M. le Président, ainsi que les allocutions du whip de notre formation ainsi que du député de Groulx. D'ailleurs, notre whip a évoqué plusieurs de préoccupations. Quant à moi, à ce momentci, je voudrais simplement évoquer deux ou trois points qui me permettraient peut-être de comprendre l'ensemble des problèmes qui s'ajoutent d'ailleurs à ce qui a été évoqué par le député de Portneuf.

On faisait allusion, tout à l'heure, à la propriété de l'Assemblée nationale qui est celle du gouvernement. Vous avez dit que vous vous penchiez sur ce problème. Nous savons et vous savez comme moi que le gouvernement, dans son discours inaugural, nous a informés de sa décision d'abolir le ministère des Travaux publics et de créer une société d'État. C'est donc dire que, dans projet de loi qui viendra devant l'Assemblée nationale, les actifs appartiennent au gouvernement, du moins les édifices, devraient être transportés à cette société d'État. Donc j'imagine que l'étude que vous voulez entreprendre ou que vous avez déjà entreprise devrait s'inscrire à l'intérieur même de cette nouvelle loi puisque, si nous de l'Assemblée nationale voulions exercer notre autonomie, il faudrait qu'une décision soit prise avant même que ce nouveau projet de loi nous vienne l'Assemblée nationale.

Deuxième des points, cela touche un peu les points que le député de Groulx a soulevés au début de son allocution en ce qui concerne les budgets. Je vois ici que dans le nationale budget de l'Assemblée retrouvons sept programmes, et avec raison le député de Groulx dit qu'uniquement les programmes 1 à 4 seront réellement de votre juridiction directement. C'est donc dire que ceux qui ont trait au Protecteur du citoyen, au Vérificateur général et à l'administration du système électoral que nous avons adopté avant le dîner - que ces trois sont préparés par d'autres personnes en collaboration, j'imagine, avec le Conseil du trésor ou, du moins, ils doivent se plier aux exigences du Conseil du trésor et ils viennent ici pour être adoptés en même temps que les autres

crédits de l'Assemblée nationale. C'était seulement une précision. Je crois que le député de Groulx nous confirme avec raison qu'il s'agit véritablement, en ce qui vous concerne, de l'adoption des programmes 1 à 4, à l'exclusion de un ou deux éléments qui sont pertinents à l'Exécutif, au Conseil exécutif en particulier, et qui ne relèvent pas de l'Assemblée nationale comme telle. J'aimerais savoir, au fur et à mesure que nous procéderons, quels sont les budgets sous votre autorité propre.

Troisièmement, peut-être sur une lancée plus large, on parle des médias. Vous avez parlé tout à l'heure de certains moyens que vous voulez mettre en oeuvre pour diffuser les nouveaux projets de loi. On parle du journal des Débats et, tout à l'heure, en discutant du programme no 3, on parlera également de la radiotélévision. Vous avez la possibilité d'ajouter l'équipement. Ce sont tous des moyens de production. Depuis que je suis à l'Assemblée nationale, j'ai remarqué que le temps d'antenne que nous avons, ce qui ne dépend pas de l'Assemblée nationale, tend à diminuer. Il y a un an, en particulier, lorsque nous faisions un débat le vendredi matin - le débat du vendredi - ce débat était repris en fin de semaine, du moins à Montréal. Il était diffusé sur les ondes.

Avec la venue de différents types de programmes à la télévision, il semble que les temps d'antenne que nous avions tendent à diminuer. Nous n'avons pas de contrôle làdessus - je ne crois pas - et avant d'augmenter nos moyens de production, peutêtre faudrait-il s'inquiéter de vérifier dans quelle mesure nous aurions ces temps d'antenne et dans quelle mesure, si nous produisions davantage en ayant un double équipement, soit en commission parlementaire ou à l'Assemblée nationale, nous pourrions compter sur des temps d'antenne qui permettraient, justement, à ces moyens de production d'être utilisés d'une façon adéquate.

Cela m'amène à poser la question suivante, puisque cela touche autant les nouveaux projets de loi et le journal des Débats que la radiotélévision. Dans quelle mesure allez-vous vous préoccuper uniquement de ce que j'appellerais de la production et dans quelle mesure allez-vous vous préoccuper également de vous assurer que cette production soit véritablement utilisée? Dans quelle mesure êtes-vous équipés, avec les membres de votre cabinet, pour faire face à ce genre de problèmes?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: À vrai dire, ce n'est pas tellement avec les membres de mon cabinet, bien qu'ils puissent y contribuer à leur titre, mais avec le service compétent de l'Assemblée nationale, le service des médias, qu'il y a moyen de faire ce genre de vérifications. Il est exact que le problème du temps d'antenne est réel. Il faut croire que la télévision à péage est, à certains égards, plus séduisante que certains débats de l'Assemblée nationale.

Effectivement, nous pouvons concevoir problème de la télédiffusion des commissions parlementaires sous le strict angle de la production de l'émission. Ainsi, à l'heure actuelle, pour prendre une analogie, bien que ce soit par contrat, nous assurons la production télévisuelle de l'émission de la commission parlementaire de l'énergie et des ressources. Nous transmettons aussi le signal par micro-ondes à Montréal en ayant loué un deuxième lien micro-ondes vers Montréal. À Montréal, c'est la société de radiotélévision du Québec, Radio-Québec, qui s'est montrée intéressée à diffuser l'émission, mais si tel n'avait pas été le cas il faut dire que, d'une part, il est vraisemblable qu'il n'est pas certain qu'on aurait télévisé la commission, parce qu'il aurait vraiment fallu la téléviser à la place de l'Assemblée nationale ou laisser aux câblodistributeurs le choix entre l'Assemblée et la commission, selon des règles que nous pourrions peut-être établir, mais qui seraient peut-être difficiles à établir.

(21 h 40)

Par ailleurs - c'est une réflexion à haute voix, ce qui est toujours dangereux dans notre métier - je crois me souvenir, pour les quelques rares fois où j'ai vu un convertisseur à l'oeuvre pour le câble - 33 ou 36 canaux - qu'il restait, que je sache, de l'espace. Tout n'était pas utilisé. Il peut y avoir une avenue de ce côté-là, donc un deuxième canal, ou encore que les commissions parlementaires retransmises en différé sur le même canal que l'Assemblée nationale, après les travaux de l'Assemblée nationale. Enfin, autant de possibilités qu'il solutions. de effectivement étudier et qui font partie de la problématique d'ensemble avant de prendre une décision définitive quant à permanente télédiffusion plus commissions parlementaires.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Ma question, juste pour préciser, c'est justement qu'on devrait peutêtre se préoccuper de la production et qu'on devrait se préoccuper également de la diffusion par des moyens techniques comme ceux-là...

M. Guay: Oui, oui, mais il est bien...

M. Fortier: ...et que la responsabilité

l'Assemblée nationale doit être ambivalente pour s'assurer que nos programmes vont réellement être entendus. C'est la raison pour laquelle je me demandais s'il y avait des représentations qui seraient faites éventuellement. On a constaté, entre autres, que la période de questions a été reportée très tard le soir; si l'on veut que les travaux de l'Assemblée nationale pénètrent dans le milieu et que les dépenses que nous faisons et qui se chiffrent à plusieurs millions de dollars servent à quelque chose, ma question vise à vous demander si vous-même croyez que votre personnel ne devrait pas avoir cette responsabilité, non pas de s'assurer qu'il y a production mais qu'il y a effectivement diffusion et d'avoir le meilleur temps d'antenne possible.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Nous pouvons chercher à le faire en sensibilisant les câblodistributeurs, qui demeurent les principaux véhicules de ce type d'émissions mais nous n'avons aucun pouvoir coercitif à leur endroit d'autant que, comme vous le savez, la juridiction sur la câblodistribution n'appartient pas au Québec. Mais c'est évident que cette dimension des choses nous préoccupe et nous ne faisons pas que nous soucier que de la production, mais aussi de voir ce qui arrive à cette production. Remarquez qu'à la limite nous pouvons même produire sans diffuser.

Évidemment, il y a une certaine économie, minime je pense, de coût, simplement pour rendre l'image et le son disponibles aux deux réseaux de télévision qui ont des bulletins de nouvelles et qui voudraient pouvoir s'en prévaloir. Mais là, c'est assez coûteux, compte tenu du peu de temps d'antenne en définitive dont ces commissions disposeraient à l'intérieur d'un bulletin de nouvelles.

Vous avez tout à fait raison de souligner que cela fait partie d'une problématique et qu'il faut se soucier effectivement de ce qui arrive en fin de compte et par quels moyens nous pourrions inciter davantage les câblodistributeurs et peut-être Radio-Québec, parce que Radio-Québec, à cet égard, a fait déjà une partie du travail et on peut lui demander de modifier sa programmation propre. Je pense que nous rendrions bon nombre d'enfants du Québec furieux, si la période de questions passait comme auparavant à 18 heures. À 18 heures, Radio-Québec diffuse maintenant Passe-Partout. Je ne voudrais pas être le parlementaire qui prendrait la responsabilité d'abolir Passe-Partout pour y mettre les débats de l'Assemblée nationale, intéressants soient-ils.

Le Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: C'est dans le même sens, mais il y a d'autres moyens qu'on pourrait prendre. Comme vous le savez maintenant, je crois qu'il serait possible de diffuser les cassettes. Il y a des magasins qui se spécialisent dans la location de cassettes. Je sais qu'il y a bien des Québécois qui ne savent pas qu'ils peuvent emprunter des cassettes pour entendre le leader du gouvernement se faire rabrouer par le leader de l'Opposition et je crois qu'il y aurait avantage à faire une telle diffusion, puisque l'équipement est disponible, mais peu de gens sont au courant.

Mon intervention était dans le sens qu'il fallait peut-être, à l'Assemblée nationale, avoir quelqu'un à votre cabinet qui se chargerait de faire le marketing et la diffusion des éléments de production. Merci.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: D'accord. Pour ce qui est des deux autres questions de M. le député d'Outremont, pour ce qui est des programmes qui sont la responsabilité directe de l'Assemblée nationale en termes budgétaires, effectivement ce sont les programmes 1 à 4 inclusivement: le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Directeur général des élections sont autonomes à cet égard. C'est d'ailleurs une situation qui méritera éventuellement d'être clarifiée. Il y a des organismes dont on dit qu'ils relèvent de l'Assemblée nationale, mais, en fait, ils relèvent de l'Assemblée nationale en ce sens que l'Assemblée nationale, sur motion du premier ministre, nomme les membres aux deux tiers des votes. Après cela, on n'en entend plus jamais parler; à proprement parler, ils ne relèvent pas vraiment de l'Assemblée nationale et ils ne relèvent non plus de personne d'autre. Il y a une situation floue qui mérite d'être corrigée. Il y a aussi le statut ambigu de certains organismes dont la nomination est faite par l'Assemblée nationale - je pense à la Commission des droits de la personne - mais qui ont néanmoins un ministre responsable. La Commission de l'accès à l'information est également dans cette situation; la nomination des membres se fait par l'Assemblée nationale, mais elle a un ministre responsable. Alors, il y a une espèce de partage mal fait entre l'exécutif et le législatif.

Dans le cas du Vérificateur général, du Protecteur du citoyen et du Directeur général des élections... Pour le Directeur général des élections, encore là, le ministre de la Justice peut prétendre en être le ministre responsable. Les deux autres, encore

là, il peut y avoir une espèce d'ambiguïté. Le ministre des Finances est celui, si je ne m'abuse, qui dépose annuellement le rapport du Vérificateur général, alors que l'organisme relève de l'Assemblée nationale.

Vous voyez, il y a des choses à clarifier. Par contre, seulement le Vérificateur général et le Protecteur du citoyen ont des crédits qui doivent être votés par l'Assemblée nationale; ce n'est pas le cas pour le Directeur général des élections, comme ce n'est pas le cas... C'est intéressant de le souligner, je ne l'ai pas fait auparavant, mais la loi 90 transforme les crédits de l'Assemblée nationale de manière considérable. Il n'y a dans le cahier des crédits de l'Assemblée nationale qu'un programme, à coup sûr, dont les crédits être votés par l'Assemblée annuellement, c'est le programme 4, gestion interne et soutien. Tous les autres programmes sont des crédits statutaires qui n'ont pas à être adoptés par l'Assemblée, contrairement à ceux de l'année passée, bien que le livre des crédits comporte, à notre avis, l'erreur, qui est au programme 1 de l'Assemblée nationale, de prévoir des crédits à voter de 3 433 000 \$, alors que selon les services de l'Assemblée nationale - et je souscris à cette façon de voir les choses, d'ailleurs le Conseil du trésor a été sensibilisé à cela - cette somme doit être assimilée aux crédits permanents, tel que stipulé à l'article 103 de la Loi sur la Législature. Il s'agit, si je ne m'abuse, d'une somme concernant les fonds de retraite et qui n'a pas à être votée; c'est statutaire.

Alors, il y a là une erreur, à notre avis. En pratique, les seuls crédits à voter pour l'Assemblée sont les crédits du programme 4 en vertu de la loi 90. C'est un changement considérable; cela veut dire que 80% et plus de nos crédits sont désormais des crédits statutaires qui viennent du fonds consolidé, alors qu'auparavant, les crédits statutaires n'étaient que de l'ordre de 32%. On voit tout de suite que l'autonomie et l'indépendance de l'Assemblée se sont accrues considérablement.

Quant au démantèlement annoncé du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, il est certain qu'à la faveur de cela, d'une manière qui pourrait être celle que vous soulignez effectivement, ce sera l'occasion, je pense, pour les parlementaires, lorsqu'ils auront à voter le projet de loi, de s'assurer que ce transfert, s'il n'est pas déjà fait, se fasse.

Le Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Jean-François Bertrand

M. Bertrand: M. le Président, si vous me permettez quelques remarques, puisque je

crois que depuis que nous avons commencé les travaux relativement à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale, ce soir, nous nous sommes limités pour l'instant, à des remarques générales, n'entrant pas dans chacun des programmes qui relèvent de l'Assemblée nationale et je trouve que c'est très heureux parce que, dans le fond, ca tend à démontrer que l'étude des crédits de l'Assemblée nationale ou des ministères est finalement l'occasion davantage d'analyser les politiques et les orientations de l'Assemblée nationale ou de ses ministères, qui sont rattachés au Conseil exécutif, que d'étudier comme tels les crédits. les sommes dépensées par l'Assemblée nationale ou les ministères relevant du Conseil exécutif.

Puis-je me permettre, M. le Président, introduction, de me réiouir personnellement de l'arrivée d'un nouveau président de l'Assemblée nationale Québec. Il s'agit, et je sais plus que bien des gens à quel point nos rapports ont été étroits au cours des dernières années, ayant eu le bonheur de l'avoir, d'abord, comme adjoint parlementaire au ministère des Communications et, par la suite, comme leader parlementaire adjoint à l'Assemblée nationale. Je me rends compte qu'il a très rapidement pris le bon pli, c'est-à-dire celui d'être un président de l'Assemblée nationale qui exerce ses responsabilités, dans un contexte que lui impose la fonction même de président de l'Assemblée nationale, avec toutes les contraintes, évidemment, que je imaginer pour un président de l'Assemblée nationale. Je dois dire que je me réjouis au plus haut point de savoir que le député de Taschereau assume ses fonctions, et je me réjouis aussi de savoir que, depuis qu'il assume ses fonctions, il a, à l'endroit des parlementaires de l'Assemblée nationale, eu des attitudes qui correspondent aux attentes que nous avions de ce côté-ci de la Chambre et je pense, aussi, du côté de l'Opposition, à savoir plus de rigueur sur le plan administratif, en même temps, plus de rigueur sur le plan de l'observance des différents règlements qui nous régissent et aussi - c'est là-dessus que je voudrais surtout insister - une motivation certaine quant à l'élan qu'il nous faut donner à la réforme parlementaire. (21 h 50)

Je veux indiquer que le député de Taschereau, qui est maintenant président de l'Assemblée nationale du Québec, a été jusqu'à sa nomination membre de la commission d'étude sur la législation déléguée, qu'à ce titre il a eu l'occasion de mesurer jusqu'à quel point il était important de faire une distinction entre ce qu'on appelle le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il a aussi été membre de la souscommission de l'Assemblée nationale qui a travaillé, continue à travailler et le fera

d'ailleurs cette semaine, vendredi, si ma mémoire est bonne, sur des hypothèses de solutions qui pourraient nous amener à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec de telle sorte que nous atteignions cet objectif qui est celui de la séparation des pouvoirs, évoquée il y a très longtemps par Montesquieu, entre le législatif et l'exécutif.

Nous avons donc un président de l'Assemblée nationale qui est bien préparé pour assumer...

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaîU S'il vous plaît:

M. Bertrand: ...cette fonction très importante de leadership dans le contexte d'une réforme parlementaire qui ne sera pas facile à réaliser. Nous pouvons la coucher sur papier, nous pouvons l'élaborer entre parlementaires mais, finalement, c'est au fil des mois, des années, que nous pourrons évaluer dans quelle mesure nous aurons respecté nos objectifs. Là-dessus, je me fie beaucoup au leadership que le nouveau président de l'Assemblée nationale du Québec exercera en ce qui a trait à la réforme parlementaire.

Déjà, cet après-midi, pour une première fois, le Bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni, créature voulue par l'adoption de la loi 90, Loi sur l'Assemblée nationale du Québec adoptée à l'unanimité en décembre dernier et qui devrait maintenant permettre aux parlementaires d'assumer toutes leurs responsabilités en ce qui a trait à l'administration, la gestion des services reliés, de près ou de loin, au travail des députés à l'Assemblée nationale du Québec.

voudrais aussi témoigner président de l'Assemblée nationale du Québec l'appréciation, en tout cas du parti ministériel, en ce qui a trait à la réorganisation de son cabinet. Il est allé chercher de bons éléments pour constituer ce cabinet, deux de ces éléments provenant directement du bureau du parlementaire du gouvernement, qui perd, bien sûr, d'excellentes personnes assumaient des responsabilités importantes, mais qui le faisaient dans un contexte... Je dois le dire aux gens de l'Opposition parce que, là-dessus, je crois que le président de l'Assemblée nationale s'est donné comme objectif de se constituer un cabinet neutre. un cabinet respectueux à la fois des attentes du parti ministériel et des attentes du parti de l'Opposition, en d'autres mots un cabinet qui soit à l'image du rôle qu'assume le président de l'Assemblée nationale Québec.

À ce point de vue, je dois dire que les deux personnes qui travaillaient à mon cabinet et que vous avez nommées tout à l'heure, M. le Président, à savoir M. Mathieu

Proulx et MIle Danielle Chaput, constituent certainement pour votre bureau d'excellentes acquisitions. Je suis convaincu l'Opposition reconnaîtra en ces personnes des gens qui, même lorsqu'ils travaillaient au bureau du leader parlementaire du gouvernement. assumaient leurs responsabilités dans un contexte non partisan, extrêmement positif et constructif, et ce, dans l'intérêt de la progression d'une réforme parlementaire que nous souhaitons tous voir se concrétiser le plus rapidement possible.

Relativement à la télédiffusion des débats, permettez-moi, M. le Président, de vous indiquer que je rejoins certaines des recommandations qui vous ont été faites ce soir. En ce moment, une commission parlementaire est télédiffusée et siège depuis environ quatre semaines; elle d'entreprendre sa cinquième semaine. Je sais que les coûts reliés à la télédiffusion des débats de cette commission parlementaire s'élèvent d'une semaine à l'autre. Je considère, quant à moi, qu'il serait très opportun et tout à fait approprié que, dans délais relativement rapides, collaboration avec le nouveau Bureau de l'Assemblée nationale, mais surtout en collaboration avec le comité télédiffusion des débats, auquel siègent d'ailleurs le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'Opposition, nous puissions nous équiper - j'emploie l'expression du député d'Outremont - pour faire en sorte que les travaux d'au moins une commission puissent être télédiffusés. C'est là au plan de la production. Je crois que le moment est maintenant venu de poser ce geste. Je sais qu'il implique certains déboursés. Cela va impliquer des crédits additionnels pour l'Assemblée nationale, mais il y a un prix à payer pour que la démocratie existe dans notre société.

Je crois que les hommes et les femmes du Québec que nous rencontrons dans nos comtés sont particulièrement satisfaits du travail qui est effectué par les gens qui assument, à l'heure actuelle, la responsabilité de la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale. Il ne se passe pas une journée, une sans que des gens entretiennent de ce qui se passe à l'Assemblée nationale du Québec et de ce qui se passe en commission parlementaire. puisque nous avons le privilège, en ce moment, d'avoir à la fois la télévision des travaux de l'Assemblée nationale et travaux de la commission parlementaire. J'ose espérer que nous pourrons, dans les prochaines semaines, prendre des décisions qui vous permettraient de faire en sorte que nous n'ayons pas à recourir nécessairement à des contrats auprès d'entreprises privées, mais que nous puissions - et là je pense que cela relève directement de vous, M. le Président - obtenir les moyens qui nous permettent de télédiffuser à la fois les travaux de l'Assemblée nationale et d'une ou plusieurs commissions parlementaires, cela reste à déterminer.

Quant à la diffusion des travaux de l'Assemblée nationale ou des commissions parlementaires, je dois vous dire que quant à moi, je souhaite évidemment que cette diffusion soit la plus large possible. Sur les câblodistributeurs nous ne pouvons avoir qu'un pouvoir moral. Sur Radio-Québec, ce pouvoir moral peut peut-être, comment dirais-je, s'étendre davantage, mais vous saurez que de diffuser Passe-Partout à 18 heures, Gérard D. Laflaque à 18 h 29, Télé-Service à 18 h 30, Pierre Nadeau à 19 heures, ce sont là toutes des décisions qui ont été prises par le conseil d'administration et le bureau de direction de Radio-Québec. Le ministre des Communications n'est pas intervenu à ce niveau, ni de près, ni de loin, parce que je respecte l'autonomie de Radio-Québec et que je considère effectivement qu'il y a des choix qui doivent être pris au niveau de la télédiffusion des débats qui sont ceux de Radio-Québec et non pas du ministre des Communications ni de l'Assemblée nationale du Québec.

Il est 22 heures, M. le Président. Comme j'ai encore un certain nombre de remarques que je voudrais faire dans le cadre de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale, mais sachant ce qu'il en coûte pour chaque minute supplémentaire accordée aux travaux de l'Assemblée nationale à ce moment-ci, je vous demanderais, s'il vous plaît, de suspendre l'étude des crédits, de faire en sorte que nous ajournions nos travaux à demain matin, 10 heures.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît:

M. Paré (président de la commission plénière): S'il vous plaît!

M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière qui étudie les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale n'a pas fini de délibérer et demande la permission de siéger à nouveau.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement, j'ai compris. Quand siégera-t-elle? Demain, j'imagine?

M. Bertrand: C'est une question, M. le Président, à laquelle je devrai répondre très rapidement. Je dois vous indiquer que la décision est prise depuis un certain temps. Elle siégera demain matin à 10 heures, lorsque nous reprendrons nos travaux à l'Assemblée nationale.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, nos travaux sont ajournés...

Une voix: Le rapport est-il adopté?

Le Vice-Président (M. Rancourt): Premièrement, ce rapport est-il adopté?

Une voix: Oui.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Rapport adopté. Nos travaux sont ajournés à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 22 h 03)

ANNEXE

Réponses du ministre du Travail aux questions sur la Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pour répondre, M. le Président, au député de Viau quant à la question qu'il me posait, la semaine dernière, sur le bilan financier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, il m'apparaît important de souligner que la CSST a toujours terminé son année financière, du 1er janvier au 31 décembre et non comme au gouvernement du 1er avril au 31 mars, pour faciliter la tâche des employeurs qu'elle dessert. Elle a donc toujours, dis-je, terminé son année financière avec un excédent des sommes cotisées par rapport aux sommes dépensées, sauf pour l'année 1982. J'y reviendrai.

Faisons, si vous le voulez bien, un bref retour en arrière. Pour l'année 1977, l'excédent des revenus était de 1 023 000 \$; pour l'année 1978, l'excédent des revenus était de 1 527 000 \$. Je continue. En 1979, encore un excédent de revenus de l'ordre de 18 546 000 \$ et en 1980, c'était cette fois un excédent de 43 845 000 \$. En 1981, un autre excédent de revenus de 18 248 000 \$.

Je vous rappelle, M. le Président, pour le bénéfice de mes collègues qui l'auraient oublié que la CSST reporte d'une année à l'autre les excédents de revenus de façon à faire profiter les employeurs des sommes qui n'ont pas été utilisées.

Nous arrivons à 1982 où effectivement, il y a un excédent de dépenses à la Commission de la santé et de la sécurité du travail de 57 709 000 \$, moins le surplus de 1981, 18 248 000 \$, ce qui représente un excédent de dépenses de 39 461 000 \$.

Il faut considérer que les raisons de ce bilan financier sont dues à une masse salariale surévaluée de 88 000 000 \$, ce qui voudrait dire que, sans la crise économique actuelle et le manque à gagner de la CSST, celle-ci aurait, comme les autres années, terminé avec un excédent de revenus de 31 000 000 \$. Quant aux prévisions pour 1983, elles ont été faites au printemps de 1982, c'est-à-dire un an et demi d'avance. C'est le processus que la commission s'impose pour permettre aux employeurs de planifier leurs coûts assez tôt et ainsi calculer leurs prix de revient. Dans la période économique que le Québec, le Canada et l'Amérique du Nord ont vécue depuis au moins deux ans, il est pensable que cette surestimation ait existé, M. le Président. Cependant, le déficit prévu n'est pas de l'ordre de 80 000 000 \$ comme l'ont dit les députés de Viau et de Portneuf, mais il devrait plutôt être de 48 000 000 \$. Cependant, le budget est encore à l'étude au conseil d'administration paritaire de la CSST.

Ce qui m'amène, M. le Président, à répondre à la deuxième question du député de Viau concernant l'approbation du budget 1983 avant l'approbation du bilan de 1982. C'est en effet ce qui se passe à la CSST, et voici pourquoi.

Le Vérificateur général envoie 10 personnes passer 3 mois dans les différents bureaux et services de la commission et, règle générale, il ne remet jamais son rapport final avant le 15 mars.

Vous comprendrez, M. le Président, que de bons administrateurs se doivent de se pencher sur le budget de l'année en cours bien avant le milieu de mars. D'ailleurs celui-ci a été déposé à la réunion du conseil d'administration de janvier et approuvé à celle de février alors que le bilan, lui, était déposé à sa réunion de mars. C'est ainsi qu'effectivement le budget 1983 a été approuvé avant le bilan 1982, mais vous voyez qu'avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de faire autrement.

Le député de Portneuf posait une question sur des "surpayés" faits par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Il y a plusieurs raisons à cela, M. le Président. D'abord, la commission paie très vite les réclamants, quelquefois trop vite et en plus certaines décisions des tribunaux, de la Commission des affaires sociales ou des différents bureaux de révision de la CSST ont renversé celles prises par les agents d'indemnisation.

D'autre part, quand le député de Portneuf prétend qu'il n'y a aucun mécanisme à la CSST pour recouvrer les sommes, je peux l'assurer que c'est faux. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a une politique de recouvrement dont l'application peut aller jusqu'aux voies légales.

M. le Président, M. le député de Portneuf semble insinuer que c'est la CSST, après sa création en mars 1980, qui devait enclencher un processus de régionalisation. Je voudrais rappeler à celui-ci, que la CAT, en 1977, a régionalisé ses services et que c'est précisément parce que des services au public existaient déjà partout en province et avec efficacité. Oui, avec efficacité depuis juin 1977 que le gouvernement, alors que, je vous le rappelle, M. le Président, tout le monde n'était pas d'accord pour que les trois mandats soient confiés à un même organisme, que le gouvernement, disje, a décidé de demander à la CSST d'assumer ces trois mandats, c'est-à-dire, de continuer la réparation de la CSST qui fonctionnait déjà comme je le disais tout à l'heure avec efficacité, de mettre en place la prévention avec tous les mécanismes de parité que la Loi sur la santé et la sécurité du travail exige et enfin d'unifier les services d'inspection et d'en faire un seul avec une seule appartenance. C'est pourquoi je comprends difficilement ce que le député de Portneuf veut dire.

L'effectif à la CSST depuis 1977

M. le Président, le député de Portneuf semblait préoccupé par une "augmentation" de l'effectif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail depuis 1977.

Au moment où l'on se parle, l'effectif autorisé de la CSST est de 2742 dont 2562 postes occupés. La commission maintient toujours à peu près la même péremption, soit 200 postes vacants.

Je vous rappelle qu'en 1977, puisque le député de Portneuf veut fouiller dans sa mémoire, il va être facile de la lui rafraîchir. En 1977 donc, l'effectif de la Commission des accidents du travail était de 1863 plus 150 occasionnels. La CAT a régionalisé ses services et ouvert 11 bureaux régionaux et 15 bureaux locaux, sans augmenter l'effectif qui était toujours de 1863.

Cependant, M. le Président, à la fin de 1979, le gouvernement a adopté la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui donnait à la commission du même nom le mandat de la CAT et en plus, les mandats de prévention des maladies professionnelles et d'inspection des lieux de travail.

Cette inspection existait au sein du ministère du Travail, du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère de l'Environnement et de l'Office de la construction du Québec. Ces quatre organismes ont muté, à la demande du gouvernement, tout le personnel chargé des tâches d'inspection du travail. Il s'agit maintenant d'un effectif de 367 postes.

M. le Président, pour le bénéfice du député de Portneuf, je veux lui rappeler aussi que la CSST a obtenu 268 postes pour son mandat de prévention et quelques postes supplémentaires pour la phase d'implantation et de démarrage. Une centaine aux systèmes et les autres à l'administration et aux différents bureaux de révision.

J'ajouterai, M. le Président, que la commission, dans son sens de bonne gestion, a remis, comme entendu, au Conseil du trésor 25 postes permanents en septembre dernier, qu'elle en a remis comme elle s'y était engagée un certain nombre tout au cours de l'hiver et qu'elle vient encore d'en remettre

15, ceux-là affectés particulièrement à l'inspection. Ce qui veut dire qu'au moment où on se parle, l'effectif autorisé de la CSST est de 2742.

Si vous permettez, M. le Président, je voudrais parler maintenant des postes occasionnels de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Elle a obtenu par une décision du Conseil du trésor, une permission de faire un projet à la direction des systèmes pour lequel elle a besoin de 75 postes et un autre à la réparation pour lequel elle utilise 25 postes.

Ces deux projets seront terminés avant la fin de 1983. D'autre part, la CSST a toujours au moins 40 congés de maternité et au moins 10 congés de maladie à long terme. En d'autres mots, la CSST, M. le Président, a un effectif occasionnel de 75 postes. Ce qui ne m'apparaît pas exagéré avec les mandats énormes de cette commission.

Ce n'est donc pas une augmentation de 35% arbitraire comme le laissait entendre le député de Portneuf qui connaît déjà très bien la réponse puisque c'est une question qui revient périodiquement et à laquelle le gouvernement a déjà répondu plusieurs fois.

M. le député de Portneuf demande des explications sur l'augmentation des frais d'administration passant de 30 109 000 \$ en 1976 à 86 707 000 \$ en 1981 pour lui donner le chiffre exact.

Eh bien voilà: le traitement des employés a beaucoup augmenté durant cette période. En effet, le salaire moyen est passé de 9920 \$ à 18 600 \$, ce qui correspond à une augmentation de 14 400 000 \$. Le nombre de postes autorisés a été augmenté comme je vous l'ai dit tout à l'heure, M. le Président, ce qui équivaut à une augmentation de 21 300 000 \$. En plus, les avantages sociaux ont augmenté de 7 300 000 \$.

Si vous ajoutez les coûts incompressibles de loyers, de postes et de téléphones, c'est une augmentation qui se conçoit. La CSST, M. le Président, n'est quand même pas responsable de l'augmentation des coûts des conventions collectives, non plus des coûts incompressibles dont je vous parlais tout à l'heure.

Quand M. le député de Portneuf parle d'une augmentation de cinq fois des frais de déplacement, je rappellerai au député de Portneuf que les frais de kilométrage ont augmenté de 85% dans cette période, 600 000 \$ d'une part. D'autre part, avec ses nouveaux mandats et les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le personnel itinérant de la CSST, que ce soit en inspection ou en prévention, a augmenté c'est évident.

Encore là, il faut compter un peu plus de 2 000 000 \$ pour amortir ces frais. Si l'on compte les frais de déménagement avec les mutations pour la nouvelle commission, on arrive au chiffre de 3 964 000 \$ que cite le député de Portneuf qui semble oublier constamment les mandats confiés à la commission et le fait qu'il faut du monde pour répondre aux différentes clientèles tout en restant, je vous le rappelle, M. le Président, dans les limites du très raisonnable puisque les frais d'administration de la CSST se situent en 1981 à 10,1%.

M. le Président, le député de Portneuf s'inquiète aussi des coûts en informatique à la CSST et d'une augmentation, encore une fois, entre 1976 et 1983.

Comment peut-on prétendre comparer des chiffres qui représentent sept années d'opération. Tout le monde sait qu'une entreprise qui veut s'équiper de façon à pouvoir travailler à distance doit prévoir des sommes importantes de départ. Je rappelle à M. le député de Portneuf que la CSST est en mesure de traiter les demandes téléphoniques sur écran, que ce soit pour les réclamants ou pour les employeurs, et ce, à travers la province; que la CSST, traite les dossiers de réparation sur écran dans certaines régions et s'apprête à le faire dans tous ses bureaux régionaux cette année; que la CSST a informatisé son système de financement et son dossier d'inspection

pour chaque employeur; que la Loi sur la santé et la sécurité du travail exige que toutes ces données soient compilées par établissements et non plus par employeurs, comme le demande la Loi sur les accidents du travail.

Il m'apparaît, M. le Président, que le député de Portneuf ne s'est pas arrêté longtemps à cette question pour la poser.

D'ailleurs, les coûts d'opération de la direction des systèmes de la CSST sont gelés pour les trois prochaines années.

Quant aux loyers que paie la Commission de la santé et de la sécurité du travail, je rappellerai une fois de plus au député de Portneuf que l'effectif a augmenté au moment de l'avènement de la CSST en mars 1980 et qu'il a donc fallu louer plus d'espace. Que les coûts ont augmenté avec la clause escalatoire de 10% par année sur les frais d'exploitation compris dans chacun des loyers, ce qui représente 30% de cesdits loyers.

D'autre part, M. le Président, je vous rappelle qu'en 1980, la réforme sur la fiscalité municipale a assujetti tous les locataires. La CSST comme les autres a dû prévoir dès 1980 des sommes assez considérables.

M. le Président, en terminant, si vous le permettez, M. le député de Viau a posé une question à M. Robert Dean, mon adjoint parlementaire, à laquelle j'aimerais répondre.

En effet, le député de Viau a demandé si la CSST avait mis sur pied des procédures expérimentales ou d'exception qui ne seraient pas conformes à celles décrites dans les manuels d'opération.

Non, M. le Président, je puis vous assurer que la Commission de la santé et de la sécurité du travail n'a pas de telles procédures. Je voudrais cependant, pour vous donner un exemple, vous parler de la façon dont le calcul des indemnités est fait et de la complexité que cela veut dire.

Depuis des années, on se demande comment la CSST fait pour calculer ses indemnités pour des travailleurs comme les pompiers qui travaillent 8 jours, puis 4 jours, puis 8 jours, etc., pour des concierges, faut-il calculer le logement comme bénéfice dans le salaire? Les débardeurs qui travaillent, qui ne travaillent pas, puis qui retravaillent. C'est effectivement un calcul moins simple que pour un travailleur qui a un horaire régulier.

Pour le bénéfice du député de Viau, je voudrais vous expliquer ce que fait la CSST dans ces cas-là.

Elle indemnise le travailleur à son salaire réel pendant les 4 premières semaines d'incapacité. Ensuite, elle utilise le salaire de ce travailleur des 12 mois précédents comme base de calcul.

Bien sûr, je sais que cette politique a été présentée au conseil d'administration, qu'elle est à l'étude et qu'elle est inscrite dans le manuel d'opération de l'agent d'indemnisation. Le conseil l'a étudiée, remise en cause puis reportée sans prendre de décision.

M. le Président, je voudrais terminer ma réponse par une question au député de Viau. Cette politique a été déposée en novembre dernier et aucune décision n'a été prise. Voici ma question: la CSST doit-elle attendre que le conseil d'administration statue sur ce sujet qu'est la base de calcul pour indemniser les milliers de travailleurs accidentés qui attendent ce seul revenu? Et si tel était le cas, qu'en dirait M. le député de Viau?

C'était ma réponse, je vous remercie, M. le Président.